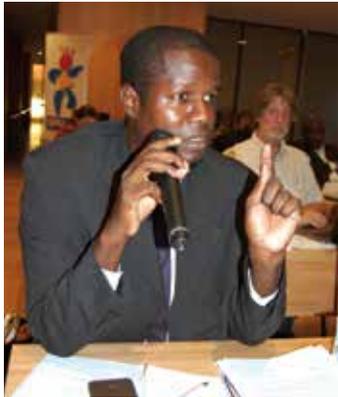




Les Actes de la XVI^e Rencontre Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation



Thème : **Une éducation de qualité
pour vivre ensemble dans un
espace francophone solidaire,
accueillant la diversité**





Les Actes de la XVI^e Rencontre

Comité syndical
francophone de
l'éducation
et de la formation

Thème : **Une éducation de qualité
pour vivre ensemble dans un
espace francophone solidaire,
accueillant la diversité**

Sommaire

| | |
|---|----|
| Allocution de M. Adama Ouane , administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)..... | 6 |
| Allocution de Jean-Hervé Cohen , président du CSFEF..... | 9 |
| Programme : 24-25-26 septembre 2018 | 11 |
| Rappel des objectifs fondamentaux du CSFEF..... | 14 |
| Rapport d'activité présenté par Luc Allaire, secrétaire général du CSFEF | 15 |



Sessions à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) / Lundi 24 septembre 2018

| | |
|--|----|
| • Table ronde 1 : Vivre ensemble à l'école | 21 |
| • Allocution de David Edwards , secrétaire général de l'Internationale de l'Education | 23 |

Sessions au SNUipp-FSU / Mardi 25 septembre 2018

| | |
|---|----|
| • Table ronde 2 : La lutte contre la marchandisation de l'éducation : quelles actions possibles ?..... | 25 |
| <u>Intervention</u> de Guy Dreux, Institut de recherche de la FSU.... | 26 |
| <u>Intervention</u> de Josué Mérilien, délégué de Haïti, UNNOH..... | 29 |
| <u>Intervention</u> de Duncan R. Smith, Coordinateur IE pour les services administratifs..... | 33 |
| • Allocution de Bernadette Groison , secrétaire générale de la FSU..... | 37 |
| • Table ronde 3 : la santé au travail des enseignants | 38 |
| <u>Présentation</u> de Matthias Savignac, président du RES : Enquête PANORAMA FOCUS SANTÉ 2018..... | 39 |
| <u>Intervention</u> de Sema Blegne, délégué du Burkina, SNEA-B : Mise en place d'une mutuelle sociale au profit des professionnels de l'éducation de base au Burkina Faso,..... | 48 |
| • Allocution de Frédéric Marchand , secrétaire général de l'UNSA éducation..... | 50 |





Sessions au SNUipp-FSU / Mercredi 26 septembre 2018

- **Table ronde 4** : le numérique dans la formation des enseignants 52

Intervention de Edem Adubra, chef de la section du développement des enseignant(e)s - Chef du Secrétariat de l'Équipe spéciale internationale sur les enseignant(e)s - Secteur de l'Éducation - UNESCO 52

- **Table ronde 5** : Le point sur le PASEC, programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN..... 54
- **Panorama 2018** 58



CSFEF

Statuts et règlement intérieur 80

- Les statuts du CSFEF 80
- Règlement intérieur 81
- La répartition géographique suivante est respectée : 81

Plan d'action du CSFEF 83

- Textes adoptés : déclaration finale, motions, plan d'action 83
- Déclaration du CSFEF..... 83
- Motion 1..... 84
- Motion 2 86
- Plan d'action du CSFEF 2018-2020 à partir des perspectives adoptées à la Rencontre de Paris..... 86
- Élection du Bureau du CSFEF pour la période 2018-2020 87
- Liste des participants 88

Allocution de M. Adama Ouane, administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)



J'ai l'immense plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la Maison de la Francophonie, au nom de la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Michaëlle Jean, qui est présentement en mission aux nations Unies à New York.

Madame la Secrétaire générale tient particulièrement à encourager les participants de cette rencontre et, à travers eux, tous les enseignants des pays francophones ici représentés à réfléchir aux voies et moyens de faire acquérir et surtout de pratiquer par nos futures générations, les valeurs du vivre-ensemble, thématique du prochain Sommet de la Francophonie, illustrative s'il en était de son importance et de sa pertinence.

Alors que la Conférence de Fès sur le dialogue des cultures et des religions s'est achevée le 12 septembre dernier, nous nous devons, dans le secteur éducatif, d'agir pour que l'École constitue et demeure, malgré les crispations identitaires, un creuset riche de sa diversité, d'échanges entre les enfants de toutes les communautés, de circulation d'idées, un lieu où la transmission des valeurs humanistes de tolérance, d'ouverture, de paix, de respect et de liberté, constitue une priorité, une mission cardinale, une raison fondamentale d'être.

En effet, l'École est le lieu où les élèves acquièrent les compétences qui leur seront indispensables tout au long de leur vie, au-delà de leur scolarité, pour poursuivre leur formation, construire leur avenir personnel et professionnel, réussir leur vie en société et exercer librement leur citoyenneté : responsabilité, ouverture aux autres, respect de soi et d'autrui, exercice de l'esprit critique. Ils y apprennent à vivre ensemble dans une société multiculturelle et inclusive, quelles que soient les particularités de ses citoyens, qu'ils soient de sexe féminin ou masculin, valides ou en situation de handicap, croyants ou non croyants, membres de telle ou telle ethnie ou locuteurs de différentes langues.

L'apprentissage de la solidarité, du respect et de la liberté est indissociable de la mission d'enseignement et du travail des enseignants dans leurs classes. Au-delà des enseignements, cet apprentissage constitue un élément structurant de la vie scolaire, notamment à travers le respect des règles collectives, la prévention des incivilités et de la violence en milieu scolaire, l'éducation à la santé et à la sexualité, l'éducation aux médias, la déconstruction des stéréotypes et la lutte contre toutes les formes de discriminations dans l'enceinte de l'école. Le déploiement d'actions éducatives spécifiques par le biais du sport, de la culture, des médias, d'activités de conscientisation ou favorisant le développement de l'esprit critique, peut y contribuer.

Depuis plusieurs années, nous avons assisté à la montée de l'extrémisme violent et de la radicalisation qui ébranlent les institutions de nos sociétés, à la montée du repli sur soi et aux conflits identitaires. Au plan géopolitique, nous déplorons la tendance grandissante au protectionnisme et aux populismes sous toutes leurs formes. Dans un monde en prise avec des turbulences qui brouillent les repères surtout pour les plus jeunes, influencés par des mouvements idéologiques qui instrumentalisent les peurs, qui exacerbent les inégalités socio-économiques, qui cultivent la figure

éternelle du bouc émissaire, nous disons que l'accès à une éducation de qualité pour toutes et pour tous et la mise en place de programmes éducatifs adaptés, peuvent contribuer à renforcer la résilience des apprenants et le sentiment d'appartenance à une humanité commune. Une éducation de qualité peut les aider à devenir des citoyens mondiaux responsables critiques et actifs.

Plus que jamais, nous sommes convaincus devant une telle complexité que l'éducation aux valeurs du vivre ensemble dans les systèmes éducatifs formels, non formels et informels de vos pays, est une condition sine qua non pour faire face aux enjeux de notre temps et dépasser les clivages culturels, linguistiques, ethniques, religieux.

L'OIF mène ainsi, depuis plus de trois ans, une initiative d'envergure, « Libres ensemble », qui a déjà touché plus de deux millions de jeunes francophones sur l'internet mais aussi en présentiel à travers des ateliers « Libres ensemble » pour mieux s'approprier et diffuser les valeurs du vivre-ensemble, à travers des caravanes nationales thématiques, mais aussi à travers ce grand voyage qui a eu lieu de janvier à juin dernier à bord de la frégate l'Hermione.

Cette frégate, symbole de liberté et d'indépendance, a cheminé de l'Atlantique à la Méditerranée pendant 138 jours en mer, mobilisant 350 jeunes gabiers volontaires venus de tout l'espace francophone pour confronter leurs cultures et leurs expériences au cours d'un parcours de citoyenneté critique et responsable, d'un vivre ensemble harmonieux à travers plusieurs escales, de Bordeaux à Portimao en passant par Tanger.

Ce faisant, nous avons consolidé toute une palette d'outils méthodologiques et de guides pour la promotion des valeurs du vivre ensemble en vue de faciliter l'acquisition et le partage des connaissances, des compétences et d'attitudes qui favorisent le vivre-ensemble chez le public jeune.

Une boîte à outils du formateur à destination des étudiants, bénévoles, animateurs, travailleurs jeunesse et éducateurs qui souhaitent promouvoir les valeurs de Libres Ensemble, est désormais disponible et sera officiellement lancée à l'occasion du Sommet d'Erevan.

Le guide de l'enseignant pour l'Education aux droits de l'Homme produit par la Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance propose également, après une première partie théorique et conceptuelle, 25 fiches d'activités pour le primaire et le secondaire. Les enseignants qui désirent se former pour intégrer l'éducation aux droits de l'Homme en milieu scolaire peuvent désormais le faire via un CLOM de 10 semaines, à raison d'une session par an.

Citons enfin un guide, en cours de préparation, pour favoriser la résilience face aux discours de haine dans les médias audiovisuels.

En complément de ces initiatives assorties d'outils, nous déployons une approche prospective de prévention en travaillant avec les Ministères de la jeunesse et les Ministères de l'éducation afin de les aider à mieux prendre en compte les mécanismes de prévention contre la radicalisation et l'extrémisme violents dans leurs politiques publiques.

Plus globalement, et afin d'aller plus loin encore, nous avons lancé FrancoPREV, le premier réseau francophone de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents, qui a pour objectif de renforcer les synergies et les capacités d'action des pouvoirs publics et des sociétés civiles. Il est constitué d'experts en la matière issus des institutions publiques internationales et nationales, du monde académique et de la recherche, de la société civile ou de professions diverses. Ce nouveau projet, nous l'ouvrons à tous nos partenaires ici présents afin de conjuguer nos efforts communs.

L'agenda pour l'Education 2030 a fixé des objectifs ambitieux et les moyens à mobiliser sont considérables. Nous le savons bien, il nous faut accroître les sommes consacrées à l'éducation mais aussi trouver des modes d'intervention nouveaux. En d'autres termes, il nous faut faire plus et faire mieux, afin de mettre en œuvre une action commune réellement transformatrice et durable.

C'est dans cette perspective qu'a été mis en place l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF) qui est opérationnel depuis plus d'un an et qui se veut un outil fédérateur des initiatives francophones en matière d'éducation et de formation dont les premiers programmes attestent de l'utilité et de la pertinence et surtout de la valeur ajoutée qu'il apporte en bonifiant les contributions de tous les acteurs et opérateurs de la Francophonie, qu'il s'agisse de l'OIF, de l'AUF, de l'Université Senghor ou des conférences ministérielles permanentes, la CONFEMEN et la CONFESJES.

L'Institut coordonne, mobilise et diffuse les expertises et les bonnes pratiques, à travers notamment trois grands programmes : Innovations et réformes éducatives pour une éducation plurilingue : école et langues nationales (Programme 1) ; Enseignement et apprentissage massif et de qualité du et en français – Formation des maitres (Programme 2) ; Formation et Insertion professionnelle (Programme 3).

Les orientations stratégiques de l'IFEFF sur la période 2019-2022 mettent l'accent sur les réponses aux problèmes que posent notamment la massification de l'enseignement, la qualité des enseignements et des apprentissages, les besoins en matière de formation professionnelle, l'égalité femmes-hommes, l'éducation des filles, les différences entre les zones urbaines, périurbaines et rurales et le développement d'une pédagogie inclusive.

Au milieu de tous ces chantiers d'égale importance, il demeure que les filles font face aux défis les plus raides : malgré les progrès considérables qui ont été accomplis dans les pays en développement en ce qui concerne la parité femmes-hommes dans l'inscription des enfants à l'école primaire, des inégalités importantes persistent entre les deux sexes. Dans l'enseignement secondaire, les disparités entre les sexes s'estompent, mais elles demeurent et ce sont les filles qui en souffrent le plus. Le tableau n'est guère reluisant en matière d'alphabétisation et d'illettrisme. En effet, sur 750 millions d'adultes analphabètes dans le monde, les deux tiers sont des femmes et cette tendance persiste depuis un demi-siècle maintenant.

Ces constatations alarmantes ont amené la Francophonie à se doter très prochainement, à Erevan, d'une stratégie en faveur de l'égalité femmes- hommes, en vue d'approfondir une vision commune et de progresser dans la mise en place d'actions concertées et lisibles en matière de promotion de l'égalité des femmes et des hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles dans toutes ses missions et tous ses domaines d'intervention. C'est dans cette perspective que l'OIF mettra en œuvre cette stratégie dès le premier semestre 2019 par l'organisation d'une conférence internationale de haut niveau sur « les stratégies et les déterminants d'une éducation de qualité pour les filles dans l'espace francophone » : plus que jamais, l'OIF souhaite tenir ses engagements en faveur de l'égalité des genres dans l'éducation, en contribuant à nourrir la réflexion et à mobiliser les efforts de la communauté internationale.

La contribution du Comité syndical francophone de l'Education et de la Formation est, sans aucun doute, indispensable à la réalisation de cette feuille route. J'espère donc que vos travaux seront également une opportunité d'aborder ces enjeux. Je vous souhaite plein succès dans vos travaux. Je vous remercie.

Adama Ouane, administrateur de l'OIF

Allocution de Jean-Hervé Cohen, président du CSFEF



Merci monsieur l'administrateur, monsieur le directeur et tous les collaborateurs et collaboratrices de nous accueillir ici au siège de l'OIF. Merci aux invités et aux partenaires de nous soutenir et de nous faire l'honneur de leur présence. Merci à vous chers délégués et syndicalistes d'avoir fait le déplacement à Paris, pour venir représenter les syndicats de l'éducation de votre pays.

La XVI^e Rencontre du CSFEF se situe dans le cadre des événements du sommet de la francophonie. Il y a une dizaine de jours les OING et ONG se sont retrouvées à Erevan et nous avons pu mesurer l'impulsion nouvelle que l'OIF voulait donner à la conférence des OING. Nous représentons la francophonie de terrain, celle qui construit au quotidien la francophonie des peuples. Le CSFEF y a une place particulière car il est la voix syndicale au sein des OING. Vous ici présents chers camarades lutez au quotidien pour le droit à l'éducation dans votre pays et ce droit suppose un accès à l'école de tous les jeunes, sans distinction, sans discrimination. Mais quelle école voulons-nous ? Comment offrir à tous une éducation de qualité ? Nous pensons que c'est aux Etats de garantir

ce droit fondamental à l'éducation et c'est pourquoi, ensemble nous défendons l'école publique, gratuite. C'est pourquoi nous exigeons que les enseignants soient bien formés, payés à la hauteur de leurs qualifications, respectés. C'est pourquoi nous exigeons que professeurs, élèves, personnels d'éducation travaillent dans un environnement sain, adapté, qu'ils bénéficient d'outils pédagogiques performants. C'est loin d'être le cas dans tous les pays de la francophonie où certains d'entre vous font face à des situations d'extrême gravité. Ainsi comment ne pas s'indigner quand dans certains pays, l'insécurité empêche les élèves d'aller à l'école et les professeurs d'exercer leur métier. Comment tolérer ailleurs que des syndicalistes soient arrêtés, menacés, sanctionnés lorsqu'ils revendiquent au nom de leurs collègues. Comment accepter ici ou là que les salaires soient payés avec retard, que les dotations pédagogiques se réduisent à une misère alors que la corruption gangrène les sphères administratives et politiques. Nos deux délégués de RDC Augustin Tumba et Cécile Tshiyombo n'ont pas obtenu leur visa Schengen car leur gouvernement est en conflit avec la Belgique. Notre camarade Fridolin Mve Messa nous a appelé hier de Libreville au Gabon où les autorités lui ont soudainement confisqué son passeport alors qu'il était en partance pour la rencontre ;

Les pays de la francophonie ont pourtant adopté en 2000, sous l'égide de l'OIF, la déclaration de Bamako qui, je cite « réitère sa conviction que Francophonie et démocratie sont indissociables, condamne des prises de pouvoir par la force et se donne les moyens de réagir aux violations graves des droits humains dans l'espace francophone ».

Le CSFEF n'hésitera pas à interpellier franchement les Etats qui manquent à leur parole et à leurs devoirs car c'est aussi son rôle. C'est dans le dialogue franc et constructif que se construisent les avancées, pas dans la flagornerie ni le renoncement. Nous espérons également que la commission de suivi des OING pourra travailler en ce sens et le CSFEF est prêt à s'y investir. C'est ainsi également que le CSFEF a demandé à tous les syndicats francophones d'adresser une déclaration solennelle au gouvernement de leur pays, afin que nos positions syndicales soient prises en compte au sommet de la francophonie. Il est par exemple un point fondamental qui concerne l'attractivité du métier

d'enseignant, je le dis solennellement : les Etats prennent un risque énorme sur l'avenir en n'offrant pas aux étudiants et étudiantes de leur pays le goût de se former à l'enseignement, en décourageant les jeunes enseignants par des conditions d'entrée dans le métier dégradées.

Malgré toutes ces difficultés, en dépit d'un climat social perturbé, les enseignants, enseignantes et personnels d'éducation que nous représentons aiment leur métier et continueront à se battre pour l'exercer dignement. C'est dans ce cadre que le CSFEF s'est emparé du thème du vivre ensemble, choisi par l'OIF, pour réfléchir au rôle de l'école dans l'apprentissage de la citoyenneté. Tout au long de cette XVIe Rencontre, nous aborderons ainsi des sujets qui vous importent particulièrement comme par exemple la privatisation et la marchandisation de l'éducation, ce fléau qui ronge le système éducatif, la santé des enseignants, la formation à distance. Forts de vos contributions, nous approfondirons ces sujets, nous les travaillerons également avec l'Internationale de l'Education, dont le CSFEF constitue le réseau francophone et dont nous saluons l'effort accompli pour faire une place à la langue française dans les échanges syndicaux.

Mes chers camarades, cette Rencontre est la votre, nous sommes impatients d'entendre vos interventions, de débattre ensemble, nous savons votre enthousiasme et votre motivation et vraiment c'est de tout cœur que je vous félicite d'être là, de bouleverser vos emplois du temps, de voyager loin de vos familles pour cet échange collectif. L'équipe d'organisation, FSU et UNSA éducation, a travaillé d'arrache pied pour vous recevoir dans de bonnes conditions, pour vous offrir également des moments de détente et de convivialité indispensables aux bonnes relations. L'équipe du CSFEF a tenté de construire un programme qui corresponde à vos préoccupations. Les subventions des partenaires extérieurs au monde syndical, qui ont adhéré à notre projet : OIF, IFEF, MEAE, MRIF du Québec ont été décisives pour la tenue de la Rencontre.

Que tous et toutes en soient remerciés ici.

Longue vie à la francophonie et au syndicalisme francophone.

Jean-Hervé Cohen, président du CSFEF

PARIS (France) : 24-25-26 septembre 2018

Lundi 24
septembre

> 9 h 30 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Siège social de l'Organisation internationale de la Francophonie,
salle Senghor, 19-21 Avenue Bosquet, 75007 Paris, France

Adama Ouane, administrateur de l'OIF

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de France

David Edwards, secrétaire général de l'Internationale de l'Éducation

Edem Adubra, représentant de l'UNESCO

Vincent Fillola, vice-président de la conférence des OING

Jean-Hervé Cohen, président du CSFEF

Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU

Frédéric Marchand, secrétaire général UNSA Education

> 11 h TABLE RONDE 1

Pour une éducation de qualité favorisant le vivre ensemble

Le personnel de l'éducation oeuvre au quotidien pour le vivre ensemble. En effet, les écoles sont des lieux d'apprentissage, dont celui de la socialisation. La découverte des savoirs disciplinaires, mais aussi la mise en activité collective, le questionnement et le dialogue doivent permettre de participer à la construction de citoyennes et citoyens autonomes et émancipés. Comment construire des valeurs universelles ? Dans une période où de nombreux élèves vivent dans un environnement perturbé par des polémiques ethniques, religieuses, voire par des conflits armés, il est particulièrement important d'interroger la nécessité d'aborder ces questions au sein de la classe. L'école ne répondra pas seule à ces questions. Mais, au jour le jour et en ayant les moyens pour la réussite de tous les élèves, elle a le pouvoir d'apporter sa pierre à l'édifice du vivre ensemble.

Et ces élèves seront demain celles et ceux qui porteront l'ambition de la démocratie, ce qui est aujourd'hui loin d'être le cas partout, y compris dans l'espace francophone.

Interventions :

Régine Akalikumutima, chargée du genre au Syndicat du personnel de l'éducation (SYPERWA), Rwanda

Benoit Falaize, Inspecteur général de l'Éducation nationale, chercheur correspondant au centre d'histoire de Sciences Po

> 12 h15 PAUSE DÉJEUNER

Installation au SNUipp-FSU, 12 rue Cabanis, 75014 Paris

>15 h SÉANCE PLÉNIÈRE : ORGANISATION DU CSFEF

Présentation du CSFEF

Déclaration adressée aux chefs d'État de la Francophonie

Rapport d'activités

Rapport financier

Enjeux de la Rencontre

Mode d'élection au Bureau du CSFEF

>18 h RÉUNIONS PAR RÉGION POUR LA REPRÉSENTATION AU BUREAU

> 19 h 30 RÉCEPTION AU SIÈGE SOCIAL DU SNES-FSU



Mardi 25
septembre

SNUipp-FSU, 12 rue
Cabanis, 75013 Paris

> 9 h TABLE RONDE 2

La lutte contre la marchandisation de l'éducation, quelles actions possibles ?

La lutte contre la marchandisation de l'éducation est un axe fort de l'action du CSFEF. Cette marchandisation se présente essentiellement à travers trois éléments structurants :

1. une redéfinition des savoirs et des connaissances qui doivent désormais se montrer utiles à l'économie et nourrir l'innovation
2. une redéfinition de la finalité des objectifs des systèmes éducatifs, c'est-à-dire produire du « capital humain » plutôt que former des individus/citoyens
3. une importation des méthodes de gestion du privé dans le système public en intégrant des logiques permanentes d'évaluation de l'action pédagogique

Interventions :

Guy Dreux, enseignant et chercheur, Institut de recherche de la FSU

Duncan Smith, coordinateur sénior, Internationale de l'Éducation

Josué Mérielien, coordonnateur général de l'Union nationale des normaliennes et normaliens haïtiens (UNNOH)

Sidy Fofana, Syndicat des professeurs du Sénégal (SYPROS)

> 10 h 30 PAUSE

> 10 h 45 TABLE RONDE 3

La santé au travail

À la suite d'un atelier qui s'est tenu lors de la précédente Rencontre du CSFEF à Madagascar, il est apparu nécessaire d'approfondir la question de la santé des enseignantes et enseignants. Le CSFEF a mené une enquête avec le Réseau éducation et solidarité (RES) pour savoir comment l'état de santé des enseignantes et enseignants est pris en compte par les gouvernements et ce que les syndicats revendiquent en ce domaine. Au Burkina Faso, par exemple, un projet est en cours pour créer une mutuelle de santé pour le réseau de l'éducation. En France, la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) produit des rapports sur cette question et organise régulièrement des initiatives avec les organisations syndicales. Celles-ci, par ailleurs, interviennent dans le cadre d'une instance créée il y a quelques années : le Comité hygiène sécurité et conditions de Travail (CHSCT). Être en bonne santé pour bien faire son travail est un concept qui mérite toute l'attention des syndicats, car cela peut avoir un impact réel sur la qualité du travail et donc la réussite des élèves.

Interventions :

Sema Blegne, Secrétaire général du SNEA-B, Burkina Faso

Matthias Savignac, président du Réseau Éducation et Solidarité

Sophia Catella, représentante des personnels au CHSCT ministériel, au titre de la FSU

Eric Chenut, vice-président délégué responsable des Partenariats et de la Stratégie Santé de la MGEN

> 12 h 30 PAUSE DÉJEUNER AU SIÈGE SOCIAL DE LA MGEN

> 15 h PRÉSENTATION DU PANORAMA

> 15 h 30 QUATRE ATELIERS EN PARALLÈLE – 1^{RE} SESSION

1. Droits syndicaux
2. Santé au travail et conditions de travail
3. Outils syndicaux d'influence
4. Renforcement des capacités en communication

> 16 h 45 PAUSE

> 17 h QUATRE ATELIERS EN PARALLÈLE – 2^e SESSION

> 18 h FIN DES TRAVAUX

> 19 h DÉPART POUR LA SOIRÉE CONVIVIALE

Mercredi 26
septembre

SNUipp-FSU, 12 rue
Cabanis, 75013 Paris

> 9 h 30 **TABLE RONDE 4**

La Formation des enseignantes et enseignants – usages et place du numérique

Quelles modalités, quelles places pour la formation à distance dans la formation des enseignantes et des enseignants ?

Les modes de formation à distance se sont diversifiés et répandus. Cette diversité recouvre des solutions techniques différentes (réseaux collaboratifs, parcours de formation, etc.). Le transfert de formations existantes ou de contenus est un révélateur, non seulement des limites des outils, mais aussi de la validité des scénarios pédagogiques et de formation. La qualité des contenus observés est évidemment très variable. D'un point de vue institutionnel, l'intégration de modalités de formation entièrement ou partiellement à distance dans les plans de formation interroge sur l'articulation avec les actions présentielles, les moments propices dans la formation tout au long de la vie et l'efficacité en termes de coûts et de résultats (formations « hybrides »).

Interventions :

Edem Adubra, Chef de la section pour le développement des enseignants et Chef du secrétariat d'Équipe Spéciale Internationale sur les Enseignants Division pour l'appui et la coordination de l'agenda Éducation 2030 UNESCO

Youssef Arrif, direction de l'éducation et de la jeunesse de l'OIF à Paris, représentant l'IFEF

Michel Loisy, IA-IPR, ex-Délégué académique aux actions de formations - Académie de Grenoble

> 10 h 45 **PAUSE**

> 11 h **TABLE RONDE 5**

Le programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC)

La Conférence des ministres de l'Éducation de la Francophonie (CONFEMEN) est en préparation d'une nouvelle enquête du PASEC pour 2019. Cette enquête standardisée portera sur l'évaluation des compétences des élèves de 2^e et 6^e années du primaire et de leurs enseignants afin d'identifier les caractéristiques des performances des systèmes éducatifs de quinze pays francophones d'Afrique subsaharienne (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo). Pour cette deuxième vague d'évaluation, la CONFEMEN a introduit une innovation portant sur une enquête approfondie auprès des enseignantes et enseignants. Un comité d'éthique a été formé afin d'élaborer une charte qui engagera tous les acteurs impliqués dans le processus de l'enquête à respecter les normes d'éthique liées à l'exploitation des données et résultats de l'enquête sur les enseignantes et enseignants. Le CSFEF a délégué deux représentants sur ce comité.

Interventions :

Hilaire Hounkpodoté, coordonnateur du PASEC à la CONFEMEN

Awa Wade, vice-présidente Sud du CSFEF et membre du Comité d'éthique du PASEC

> 12 h 30 **PAUSE DÉJEUNER**

> 14 h **PLAN D'ACTION DU CSFEF**

Adoption de la Déclaration

> 15 h **ÉLECTION DU BUREAU DU CSFEF**

Présentation du nouveau Bureau

> 15 h 30 **MOTIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

> 16 h **CLÔTURE DE LA XVII^e RENCONTRE DU CSFEF**

Rappel des objectifs fondamentaux du CSFEF



Le CSFEF a maintenant 31 ans. Depuis ses débuts, l'action du CSFEF s'incarne tant dans un travail de représentation et d'intervention au sein de la Francophonie, auprès des instances officielles de celle-ci et des États constituants, que dans un programme de coopération visant le développement de l'éducation et de la démocratie, ainsi que le renforcement de nos partenaires et des syndicats de l'éducation. Il n'existe pas de processus d'adhésion et de cotisation au CSFEF, c'est un réseau syndical d'action et de coopération dont la force vient de l'engagement actif de chaque syndicat. Cela permet une souplesse et une horizontalité dans le fonctionnement, et conduit à privilégier la collaboration et les relations entre les syndicats, pouvant aller jusqu'à des projets formalisés.

L'action du CSFEF contribue à une meilleure reconnaissance du rôle de la société civile au sein de la Francophonie et à une meilleure visibilité des enjeux liés aux droits humains et à l'éducation. Elle vise une meilleure reconnaissance du fait syndical et ainsi le renforcement de l'influence et des capacités des organisations.

En 1998, le CSFEF a conclu avec l'Internationale de l'Éducation (IE) un protocole d'accord concernant l'inclusion du CSFEF dans l'IE, par lequel les deux organisations s'engagent à coordonner les travaux qu'elles entreprennent dans les pays francophones sur les questions relevant de la Francophonie institutionnelle.

Les grands objectifs pour 2016-2018

Rappelons maintenant les objectifs généraux du réseau CSFEF qui ont été retenus par le Bureau pour 2016-2018, à la suite de la Rencontre d'Antananarivo en novembre 2016. Ils ont guidé l'action du CSFEF au cours de cette période. Ils s'inscrivent en continuité de l'activité passée du CSFEF et tiennent compte des moyens dont disposent concrètement le CSFEF et ses organisations membres :

Assurer la prise en compte la plus large possible du point de vue syndical du milieu de l'éducation en faisant la promotion du développement d'une éducation de qualité pour tous et de la revalorisation de la profession enseignante.

Lutter contre la marchandisation de l'éducation. Promouvoir la construction d'un avenir viable, c'est-à-dire d'un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique.

Organiser tant dans les pays du Nord que dans les pays du Sud des activités de partage des vécus et d'échanges qui touchent les systèmes éducatifs francophones, l'action syndicale et la promotion de la francophonie.

Dynamiser les activités du Bureau, améliorer les communications pour mieux faire connaître le CSFEF, ses activités et ses buts, organiser des activités du CSFEF qui répondent aux besoins du plus grand nombre en fonction des moyens financiers, démocratiser le fonctionnement en le rendant plus collégial et participatif.

Le CSFEF demeure une organisation qui œuvre avec peu de moyens. Sa capacité de représentation et ses activités de coopération sont tributaires des ressources dont il dispose. Ces ressources sont limitées aux contributions financières des organisations membres du Bureau et de l'Internationale de l'Éducation ainsi qu'aux subventions que le CSFEF obtient pour ses projets de coopération.

Rapport d'activité présenté par Luc Allaire, secrétaire général du CSFEF



La Déclaration finale de la 15^e Rencontre du CSFEF, (Antananarivo, novembre 2016), «La Francophonie se mobilise pour une éducation publique, gratuite et de qualité pour toutes et tous » a eu un écho auprès des gouvernements. Le contenu de cette déclaration et l'appel de la société civile francophone ont été entendus par les 57 chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Francophonie lors du 16^e Sommet de la Francophonie (novembre 2016). Plusieurs paragraphes de la Déclaration officielle de ce 16^e sommet concernant l'éducation abordaient ainsi les points qui avaient été débattus quelques jours plus tôt lors de la Rencontre du CSFEF : liberté d'expression, citoyenneté et démocratie, développement durable, enseignants qualifiés pour une éducation de qualité, attachement à l'éducation publique et contrôle renforcé du secteur éducatif privé.

Il s'agit là d'une victoire importante, non seulement pour les syndicats de l'éducation affiliés au CSFEF, mais aussi pour l'ensemble des organisations de la société civile qui ont signé l'Appel contre la marchandisation de l'éducation.

En effet, l'article 39 représente la déclaration la plus forte faite par des chefs d'État contre la marchandisation de l'éducation, pour une éducation publique, gratuite et de qualité pour tous et toutes et pour une régulation des acteurs privés de l'éducation. Elle reconnaît explicitement le rôle de la société civile et demande à

l'OIF de travailler avec elle, ce qui reflète l'importance de la mobilisation collective de l'ensemble des signataires de cet Appel au cours des derniers mois.

> **Motions adoptées lors de la Rencontre d'Antananarivo**

Trois motions ont été adoptées lors de la Rencontre du CSFEF : Motion pour la paix et la promotion de l'éducation en Afrique centrale. Ces trois motions ont été publiées sur le site Internet du CSFEF ainsi que dans les Actes de la 15^e Rencontre.

> **La Déclaration du CSFEF a été approuvée par le Bureau du CSFEF en avril 2018.**

Tout comme nous l'avons fait lors du Sommet d'Antananarivo, nous avons décidé de produire la déclaration six mois avant le Sommet, ce délai étant nécessaire si nous souhaitons influencer le contenu de la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement adoptée lors du Sommet de la Francophonie en octobre 2018 à Erevan.

Cette Déclaration a été transmise à l'OIF ainsi qu'à plusieurs ministres de l'Éducation et ministres des Affaires étrangères. Le ministre de l'Éducation du Québec a répondu que les recommandations du CSFEF cadrent bien avec les orientations portant sur l'éducation qui sont actuellement proposées dans le projet de déclaration officielle. « En vue du prochain Sommet de la Francophonie, le gouvernement du Québec compte mettre à profit les multiples liens fructueux de collaboration qu'il entretient au sein de l'espace francophone pour promouvoir la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation. Aussi, soyez assurés que la déclaration du CSFEF sera prise en considération », a-t-il écrit.

> Participation au séminaire sur le financement de l'éducation organisé par la CONFEMEN à Rabat en décembre 2017

Le président Jean-Hervé Cohen a participé à cette réunion. Lors de cette conférence, certains ministres ont critiqué les actions syndicales alors que d'autres avaient une approche plus ouverte au dialogue social. Jean-Hervé a pu faire de nombreuses interventions de la salle, il a même été invité à la tribune pour répondre aux ministres lors de la mise en cause des syndicats. Cette conférence s'est terminée par un Appel sur le financement, qui doit provenir principalement d'une fiscalité juste, incluant des recettes sur les bénéfiques liés aux ressources naturelles, et d'un meilleur suivi de l'affectation des financements. Le thème de la conférence était aussi de trouver du financement innovant

> Participation à la session interministérielle de la CONFEMEN, au Nouveau Brunswick en mai 2018

La trésorière Brigitte Bergeron y a participé. Elle a pu présenter la Déclaration du CSFEF en vue du prochain Sommet de la Francophonie.

Les principaux défis de la CONFEMEN étaient alors :

- Évaluation du PASEC 2019 (2018 – 2019 collecte et traitement des données, pour que le rapport soit prêt en 2020.) Comment renforcer l'observatoire pour l'amélioration de la qualité de l'éducation La mobilisation des ressources financières Le renforcement de la visibilité et rayonnement de la CONFEMEN
- Le thème de la prochaine ministérielle de la CONFEMEN en 2020 sera le vivre ensemble.

> Participation à la Conférence des OING/ONG de la Francophonie

L'OIF a décidé de revoir toutes les accréditations des OING et des ONG. Le CSFEF a été sollicité pour déposer un dossier en vue d'un examen qui a eu lieu en juillet 2018 par le comité permanent de la francophonie. Ce comité a fait une recommandation positive et l'OIF a décidé d'accorder son accréditation au CSFEF, validant ainsi le travail que nous accomplissons dans les pays de la francophonie.

La conférence des OING/ONG de la Francophonie a eu lieu à Erevan du 12 au 14 septembre. Le président Jean-Hervé Cohen y a participé. Il a fait une allocution à l'ouverture aux côtés de Michaëlle Jean, secrétaire générale de l'OIF, et du premier ministre de la république d'Arménie. À cette occasion, il a insisté sur l'importance des organisations représentant la société civile dans la francophonie, notamment pour interpeller les États qui ne respectent pas leurs engagements pour défendre la démocratie. Le CSFEF a également animé la session consacrée au renouvellement du comité de suivi des OING, il participera à la commission éducation et à celle sur la démocratie et les droits.

> Actions contre la marchandisation de l'éducation

Rencontre francophone sur la privatisation de l'éducation, Dakar octobre 2017.

Rappelons qu'en 2016, le CSFEF a contribué à la constitution d'un réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation, avec la FI-CEMEA et Solidarité Laïque (OING accréditées auprès de l'OIF), la Coalition Éducation (coalition française de la CME) et d'autres ONG. Ce réseau a procédé à la rédaction et à la promotion de l'Appel de la Société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation, qui a été publié en juin 2016 et qui a été signé par de nombreux syndicats francophones affiliés à l'IE.

Ce réseau francophone a organisé, à Dakar en octobre 2017, une rencontre francophone sur la privatisation et la marchandisation de l'éducation qui s'est tenue en deux temps :

- Les deux premières journées ont pris la forme d'un colloque qui a permis de bien broser la réalité de la privatisation et de la marchandisation de l'éducation dans les pays francophones,

ainsi qu'un échange sur la situation des écoles privées et de la marchandisation dans les pays francophones.

- Une consultation sur les principes directeurs des droits de l'Homme devant guider les obligations des Etats vis à vis des écoles privées, qui permettra de réfléchir aux solutions en terme de politiques publiques aux défis identifiés, et d'apporter la voix des acteurs francophones dans la constitution de ces principes.

Cette rencontre a réuni plus de 100 personnes en provenance de trente pays francophones. En suivi à cette rencontre le CSFEF a informé l'ensemble des organisations participantes que le CSFEF ne suivrait pas le processus juridique d'élaboration des principes directeurs. En revanche, le CSFEF a indiqué qu'il souhaitait poursuivre son travail auprès du Réseau francophone sur la base de l'Appel de la société civile, afin d'élaborer une stratégie offensive et concertée.

Contribution à la campagne de l'IE Réponse mondiale sur la privatisation et la marchandisation de l'éducation.

Le CSFEF a collaboré avec l'équipe de recherche l'IE à la réalisation d'une recherche sur la privatisation et la marchandisation de l'éducation en Côte d'Ivoire. La première phase de cette recherche s'est terminée en juin 2017, et elle a été suivie d'une campagne d'information et de mobilisation organisée par les syndicats de l'IE-SCI (Internationale de l'Éducation, section Côte d'Ivoire, en septembre et octobre 2017

Une équipe de chercheurs a été mandatée par l'IE, en août 2018, pour mener une deuxième phase de cette recherche.

Par ailleurs, le CSFEF a contribué à l'animation d'un atelier organisé les 9-10 mai 2018 par l'IE à Grand Bassam, Côte d'Ivoire, dans le cadre de la Réponse mondiale sur la privatisation et la marchandisation de l'éducation. Cet atelier a réuni des représentants des syndicats des pays francophones d'Afrique de l'Ouest.

Cet atelier a débouché sur la définition de plans d'action sur la privatisation de l'éducation dans chacun des pays francophones d'Afrique de l'Ouest. L'un des moments forts de ces plans d'action sera de mettre l'accent sur cette question lors de la Journée mondiale des enseignantes et enseignants le 5 octobre prochain, un slogan spécifique est proposé aux syndicats de ces pays :

Le droit à l'éducation, c'est aussi le droit à un personnel enseignant qualité. C'est aussi le droit à une éducation publique de qualité.

> Promouvoir la construction d'un avenir viable

Le portail Médiaterre

Le CSFEF a conclu, il y a plusieurs années, un partenariat avec l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) pour l'alimentation du site Médiaterre . Jusqu'en 2016, ce portail était alimenté par une équipe de militants du Syndicat national des enseignants africains du Burkina Faso (SNEA-B) basée à Ouagadougou, Burkina Faso.

En mars 2017, ce portail a été élargi à une équipe provenant de trois pays : le Burkina Faso, le Cameroun et la République démocratique du Congo . Cette équipe assume, depuis lors, la production de dépêches sur l'éducation au développement durable. Il y a eu organisation d'un atelier de formation en octobre 2017 pour améliorer la qualité des dépêches produites par l'équipe du CSFEF sur le site de Médiaterre.

Activités de partage des vécus et d'échanges qui touchent les systèmes éducatifs francophones, l'action syndicale et la promotion de la francophonie

> Activités de coopération et de développement

Le CSFEF étant un réseau des syndicats francophones, il favorise les relations et la coopération syndicale entre syndicats du Nord et du Sud. Ainsi plusieurs projets de coopération dans les pays francophones du Sud ont pu recevoir l'appui de syndicats du Nord sur des thématiques concernant l'unité syndicale, l'aide à la communication, les campagnes d'adhésion et les élections professionnelles.

À ce sujet, le CSFEF collabore régulièrement avec l'équipe de l'Internationale de l'Éducation Région Afrique (IERAF) dans la définition des priorités des projets de coopération. Ainsi, la priorité définie par l'IERAF concernant l'unité syndicale est partagée par le CSFEF. Des appuis ont été donnés à l'unité dans différents pays comme la Côte d'Ivoire, qui a mis sur pied l'Internationale de l'Éducation Section Côte d'Ivoire (IE-SCI) qui regroupe tous les alliés de l'IE dans ce pays.

> Participation à des congrès de syndicats francophones

Les congrès sont aussi des lieux d'échange qui permettent d'approfondir la connaissance de la réalité syndicale dans les pays francophones. Par exemple au Sénégal, les affiliés de l'IE ont formé l'Union Syndicale pour une Education de Qualité (USEQ). Le CSFEF a rencontré l'équipe de l'USEQ lors du congrès de l'UDEN en avril dernier.

> Liens avec l'OIF et la CONFEMEN

Lors de la dernière Rencontre du CSFEF à Madagascar, il y a eu présentation du PASEC par le coordonnateur d'alors, M. Jacques Malpel, lors d'une table ronde. Celle-ci a soulevé de nombreuses questions et de débats fort enrichissants.

Cette table ronde a aussi provoqué une prise de conscience de la part de la CONFEMEN du rôle important que pourrait jouer le CSFEF comme interlocuteur dans le mécanisme de dialogue social. Ainsi, nous avons eu de nombreux échanges avec le nouveau coordonnateur du PASEC, M. Hilaire Hounkpodoté, concernant la mise en œuvre de la prochaine enquête PASEC qui aura lieu en 2019.

Cette enquête comportera deux nouveautés. Premièrement, elle touchera quinze pays d'Afrique Subsaharienne au lieu de dix : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo. Mais surtout, la CONFEMEN a introduit une innovation dans son enquête de 2019, il y aura une enquête approfondie auprès des enseignantes.

A ce sujet, un comité d'éthique a été formé afin d'élaborer une charte qui engagera tous les acteurs impliqués dans le processus de l'enquête à respecter les normes d'éthique liées à l'exploitation des données et résultats de l'enquête sur les enseignantes et enseignants. Le CSFEF a délégué deux représentants sur ce comité : Awa Wade de l'UDEN-Sénégal et Augustin Tumba Nzuj, de la FENECO-UNTC en RDC. Ceux-ci ont ainsi participé au deuxième regroupement international des équipes nationales qui s'est réuni à Libreville au Gabon en février 2018.

> Dynamiser le CSFEF, améliorer les communications pour mieux faire connaître le CSFEF et démocratiser son fonctionnement

Le CSFEF maintient son site Internet <http://www.csfef.org> qui a été rénové en février 2016. Ce site a un double objectif : rendre compte des activités propres du CSFEF, et donner un écho à celles des syndicats francophones, qu'ils aient leur propre site ou pas. Ce site mériterait toutefois à être davantage alimenté par les syndicats francophones.

Le CSFEF a également une page Facebook : <https://www.facebook.com/francophonie.syndicale/>

Publication de l'infolettre La Francophonie syndicale.

Cette infolettre, qui renvoie vers des articles du site, peut être un formidable outil pour augmenter la visibilité des actions des syndicats francophones. Elle peut en effet être massivement rediffusée aux adhérents des syndicats francophones. À ce jour, 172 personnes se sont abonnées à l'infolettre. Il serait intéressant que les syndicats de l'éducation en fassent la promotion auprès de leurs membres.

> Conception et production du Panorama 2018

Il s'agit d'un sondage enquête qui est envoyé à tous les syndicats de l'éducation francophones affiliés à l'IE lors de chaque Rencontre du CSFEF. Il vise à obtenir des données sur différents sujets reliés à l'éducation de qualité et sur l'activité syndicale.

Lors de chaque réunion du Bureau du CSFEF, un résumé est fait des faits saillants de chacune des régions où est présent le CSFEF. Les délégués régionaux du bureau ont pour mission de collecter des données auprès des syndicats de leur région (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, etc.), ce qui permet aux membres du Bureau de prendre le pouls des réalités de chacune des régions de la Francophonie.

Tenue de réunions du Bureau en novembre 2016 à Antananarivo (Madagascar), à Saint-Marc-sur-Richelieu (Québec) en avril 2017, à Dakar (Sénégal) en octobre 2017, à Bucarest (Roumanie) en avril 2018, et à Paris (France) en septembre 2018.

> Conclusion

Dans le cadre de sa mission, le CSFEF a réalisé un nombre élevé d'activités au cours de la période 2016-2018, surtout lorsqu'on tient compte des moyens dont il dispose.

Il nous reste, avec cet éclairage, à déterminer quels devraient être nos objectifs prioritaires dans le contexte qui se profile. Une telle réflexion nous guidera dans l'élaboration des perspectives d'action pour les prochaines années.

Si des efforts sont toujours requis pour améliorer nos ressources, l'engagement des organisations membres du CSFEF constituera toujours sa principale force. À ce sujet, le Bureau du CSFEF souhaite que les syndicats de l'éducation de la Francophonie, qui ont délégué leurs représentants à cette XVIe Rencontre, abandonnent leur conception trop attentiste vis-à-vis du CSFEF et prennent davantage conscience de leur rôle décisif pour faire vivre et renforcer le CSFEF au quotidien, en écrivant des articles pour le site Internet, en étant en contact avec leurs représentants régionaux qui siègent au Bureau, en les informant des activités et des enjeux dans leur pays, en suggérant des activités de formation sur des sujets qui les préoccupent...

Remerciements

Les membres du Bureau élus en 2016 sont vivement remerciés pour le travail accompli durant leur mandat, ainsi que pour la préparation de la Rencontre de Paris.

Souhaitons bonne route dans leurs activités futures aux camarades qui quittent le Bureau cette année :

Louise Chabot (déléguée Québec, CSQ),

Michelle Olivier (déléguée France, FSU),

Augustin Tumba Nzujî (délégué Afrique Centrale, FENECO, Rep dém du Congo),

Awa Wade (déléguée Afrique de l'ouest et vice-présidente du CSFEF, UDEN, Sénégal).

Ouverture



Organisée en amont du Sommet de la francophonie qui se tiendra les 11 et 12 octobre 2018 à Erevan (Arménie), la session d'ouverture a réuni plus de 60 personnes venues d'une trentaine de pays de l'espace francophone, en grande majorité des représentantes et représentants d'organisations syndicales mais aussi de la société civile.

La cérémonie d'ouverture a permis de lancer cette Rencontre par une succession d'interventions d'une grande richesse pour alimenter les travaux à venir.

L'OIF insiste sur la nécessité de mettre en pratique les valeurs de citoyenneté, permettant de l'exercer librement dans un esprit d'ouverture, de respect et d'esprit critique. L'actualité malheureusement, avec la montée des populismes et du protectionnisme, ne fait qu'instrumentaliser la peur de l'autre, la figure du bouc émissaire. Pour lutter contre cette vision contraire

au vivre ensemble, l'OIF lancera, lors du sommet de la francophonie, un guide pratique pour une éducation aux droits de l'homme. L'autonomisation des filles est également au cœur des programmes soutenus par le MEAE, qui portera cette importante thématique lors de sa prochaine présidence du G7.

L'Internationale de l'Éducation, de son côté, regrette l'absence de dialogue social dans de nombreux pays, où les enseignantes et enseignants ne sont pas consultés sur les réformes. Son secrétaire général, prenant l'exemple de la privatisation de l'éducation, insiste sur la nécessaire solidarité entre syndicats, rappelant que l'unité permet de lutter plus efficacement. C'est une autre forme de partenariat que l'UNESCO met en avant, pour porter l'ODD4, conjointement avec l'IE et le Programme mondial pour l'éducation (PME) ; elle annonce aussi la publication d'un guide sur le dialogue social, afin que les droits soient respectés et un forum à venir sur le renforcement de la qualification des enseignantes et enseignants.

Pour la Conférence des OING, « tout est question d'éducation », slogan que ne démentiront pas les syndicats représentés par le CSFEF. Ce dernier envoie par ailleurs un message très fort concernant les pays qui ont empêché leurs représentants de venir à Paris, refusant le visa ou interdisant de quitter le pays. Le CSFEF a rappelé les conditions difficiles dans lesquelles les enseignants et enseignantes exercent leur métier dans certains pays : guerre civile, insécurité, salaires non payés, sanctions contre les syndicalistes. Malgré toutes ces difficultés, en dépit d'un climat social perturbé, les enseignantes, enseignants et personnels d'éducation aiment leur métier et continueront à se battre pour l'exercer dignement. C'est dans ce cadre que le CSFEF s'est emparé du thème du vivre ensemble, choisi par l'OIF, pour réfléchir au rôle de l'école dans l'apprentissage de la citoyenneté.

La FSU, après avoir dénoncé l'insuffisance du prochain budget consacré à l'éducation, rappelle l'importance des activités de coopération entre pays partenaires et l'UNSA termine par l'importance de construire tous ensemble pour avancer, sans se laisser gagner par la sinistrose.

Tous ces messages ont donné la teneur des débats proposés aux personnes déléguées durant trois jours. La première table ronde lancera la discussion sur le thème d'une « éducation de qualité favorisant le vivre ensemble. »

Table ronde 1 :
Vivre
ensemble à
l'école



**Éducation à la citoyenneté dans les programmes scolaires. Le cas du Rwanda –
RéGINE Akalikulutima, déléguée du Rwanda, SYPERWA.**

Le Rwanda est situé au coeur de l'Afrique, connu comme pays des mille collines avec une superficie de 26,338 km² et une population d'à peu près 12 millions d'habitants.

Ancienne colonie belge comme le Burundi et la République Démocratique du Congo respectivement au sud et à l'ouest, le Rwanda a comme voisin à l'est la Tanzanie qui fut sous la même administration du temps des allemands sous le Deutsch- Westafrika ouest Africa entre 1898-1918. Au Nord il y a l'Ouganda.

Le Rwanda avec ses trois voisins plus le Kenya et le Soudan du sud font ce que nous appelons aujourd'hui la communauté Est Africaine. De par sa situation géographique et historico-politique, le Rwanda est actuellement en pleine transformation sociale, politique et économique.

Il est présentement pris comme modèle de développement dans la région à cause de ses réalisations passant de son passé colonial, du génocide commis contre les Tutsis de 1994 au Rwanda actuel émergent.

Le Rwanda est en même temps francophone, anglophone et même swahiliphone surtout avec l'adoption du Kiswahili comme 4^{ème} langue officielle d'après la loi organique du 2 Avril 2017.

Le Kinyarwanda est la langue nationale parlée par tous les Rwandais à l'intérieur du pays.

Le Rwanda, quatre étapes et quatre langues :

- Avant la colonisation - Pendant la colonisation -Après l'indépendance -Après le génocide ou le Rwanda actuel.

L'éducation à la citoyenneté dans les programmes scolaires au Rwanda dans le cadre de « vivre ensemble » est fondée sur ces quatre étapes majeures de son passé, de son histoire et de son présent pour un futur aux horizons meilleurs. La première étape de l'histoire et de l'éducation du citoyen rwandais est basée sur son peuple uni, indivisible vivant sous une même culture, de mêmes moeurs et une tradition orale utilisant la même langue "Ikinyarwanda" un seul Dieu "IMANA" et un seul leader "UMWAMI" le roi.

Cette tradition et ses coutumes basées sur le respect de Dieu, du roi, des adultes et de son prochain, faisaient des citoyens rwandais un peuple fier et de grandeur patriotique. Cette citoyenneté a été déchirée et divisée par la culture colonisatrice qui a divisé les Rwandais en différentes ethnies, différentes croyances religieuses ainsi que différentes couches socio-économiques.

Après l'indépendance en 1962, les régimes socio-politiques qui ont suivi, n'ont pas beaucoup appris de la colonisation mais sont tombés dans les divisions ethniques, géographiques et sociales, les Tutsis, les Hutus, les Batwa, les Bakiga et les Banyanduga, causant ainsi la fuite et les tueries de certaines catégories des Rwandais, les amenant à prendre le chemin de l'exil vers les pays voisins, à savoir le Burundi, le Congo (Zaire), l'Ouganda, la Tanzanie et ailleurs.

Les mécontentements engendrés par le système éducationnel de l'époque à travers ses programmes scolaires n'ont pas non plus su créer la citoyenneté entre les étudiants rwandais ; ce qui a abouti à des nouveaux massacres et fuites des étudiants et cadres intellectuel tutsis en 1973. Avec l'arrivée au pouvoir de Juvénal Habyarimana, la citoyenneté rwandaise a eu un nouvel élan vers le progrès social et économique visible mais encore une foi de courte durée avec l'introduction bâclée du kiswahili, de l'organisation scolaire orientée vers les écoles des métiers, malheureusement caractérisée par la haine et les divisions sociales. Le régime est passé de la citoyenneté au génocide contre les tutsis de 1994 qui a vu à peu près un million de tutsis tués dans une durée de cent jours d'avril à juillet 1994.

Stoppé par le front Patriotique Rwandais (FPR) Inkotanyi, la citoyenneté rwandaise a connu une nouvelle relève et c'est ainsi que le Rwanda actuel jouit de plusieurs transformations et changements en matière de la politique de l'éducation notamment avec ICT, la politique de la langue, anglais, français, kinyarwanda et le swahili depuis l'année dernière.

Présentement, la citoyenneté rwandaise dans les programmes scolaires est sans aucun doute un levier majeur dans la réussite et le développement du pays car il est fondé sur une philosophie pratique et juste qui insiste sur la philosophie nationale "NDUMUNYARWANDA" qui met avant tout la dignité et les valeurs et droits humains plutôt que les divisions insensées. Dans notre système éducationnel rwandais actuel, c'est le meilleur qui gagne, ce n'est pas l'enfant de tel ou tel, ce n'est pas de telle région ou de tel groupe ou de tel sexe. C'est d'ailleurs en tant que fille rwandaise ici présente que je me réjouis de la représentation majoritaire de 61% des femmes au sein de l'assemblée nationale ou parlement rwandais.

C'est sur cette remarque que dans le cadre de vivre ensemble, l'expérience du Rwanda, les Rwandais vivent en essayant de vaincre les traumatismes du génocide et de leur passé douloureux et de créer un monde meilleur dans la solidarité pour un destin commun.

Allocution de
David Edwards,
secrétaire
général de
l'Internationale
de l'Education



Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour l'ouverture de la 16^{ème} Rencontre du CSFEF. J'adresse un salut tout particulier à toutes celles et tous ceux qui ont effectué un long voyage pour prendre part à cette Rencontre. Je pense aux collègues d'Haïti, du Canada, et bien sûr à tous les collègues africains.

Du Québec à l'Ile Maurice en passant par la Suisse, ce qui nous rassemble ici aujourd'hui c'est, bien entendu, une langue, et c'est aussi un très solide socle de valeurs. Parmi ces valeurs, la conviction profonde de l'égalité de dignité de chacun, quels que soient son origine, son sexe, son âge, ses orientations philosophiques ou religieuses, ses orientations sexuelles. J'y attache une grande importance, et je crois que nous tous, qui sommes à la fois éducateurs et syndicalistes, portons la lourde responsabilité de mettre en actes ces principes. Nous ne devons pas en rester aux paroles, nous devons analyser les mécanismes qui freinent l'implication des femmes et des jeunes, et prendre des mesures concrètes pour leur laisser de la place. Nous avons besoin de syndicats à l'image de la profession, d'ailleurs souvent très féminisée dans l'éducation ! Une enseignante, un jeune éducateur, doivent se dire, en voyant des responsables syndicaux : ils me ressemblent, j'ai envie de rejoindre ce syndicat !

Vous savez, je suis frappé, lors des réunions auxquelles je participe un peu partout dans le monde, de constater combien les organisations syndicales doivent de plus en plus se battre pour être tout simplement consultées sur les politiques éducatives.

Même ici, en France, la semaine dernière, les affiliés se sont indignés à juste titre en découvrant la suppression de centaines de postes d'enseignants et de personnels administratifs dans un article de journal !

Au Niger, c'est le ministre qui a décidé unilatéralement l'an dernier d'évaluer les enseignants contractuels et de licencier ceux qui avaient les plus mauvais résultats ! Au Tchad, depuis plus d'un an, les enseignants, aux côtés des fonctionnaires, sont en lutte pour conserver intacte leur rémunération. Au Bénin, c'est le droit de grève qui est attaqué. Je m'arrête là car la liste serait longue !

Chers collègues, l'Internationale de l'Education vous propose, tous ensemble, de dire STOP et de relever la tête ! C'est le sens du thème du prochain congrès mondial, qui se tiendra dans un peu moins d'un an, en juillet 2019, à Bangkok en Thaïlande : « les éducateurs et leurs syndicats prennent l'initiative ».

Ce congrès s'articulera autour de trois axes :

- Faire progresser la profession
- Assurer une éducation de qualité gratuite pour tous
- Promouvoir la démocratie, les droits de l'Homme et les droits syndicaux

Ce dernier point est d'une brûlante actualité. Je pense aux populismes qui un peu partout fleurissent, aux chefs d'Etats qui foulent au pied les valeurs fondamentales, attisent les peurs et promeuvent le rejet de l'Autre. La défense de la démocratie est un combat permanent, dans lequel les enseignants

et leurs organisations syndicales ont une responsabilité particulière de vigilance et d'action. L'IE, avec ses affiliés, est entièrement mobilisée sur cette question.

Permettez-moi maintenant de m'attarder sur le second axe que je viens de mentionner, qui constitue un défi majeur : la pression croissante, au niveau international et dans de nombreux pays, de l'éducation privée. Les chefs d'Etat de la Francophonie partageaient, semble-t-il, cette préoccupation il y a deux ans, puisque l'article 39 de la Déclaration du sommet de Madagascar commençait par ces mots « Constatant le développement des établissements scolaires et éducatifs à but commercial (...) ». Qu'ont-ils concrètement accompli depuis ? Ce serait intéressant de le savoir ! Car pendant ce temps, et vous l'avez peut-être lu dans la circulaire que nous avons envoyée le 5 septembre dernier, de nouveaux fonds d'investissements à but lucratif sont créés pour mettre en place des services éducatifs dans certains pays d'Afrique.

Je veux être très clair : pour l'Internationale de l'Education, l'argent public doit aller à l'école publique, les Etats doivent se donner les moyens d'offrir une éducation publique gratuite et de qualité à tous les enfants. Point. Tout autre aménagement, comme les Partenariats Publics Privé, ne peut conduire qu'à introduire des frais de scolarité qui vont à l'encontre de l'objectif de scolarisation universelle qui figure dans l'ODD4.

Nous avons déjà accompli ensemble, IE et CSFEF, un intéressant travail sur cette question centrale de la marchandisation de l'éducation. Je pense notamment au séminaire qui s'est tenu en Côte d'Ivoire au mois de mai dernier, et auquel un certain nombre d'entre vous étaient présents, je crois. L'IE est favorable à la poursuite de ces efforts conjoints, et je suis certain que les échanges, dans la table-ronde qui est prévue sur ce thème, vont être tout à fait intéressants !

Un autre point me tient à cœur, dans le contexte d'immenses défis que j'ai mentionnés au début. Je veux parler de la solidarité. C'est bien à l'esprit de solidarité que vous faites appel pour demander à un enseignant de payer la cotisation de votre syndicat, n'est-ce pas ? « Ensemble, on est plus forts ! », voilà l'argument massue du syndicaliste ! C'est ce même esprit de solidarité qui, je crois, doit conduire vos organisations à faire tout leur possible pour voir ce qui rapproche plutôt que ce qui divise. Il n'est pas raisonnable que dans certains pays le nombre de syndicats atteigne 30, 50, et même plus de 180 ! Je profite donc de cette occasion pour appeler à toutes les initiatives unitaires, vitales pour faire réellement la différence, pour de meilleures conditions de travail pour les enseignants, pour une éducation de qualité, pour davantage de citoyenneté et de démocratie.

Chers collègues, je vous souhaite une très fructueuse Rencontre !

Table ronde 2 : La lutte contre la marchandisation de l'éducation : quelles actions possibles ?



Quatre intervenants représentant l'Internationale de l'Éducation, l'Institut de recherche de la FSU, le Sypros (Sénégal) et l'UNNOH (Haïti) ont exposé les dangers que présente la marchandisation de l'éducation, qui n'est pas toujours synonyme de privatisation mais qui peut plus pernicieusement se traduire par le recours du secteur public à des formations ou des certifications privées. Guy Dreux, de l'IRFSU a souligné que, pour l'Union Européenne, s'il n'est pas question de privatiser l'éducation, la stratégie de Lisbonne est source de grandes inquiétudes. La notion de « capital humain » et de bénéfices privés que chacun peut tirer de l'éducation (un meilleur niveau de qualification entraîne un meilleur salaire) conduisent à accepter l'idée d'une privatisation partielle de l'éducation. Duncan Smith, de l'Internationale de l'Éducation, a ajouté que le new public management conduit à multiplier les indicateurs et à lier le salaire des enseignants non à leur qualification mais à leurs prétendues « performances ». L'IE agit contre les dons destinés à financer des acteurs privés de l'éducation et s'oppose à la volonté des Nations Unies de financer des services d'éducation privés. Josué Mérilien, syndicaliste haïtien demande quel serait l'avenir de l'humanité dans un monde privatisé? Il rappelle que dans son pays, moins de 10 % d'élèves fréquentent l'école publique. Sidy Fofana, syndicaliste sénégalais, dit l'importance du travail avec les parents d'élèves et la presse pour lutter contre la désinformation : en effet beaucoup d'établissements privés prétendent obtenir des résultats qu'ils n'ont pas dans la réalité. Il explique aussi que son organisation essaie de lutter contre la fuite des enseignants du public vers le privé.

Ces témoignages ont été suivies de très nombreuses interventions de la salle. Certaines ont indiqué qu'il ne fallait pas négliger les difficultés de beaucoup d'États africains à financer l'école publique dans le cadre d'une forte démographie et les prétentions de l'école privée qui feint de garantir un emploi aux élèves. Enfin, les enseignants du public mal payés sont tentés de compléter leur salaire dans le privé.

Les intervenants ont répondu aux questions de la salle et affirmé qu'il ne s'agit évidemment pas de fermer immédiatement les écoles privées, d'autant plus que le privé récupère aussi des exclus du public. Mais aujourd'hui le coût du privé est tel que beaucoup d'élèves de familles pauvres sont déscolarisés lorsqu'ils ne sont pas accueillis dans le public. De plus la surcharge considérable des classes (jusqu'à 120 élèves par classe) et le manque de locaux sont défavorables au secteur public.

Quelles que soient les difficultés, tous s'accordent à dire que l'éducation est d'abord l'affaire de l'État qui doit se donner les moyens d'assurer l'éducation pour tous.



Guy Dreux, Institut de recherche de la FSU

Lutter efficacement contre la marchandisation de l'éducation suppose au préalable de bien comprendre ce que l'on entend par « marchandisation » de l'éducation. En France, comme dans la plupart des pays européens, la marchandisation n'implique pas la « privatisation ». *L'Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation* de 2016 distingue d'ailleurs bien les termes utilisés. La « marchandisation », qui correspond à la « transformation de l'éducation en un produit marchand source de profit » est distinguée de la « *privatisation de l'éducation* » qui correspond, elle, à « l'augmentation de la prise en charge de l'éducation par les acteurs privés, se traduisant par une augmentation de la proportion des acteurs privés impliqués dans un système éducatif ». Et de façon très

utile et pertinente une troisième distinction est faite avec la « *privatisation dans l'éducation* » qui correspond à « l'introduction de méthodes et approches issues du secteur privé marchand dans l'éducation. Ce phénomène se retrouve dans de nombreux pays y compris des pays de l'OCDE ».

Il y a donc bien trois phénomènes différents : la première définition (« marchandisation ») renvoie à la transformation de l'idée que l'on se fait de l'éducation, la deuxième (« privatisation *de* l'éducation ») renvoie à la montée en puissance des entreprises privées proposant des services éducatifs, enfin la troisième définition (la « privatisation *dans* l'éducation ») renvoie à des logiques du secteur privé de plus en plus présente dans l'école.

Ces trois phénomènes ont toutefois pour point commun de faire de l'éducation un bien comme un autre, un bien « utile » au sens où les économistes entendent ce terme, c'est-à-dire un *bien valorisé et valorisable* pour et par un marché (du travail) et qui éloigne la perspective d'un « droit fondamental universel de la personne et des peuples, de la petite enfance à l'âge adulte, et tout au long de la vie » pour reprendre, ici encore, les termes de *L'Appel de la société civile francophone*.

Selon nous, à l'Institut de recherches de la FSU, la « marchandisation » se présente essentiellement à travers trois éléments structurants :

1/ Une redéfinition des savoirs et des connaissances qui doivent désormais se montrer utiles à l'économie et nourrir l'innovation. C'est la grande question de « l'économie de la connaissance ».

Il est important de souligner l'importance accrue de l'expression « économie de la connaissance ». Rappelons que depuis la stratégie de Lisbonne, définie en 2000, et reformulée en 2010, sous l'appellation UE 2020, l'Union européenne a défini l'axe stratégique – entendons la raison générale qui justifie la construction de l'UE – comme suit : « faire de l'union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde ».

Il faut comprendre ce que cela représente : l'acceptation de la mondialisation et l'affirmation que cette mondialisation oblige chaque espace économique à se spécialiser dans la production d'un ou de plusieurs types de biens dont la demande est sensée désormais être mondiale. L'UE en choisissant cet axe stratégique indique qu'elle entend, dans le cadre de la mondialisation économique, dans le cadre de la compétition économique mondiale, se spécialiser dans la production de biens et services à « haute valeur ajoutée » ce qui signifie que ces biens et services intègrent et supposent une main d'œuvre hautement qualifiée.

Autrement dit, pour l'Europe l'éducation acquiert une place stratégique dans le cadre de la compétition mondiale.

Evidemment cela ne veut pas dire que désormais tous les pays européens dépensent toujours plus dans tous les champs de connaissance et dans tous les domaines éducatifs. A charge pour chaque

état de comprendre ce que sont les connaissances susceptibles d'être valorisées et valorisables sur le marché du travail. En ce sens on peut dire que l'économie de la connaissance c'est avant tout faire l'économie de la connaissance quand celle-ci est jugée inutile, non productive, dans le champ de l'économie.

2/ Une redéfinition de la finalité et des objectifs des systèmes éducatifs, c'est-à-dire produire du « capital humain » plutôt que former des individus/citoyens. C'est la question des finalités du service public.

Dans cette perspective, il s'agit de rendre responsable chaque individu de ses choix d'orientation scolaire et de formation et, in fine, de sa situation sur le marché du travail. La notion de « capital humain » qui s'est très largement imposé dans la définition des politiques d'éducation porte en elle quelques biais qui peuvent être lourds de conséquences.

Si, en effet, l'on accepte l'idée que les universités sont *essentiellement* des fabriques de « capital humain », des prestataires au service d'individus ayant des stratégies de formation, alors on peut très bien démontrer qu'il est logique que le financement de ces formations, qui présente donc des bénéfices privés, soit un financement privé et non publique. Autrement dit, si l'on considère que le seul « bénéfice » de l'université est un bénéfice privé en termes de formation de « capital humain » alors le financement public – et en France singulièrement la quasi gratuité de l'université – peut être remis en question.

3/ Une importation des méthodes de gestion du privé dans le système public en intégrant des logiques permanentes d'évaluation de l'action pédagogique. C'est la question du *New Public Management*.

Cela passe par l'autonomie des établissements, l'évaluation et l'*accountability*. La logique de ces trois actions est de pouvoir constituer ce que les économistes appellent des quasi-marchés.

L'autonomie des établissements est défendue pour l'essentiel par l'idée que chaque établissement sera alors en mesure de responsabiliser ses agents (les enseignants), de les mettre en situation d'innover et de s'impliquer dans un projet d'établissement qui suppose cohérence et engagement des équipes. Evidemment, progressivement, l'autonomie des établissements suppose la redéfinition du pouvoir des chefs d'établissements. En France, la tentation est lourde aujourd'hui de donner la possibilité aux chefs d'établissements de recruter les enseignants et d'intervenir sur une partie de leur rémunération.

L'évaluation en Europe s'est très largement répandue. La logique est toujours la même : l'école est conçue comme une boîte noire et l'on tente de mesurer, de comparer les inputs et les *outputs*. Puis progressivement, on a de plus en plus mis l'accent sur la boîte noire elle-même : on tente de corrélérer des situations pédagogiques, des initiatives, des pratiques ou du matériel pédagogique pour – à partir de ces « variables » – vérifier l'existence ou non d'une corrélation et, si la corrélation existe, d'un « effet ». La sociologie de l'éducation comme l'économie de l'éducation se sont beaucoup intéressées ces vingt dernières années à de multiples effets : « effets compositions sociales de l'établissement », « effet manuel », « effet chef d'établissement », « effet prof », etc.

Or cette littérature, qui peut avoir son intérêt, a très souvent tendance à nier les lourdeurs socioéconomiques pourtant bien établies et qui expliquent bien mieux les inégalités scolaires.

L'*accountability* est l'adoption progressive par les établissements scolaires d'une « logique d'obligation de résultats ». C'est une politique générale qui se répand sous l'impulsion de la Commission européenne dans toute l'Union européenne et qui vise à établir ce que les spécialistes appellent « un pilotage par les résultats ».

Dans un contexte de pénurie budgétaire il s'agit, d'un côté, d'autonomiser les établissements scolaires – i. e. leur laisser des marges d'autonomie pour utiliser une partie des moyens alloués – et, d'un autre côté, il s'agit de contraindre ces mêmes établissements à poursuivre des objectifs qui leur

sont préalablement assignés. Ces deux aspects sont parfaitement restitués par les deux traductions possibles du terme *accountability*: « responsabilisation » et « reddition de comptes ». Autrement dit, il s'agit à travers des indicateurs chiffrés d'évaluer et de rendre publique la « qualité » des enseignements prodigués, « qualité » elle-même prédéfinie par des « valeurs » quantitatives.

Ces dispositifs, largement promus par la commission européenne ou par l'OCDE, ne sont pas pour autant un pur produit d'importation. Il y a presque vingt ans, Claude Thélot¹ avait théorisé les effets attendus de ces dispositifs par la notion d'« effet miroir ». L'idée était relativement simple. Si un établissement s'engage à améliorer ses performances – toujours en comparaison de moyennes/références locales, académiques ou nationales – dans divers domaines, les indicateurs associés à ses objectifs peuvent et doivent être publiés. La simple publication (au sens de rendre public) de ce « miroir » que représente ces évaluations chiffrées des établissements scolaires amènera les agents (les enseignants) à changer leur comportement, à améliorer leurs pratiques. Pour n'être qu'une sanction symbolique elle n'en est pas moins efficace² : la publication régulière des indicateurs de performance des établissements organise en permanence une course (par définition sans fin puisqu'il y a toujours un premier et un dernier du fait même du classement) à la performance.

C'est donc un moyen très efficace de faire vivre un esprit de concurrence entre les établissements quand ce n'est pas entre les enseignants eux-mêmes. Esprit de concurrence censé garantir un effort permanent d'« innovation » et de mobilisation de tous les agents vers les objectifs préalablement fixés.

On peut ici indiquer deux changements majeurs associés à ces dispositifs de « contractualisation ». Alors que traditionnellement la statistique cherche à comprendre un phénomène ou une action en se destinant au service des professionnelles, ici les indicateurs chiffrés visent explicitement et *a priori* la « conduite du changement », c'est-à-dire à transformer les pratiques par la prescription des pratiques signalées comme efficaces. Par ailleurs, ce type de dispositif correspond pour nos établissements d'enseignement au passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Il ne s'agit plus de garantir un droit égal d'accès à la connaissance pour tous les élèves par la mobilisation de moyens d'apprentissage identique ; il s'agit de faire le pari que seule une concurrence permanente entre les établissements est susceptible de garantir une plus grande efficacité du système éducatif.

Bien entendu, il existe ailleurs en Europe des dispositifs d'*accountability* beaucoup plus rigoureux et radicaux dans les sanctions des performances puisqu'ils peuvent affecter directement les rémunérations des enseignants ou plus simplement encore les moyens alloués aux établissements. Mais l'esprit général est toujours le même : la « gouvernance par les nombres »³, la centralité des instruments d'évaluation des acquis des élèves, le lien entre évaluation et sanction et, *last but not least*, « l'école est conçue non plus comme une institution mais comme un « système de production »⁴.

¹ Claude Thélot, haut fonctionnaire, a été à partir de 1990 le grand ordonnateur de l'évaluation et de la statistique au ministère de l'éducation nationale.

² « Dès lors que vous allez donner à ces professeurs et à ces cadres le résultat de leur action, si ce résultat n'est pas conforme à ce qu'ils souhaitent où à ce qu'on souhaite qu'ils fassent, ils changeront leur façon de faire. » Claude Thélot, cité par Christian Maroy, L'école à l'épreuve de la performance Les politiques de régulation par les résultats, De Boeck Supérieur, 2013.

³ Alain Supiot, La gouvernance par les nombres, Cours au Collège de France 2012-2014, Fayard, 2015.

⁴ Christian Maroy, L'école à l'épreuve de la performance Les politiques de régulation par les résultats, De Boeck Supérieur, 2013.

Josué Mérilien, délégué de Haïti, UNNOH

Je suis vraiment content d'être avec vous dans le cadre de la XVIème Rencontre du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et la Formation (CSFEF) et heureux également de communiquer avec vous sur un sujet d'actualité qui nous interpelle tous et toutes et qui rime avec le néolibéralisme triomphant. Il s'agit de la marchandisation de l'éducation.

Vous conviendrez particulièrement avec moi que cette réflexion devra nous conduire vers la définition de nouvelles perspectives de luttes qu'il importe résolument de gagner pour le mieux-être et le mieux-vivre ensemble dans nos sociétés marquées par un individualisme outré, fragilisées par le triomphe du capitalisme mondialisé qui transforme tout en marchandise, notamment l'éducation.

La privatisation de l'éducation et aussi sa marchandisation la dénature et la transforme en simple outil de fabrication de corps obscurs, soumis et aptes à s'ajuster. Dans ce contexte, l'éducation ainsi désorientée perd son essence et devient incapable de former des citoyens/nes critiques, responsables et solidaires capables de contribuer à la construction d'un monde viable, humain et juste. Dans ce cadre, pour mieux clarifier le phénomène de la marchandisation de l'éducation, nous tenterons de questionner sa nature fondamentale, et également de mettre en lumière le lien existant entre un tel phénomène et le développement du capitalisme mondialisé. De plus, nous tâcherons de relever les dangers actuels et futurs qu'il représente, de souligner la nécessité d'une véritable lutte contre la marchandisation de l'éducation et le système économique qui le maintient, à savoir le capitalisme mondialisé. Nous essaierons également de signaler les exigences d'une telle lutte et au final, proposer quelques pistes d'actions.

Marchandisation de l'éducation : tentative de clarification

Le phénomène de marchandisation de l'éducation la ravalé au rang de marchandise et entend ainsi la soumettre à la loi du marché. L'éducation, considérée comme bien commun, cesse alors de l'être pour devenir un simple produit commercial ou commercialisable vendu à des clients/tes (les élèves, les étudiants, les parents etc) considérés comme de simples consommateurs/trices. Ce phénomène aboutit à la mise sous la tutelle du marché du travail de l'institution scolaire et universitaire. Selon les auteurs Christian Laval, Francis Vergne, Pierre Clément et Guy Dreux : « Cette subordination accrue au marché du travail, au financement privé et à une compétition sociale plus intense entre les classes et les groupes sociaux, fait de l'école un espace où se déploie, de multiples manières, la norme sociale propre au capitalisme contemporain.[1] » Il s'agit, dans cette logique, de tout transformer en marchandise. Ce qui revient à tout réduire à un produit de consommation, produit pouvant être exposé ou placé sur un marché. Dans ces conditions, la marchandisation de l'éducation ne représente-t-elle pas un véritable danger pour le présent et l'avenir de l'humanité ? Et... que faire ?

Les dangers de la marchandisation de l'éducation

Cette dynamique de marchandisation renvoie à une vision de l'éducation comme bien marchand. Partant de cette logique marchande, les tenants de la marchandisation de l'éducation visent, dans le cadre de la mondialisation capitaliste, à démanteler les systèmes publics d'enseignement, à livrer ainsi l'éducation des citoyens/nes aux mains du secteur privé. Ils entendent, au final, transformer l'éducation, qui est un bien public, en une marchandise, c'est-à-dire « un bien produit en vue d'être vendu sur le marché.[2] » La marchandisation de l'éducation entretient sa privatisation, consacre son abandon aux mains d'investisseurs privés. L'éducation est ainsi dénaturée et détournée de ses finalités essentielles. Elle devient « un service à vendre en vue d'un profit [3] » au lieu d'être un service public[4] accessible à tous et à toutes, garanti directement par l'autorité publique.



Haïti représente un cas particulier illustrant le phénomène de la marchandisation de l'éducation. En Haïti, le poids du privé dans le secteur de l'éducation n'a cessé, au fil du temps, de s'accroître de manière exponentielle. Plus de 90% des écoles sont privées selon la dernière enquête du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) alors que la majorité de la population haïtienne est au chômage, donc incapable de payer pour leurs enfants les frais de scolarité souvent exorbitants. Cela constitue un véritable crime social perpétré contre les enfants des masses défavorisées, crime qu'il importe de réparer impérativement par l'établissement d'un système d'éducation publique équitable, capable d'assurer désormais l'accès gratuit de tous et de toutes à une éducation de qualité.

Dans cette perspective, il s'agit de lutter contre la marchandisation de l'éducation, phénomène qui la rejette loin de ses finalités essentielles pour la mettre au service de finalités économiques et la transformer en un bien de consommation, bien valorisé désormais en fonction de sa capacité à répondre aux besoins du marché. De l'avis des auteurs Pierre Salama et Jacques Valier, le but de l'éducation ainsi altéré « n'est plus d'abord de transmettre des savoirs et de former des personnes ou des citoyens, mais de former des travailleurs et travailleuses[5] », donc des individus assujettis au marché.

En fait, ce phénomène conduit à une nouvelle école, une école désorientée chargée ou obligée de former en fonction des besoins quasi exclusifs du marché ou de formater les esprits suivant les attentes des tenants du capital ou des employeurs/euses. Elle a, dans ce cadre, la mission de produire des gens dociles et flexibles, prompts à s'adapter, c'est-à-dire capables de tout accepter, de se plier aux nouvelles exigences du marché du travail ou de se comporter comme le veut le système.

Le phénomène de la marchandisation de l'éducation entend sonner le glas « d'un enseignement fondé sur l'égalité des chances et la gratuité[6] », c'est-à-dire, une éducation qui soit à même d'assurer gratuitement la formation des citoyens/nes.

En outre, le projet charrié par les tenants de la marchandisation de l'éducation est pernicieux, dangereux. Car son objectif, à peine voilé, est de démanteler l'éducation publique et livrer ainsi l'éducation des citoyens/nes au secteur privé. Il s'agit dans cette logique de faire de l'éducation un marché lucratif attirant très fortement de plus en plus les investisseurs privés, incluant des entreprises multinationales, à la recherche du "profit à tout prix" selon le mot du sociologue Jean Ziegler. Dans cette logique, il faut avoir beaucoup d'argent pour être en mesure de s'offrir ou d'offrir à ses enfants une éducation de qualité qui devient, selon l'écrivain haïtien Jean Anil Louis-Juste, « un bien à acquérir sur le marché. Comme toute marchandise, elle est à la disposition des groupes solvables, et la rationalité du capital commande sa "fabrication".[7] »

Ainsi, un grand nombre d'enfants, de jeunes, issus de familles défavorisées, privées de moyens financiers, n'ont pas accès, de fait, à l'éducation et sont condamnés à être dépossédés du droit même d'espérer. Cela conduit tout droit au renforcement de l'exclusion, des inégalités sociales, de la violence et donc à la fragilisation du futur des sociétés.

Toujours de l'avis du professeur Jean Anil Louis-Juste, cité dans l'ouvrage «Haïti, Education à la Citoyenneté, enjeux et perspectives» : « Cette approche economiciste de l'éducation a révélé plus que jamais la dimension politique de la pratique éducative. En difficulté, le capital entreprend de contrôler de plus en plus des espaces jusque-là réservés à des domaines prioritaires d'intervention étatique. [8]».

Car, avec la marchandisation de l'éducation et à l'ère d'une compétitivité mondiale accrue, le philosophe Ricardo Petrella estime que « la sphère éducative tend à se transformer en un « lieu » où l'on apprend une culture de guerre (chacun pour soi, réussir mieux que les autres et à leur place) plutôt qu'une culture de vie (vivre ensemble avec les autres, dans l'intérêt général)[9] »

C'est là un grand danger pour le présent et l'avenir, car la priorité est accordée à l'intérêt économique des dominants au détriment de l'intérêt général. Dans une telle dynamique, les enfants et les jeunes issus des milieux défavorisés n'ont pas la possibilité ou le droit de poursuivre des études avancées ou des études tout court. De plus, étudier est désormais lié ou conditionné à la capacité de payer ou d'acheter l'éducation, bien public transformé en marchandise.

Quelles sont, dans ces conditions, les actions concrètes à envisager pour contrer le phénomène dangereux de la marchandisation de l'éducation ?

Catherine Chabrun formule une première réponse : 'Il s'agit « d'assurer une mobilisation collective contre ce phénomène grandissant qui a un impact terrible sur tous les secteurs de l'éducation, formelle et non formelle, d'alerter les acteurs de la société civile et politique, de les sensibiliser aux dangers inhérents au processus de marchandisation de l'éducation, qui crée de l'injustice sociale et met en péril l'avenir de nos sociétés. »[10]

Pour contrer ce phénomène, il faut inévitablement une forte mobilisation citoyenne qui passe par le renforcement des organisations sociales en lutte pour qu'elles puissent s'imposer comme force sociale de résistance et forcer les pouvoirs publics à assumer leur responsabilité en matière d'éducation. Car, l'Etat exerce un rôle important en matière d'accessibilité gratuite de tous et de toutes à l'éducation. En pratique, écrit Jean-Pierre Proulx « seul l'État, en tant que responsable premier du bien commun et de la justice distributive, est capable d'assurer cette accessibilité à tous et en pleine égalité, grâce aux impôts et aux taxes qu'il perçoit des citoyens et des entreprises[11]. »

Cela implique évidemment des actions citoyennes visant la promotion systématique de l'éducation publique de qualité ou le développement organisé de systèmes publics d'éducation pour garantir effectivement l'accès gratuit de tous et de toutes à une éducation de qualité. En outre, de telles actions citoyennes doivent s'orienter vers la transformation de l'Etat pour le rendre apte à jouer son rôle de responsable premier du bien commun et de la justice distributive.

Perspectives

La question de la marchandisation et de la privatisation de l'éducation mérite d'être analysée en profondeur afin de bien appréhender la signification, les implications quotidiennes ou les conséquences désastreuses d'un tel phénomène à tous les niveaux. Il s'agit pour Y. Mehdi « d'une question éminemment politique car elle interroge la manière dont nous souhaitons, en tant que citoyens et citoyennes, organiser et repenser nos sociétés. Assujettir la formation à l'emploi, placer l'éducation sur les logiques de marché, monnayer le champ des activités périscolaires revient à détourner l'éducation de son objectif principal.[12] »

Alors, que faire ? Il nous faut avant tout démarchandiser l'éducation pour lui rendre son essence, l'inscrire à nouveau dans une logique non marchande et la réorienter vers la poursuite de ses finalités fondamentales. Pour cela, une large mobilisation sociale, comme indiqué ci-dessus, s'avère nécessaire pour forcer les pouvoirs publics à prendre leur responsabilité dans le domaine de l'éducation et assurer l'accès gratuit de tous et de toutes à une éducation de qualité et ce, à tous les niveaux, du préscolaire à l'université. Il convient en même temps de mener un combat structurel en vue de la transformation de l'Etat lui-même.

Livrer l'éducation au secteur privé, c'est la dévier de sa mission cardinale et la mettre au service d'intérêts particuliers. De fait, pour reprendre Mehdi « le secteur de l'éducation, pour conserver sa visée universaliste et émancipatrice, ne peut pas être livré aux intérêts à court terme du marché contradictoires avec la réalisation de l'intérêt général.[13] » Il convient d'inventer les moyens propres à endiguer la marchandisation de l'éducation et à éviter ou à contourner le deuxième piège dont parle Riccardo Petrella et qui est ainsi décrit : « le deuxième piège est le passage de l'éducation du champ du non-marchand à celui du marchand. Dès lors qu'on lui assigne pour tâche principale de

former les ressources humaines au service de l'entreprise, il n'est pas étonnant que la logique marchande et financière du capital privé entende lui imposer la définition de ses finalités et de ses priorités. L'éducation est de plus en plus traitée comme un marché »

Et c'est ce qu'il faut impérativement éviter, ici et ailleurs, et cela, par une forte et puissante mobilisation sociale, pour libérer l'éducation des chaînes de la marchandisation et lui permettre ainsi de remplir sa mission fondamentale celle d'aider à construire notre humanité, notre citoyenneté et à tisser le lien social, des liens personnels profonds entre les citoyens/nes. A coup sûr, cela nous conduira vers une autre éducation qui enseigne le sens de la solidarité, du partage, de la coopération, la reconnaissance de l'autre, l'ouverture à l'autre etc.

En ce sens, comme l'affirme Petrella « Apprendre à savoir dire bonjour à l'autre représente le point de départ décisif pour une « autre » éducation. Cela signifie que le système éducatif se donne comme fonction originale de faire apprendre à tout citoyen à reconnaître l'existence de l'autre comme base fondamentale de sa propre existence et du vivre ensemble.[14] »

En Haïti où le système éducatif est privatisé à plus de 90%, « il est de toute urgence, comme l'estime, pour sa part, le professeur Louis-Juste, de repenser l'éducation en fonction des besoins de construction nationale et en fonction des objectifs de développement fixés dans le cadre d'un projet national global et non en fonction des besoins du capital ou du marché.[15] »

- [1] Christian Laval, Francis Vergne, Pierre Clément, Guy Dreux, La nouvelle école capitaliste, éd. La Découverte/Poche, Paris
- [2] Pierre Salama, Jacques Valier, Une introduction à l'économie politique, éd. François Maspero, Paris, 1981, p.9
- [3] Jn Anil Louis-Juste, in PAPDA : la ZLEA menace l'existence de la culture nationale, <https://www.google.ht/search?ei=myyWqg30fbOAozHluAN&q=anil+louis+juste+et+la+marchandisation+de+l%27%C3%A9ducation&oq=a-nil+louis+juste+et+la+marchandisation+de+l%2>.
- [4] Un service public est une activité exercée directement par l'autorité publique (Etat, collectivité territoriale ou locale) ou sous son contrôle, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général. Par extension, le service public désigne aussi l'organisme qui a en charge la réalisation de ce service. Le fondement de la notion de service public est que certaines activités sociales considérées comme essentielles et stratégiques doivent être gérées selon des critères spécifiques pour permettre un accès à tous et contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale, culturelle et économique de la société. Ces activités doivent donc échapper à la logique du marché et à la recherche du profit. C'est le cas, en particulier, lorsque sont nécessaires : des investissements lourds non rentables à court terme, une gestion à long terme, la sauvegarde d'un bien rare et précieux, la gestion d'un espace. Les trois grands principes auxquels sont soumises les missions de services publics sont : la mutabilité (capacité d'adaptation aux conditions et aux besoins), l'égalité (dans l'accès au service et dans les tarifs) et la continuité. (http://www.toupie.org/Dictionnaire/Service_public.htm)
- [5] Pierre Salama et Jacques Valier
- [6] RÉJANE REIBAUD, https://www.lesechos.fr/14/12/2015/LesEchos/22086-039-ECH_la-marchandisation-de-l-enseignement.htm#VZMQF760rv7dDQsB.99
- [7] Jean Anil Louis-Juste, Ibid
- [8] Jean Anil Louis-Juste, Ibid
- [9] R. Petrella, Ibid
- [10] Catherine Chabrun, Ibid
- [11] Jean-Pierre Proulx, Ibid
- [12] Y. Mehdi, Ibid
- [13] http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/08/27/l-ecole-face-au-fleau-de-la-marchandisation_1403313_3232.html#im8fu649Eo1GT76z.99
- [14] R. Petrella, Ibid
- [15] Jean Anil Louis-juste, Ibid

Intervention de Duncan R. Smith, Coordinateur IE pour les services administratifs

Cela fait désormais onze années que l'IE s'attaque de façon structurelle à la privatisation et à la marchandisation de l'éducation. Une vingtaine de résolutions ont été adoptées par nos affiliés lors des Congrès mondiaux organisés depuis la création de l'IE en 1993. Ces résolutions ont engagé l'organisation et ses affiliés dans une réflexion sur la privatisation et la marchandisation de l'éducation, et dans l'action commune contre la prolifération de l'idéologie néo-libérale.



Avant toute autre chose, un rappel. L'IE n'est PAS opposée à l'école privée, qui existait bien avant l'école publique, et elle compte d'ailleurs parmi ses organisations membres quelques syndicats affiliant exclusivement ou majoritairement dans l'éducation privée. C'est le cas notamment du SYNTESPRIC/Cameroun, dont nous avons un représentant ici dans la salle. Et puis rappelons également qu'il existe une grande variété de modèles d'écoles privées (écoles confessionnelles ou religieuses, écoles gérées par des ONG en milieu rural, les écoles borlette en Haïti, écoles pour enfants d'expatriés, collèges élitistes etc.) et que, fort heureusement, la majorité d'entre elles ne sont pas à but lucratif.

Mais je dois profiter de cette table ronde pour lancer un appel à l'aide sur des questions de terminologie. Si, en français, on souhaite opérer une distinction entre privatisation et marchandisation, cette distinction est-elle la même en France et au Québec, et dans l'Afrique francophone ? La commercialisation et la marchandisation sont-elles la même chose ? L'IE organisera son 8^e Congrès mondial l'été prochain, et nous souhaitons que les résolutions et autres documents politiques qui traitent de ces sujets ne laissent aucun doute lorsqu'ils sont traduits de l'anglais au français et vice versa. Peut-être la Fédération Canadienne des Enseignantes et Enseignants (FCE), qui évolue dans les deux registres linguistiques, pourra-t-elle nous aider à rester vigilants.

L'étude sur la privatisation cachée dans l'éducation publiée par l'IE en 2008 (Ball et Youdell) faisait la distinction entre la privatisation exogène et la privatisation endogène. Elle est exogène quand des opérateurs privés investissent l'éducation dans le but de réaliser un profit. Elle est endogène quand les acteurs de l'éducation publique sont appelés à utiliser les méthodes du privé, jugées plus efficaces.

Quand on parle de marchandisation de l'éducation, en anglais (*commercialisation*), on fait généralement référence à la privatisation endogène, qui est donc une privatisation dans l'éducation plutôt que de l'éducation elle-même. On peut la définir sommairement comme l'importation d'idées, de méthodes et de pratiques du secteur privé dans le secteur public. On promeut le choix des écoles, le transfert des budgets vers les écoles, la compétition entre établissements scolaires, le financement sur base de contrats, la gestion axée sur la performance et enfin l'esprit d'entreprise.

C'est la théorie de la Nouvelle Gestion Publique, née aux Etats-Unis dans les années 1960 (Ecole de Chicago) et portée dans les années 1980 par Margaret Thatcher, Ronald Reagan et le général Augusto Pinochet, qui sous-tend cette privatisation endogène. Le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Chili et la Nouvelle-Zélande sont d'ailleurs les quatre pays pionniers de la marchandisation de l'éducation. Aujourd'hui, cette Nouvelle Gestion Publique est féconde dans les pays anglo-saxons, certains pays européens (non anglophones), en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. Vous l'aurez compris : il y a peu de pays francophones dans cette liste. Mais il est clair que sous Macron, la France entend rattraper son retard. Et que les pays d'Afrique francophone, comme tous les pays en développement, sont très vulnérables de par le sous-financement des systèmes éducatifs et l'utilisation qui est faite par les gouvernants des résultats d'études comme celle du PASEC.

(Ball et Youdell parlaient de privatisation cachée dans ce cas, parce que ces méthodes et pratiques ne sont jamais présentées comme étant de la privatisation et ne font pas l'objet d'un débat public.)

L'importance sociétale de cette marchandisation est claire : on passe d'une éducation publique bénéficiant l'ensemble de la communauté, favorisant le vivre ensemble, à une éducation privée ne servant plus que les intérêts de l'individu, des employeurs et de l'économie en général. En guise de « réformes scolaires » présentées comme faussement « modernes », des différences apparaissent entre les écoles, donnant désormais un choix aux parents entre les meilleures et les moins bonnes.

Vous connaissez la suite : on retrouve les enfants de milieux socioculturels plus favorisés dans les meilleures écoles. Au niveau des personnels, les conditions d'emploi ne dépendent plus du niveau de qualification, et dans les cas extrêmes on va jusqu'à offrir des primes spéciales aux enseignants dans les matières où il y a une forte pénurie. Les chefs d'établissements ne sont plus des enseignants mais des gestionnaires sans formation pédagogique, auxquels on adjoint des consultants... On dénonce les conventions collectives, et puis comme c'est désormais le cas dans plusieurs états américains, tout le corps enseignant est limogé en fin d'année scolaire et seuls celles et ceux dont les élèves auront le mieux réussi auront la certitude d'être réembauchés en début d'année scolaire suivante.

Cette vision d'horreur de l'éducation est celle que nous combattons avec la voie syndicale qui est la nôtre, avec nos moyens limités aussi.

Je voudrais ensuite aborder très brièvement le rôle des ONG dans l'éducation. Lors de l'orientation que je donne aux stagiaires et aux nouveaux membres du personnel de l'IE, je suis frappé de noter que beaucoup d'entre eux ignorent les différences fondamentales qui existent entre syndicats et ONG ! Il y a donc toute une éducation à refaire chez les populations les plus jeunes, et parfois auprès de nos propres affiliés. Quand vous êtes en partenariat avec des ONG, posez-vous la question de savoir si vous partagez les mêmes valeurs, les mêmes intérêts. Certaines ONG actives dans l'éducation, dans certains pays, sont complices ou même acteurs de la marchandisation. En République dominicaine, certaines ONG ont même remplacé les syndicats autour de la table des négociations et dans le dialogue social, ce qui est hallucinant.

Et j'en viens à la non-participation de l'IE à la Conférence de Dakar organisée en octobre 2017 par la société civile francophone sur la thématique de la privatisation et la marchandisation de l'éducation. Nous étions heureux que le CSFEF et que plusieurs d'entre vous y soient, mais l'IE a dû décliner l'invitation afin de préserver l'intégrité de son plaidoyer. En effet, nous disons que nous n'avons aucune recommandation à formuler aux acteurs privés, parce que cela reviendrait à les légitimer. Notre seule ligne, qui peut parfois paraître un peu raide, est de rappeler aux gouvernements leurs obligations et de les tenir responsables lorsqu'ils ne remplissent pas leurs engagements de garantir le financement adéquat d'un service public d'éducation gratuite et de qualité pour toutes et tous. Imaginez une conversation de notre Secrétaire général avec les responsables de la Banque mondiale, où ils lui diraient : « Mais Monsieur le Secrétaire général, pourquoi insistez-vous tant sur les systèmes d'éducation publique, alors que par ailleurs vous travaillez sur des recommandations aux acteurs privés ? »

Alors, en réponse à cette marchandisation croissante de l'éducation, l'IE entreprend plusieurs actions qui dépassent cette seule campagne de Réponse mondiale que vous connaissez déjà.

1. Il y a d'abord, bien entendu, le plaidoyer auprès des organisations intergouvernementales, l'UNESCO bien sûr, avec laquelle nous entretenons une collaboration franche et fructueuse, comme vous avez pu vous en apercevoir lors de la cérémonie d'ouverture hier. Il y a l'OIT bien sûr, concernant laquelle nous avons cependant quelques inquiétudes, les ONG y prenant une place de plus en plus prépondérante. Et puis il y a la Banque mondiale, qui n'est pas notre meilleure amie. Elle privilégie la notion de « capital humain », mais il n'y a pas une seule

référence aux droits humains. Il est question de « capital social » mais pas de « justice sociale ». Quelle vision pitoyable de notre monde !

2. Il y a également la participation active aux délibérations d'instances comme le Partenariat Mondial pour l'Éducation, dans lequel nous siégeons et où nous jouons un rôle de vigilance. C'est, pour ceux qui l'ignorent, un des mécanismes de financement des ODD. Et l'IE ne peut accepter que des sommes conséquentes, prévues pour garantir l'accès à l'école de millions d'enfants, soient détournées au profit d'acteurs privés cherchant à se substituer aux systèmes publics dans la réalisation de cette mission. C'est ainsi que l'année dernière, l'IE est intervenue afin de faire bloquer un transfert de 41 millions de dollars au Liberia, qui avait vendu – oui, vendu – une première tranche de 200 écoles à une entreprise privée.
3. Venons-en à notre Réponse mondiale, cette campagne structurée de lutte contre la marchandisation lancée de notre Congrès mondial de 2015. Comme le savent déjà celles et ceux parmi vous étaient à l'atelier de Grand-Bassam au mois de mai, elle est axée sur l'unité syndicale (et j'en profite pour saluer les efforts de nos collègues burkinabés où une douzaine de syndicats de l'éducation sont occupés à former une fédération), le développement des capacités et la solidarité entre toutes les enseignantes et enseignants puisque la marchandisation les concerne tous. Dans tous les pays où nous intervenons, la méthodologie est la même et fondée sur la recherche originale et spécifique sur le développement de la privatisation dans le système scolaire, recherche qui est ensuite présentée officiellement lors d'un point de presse en présence de tous nos affiliés.

Je tiens à partager maintenant l'extrait d'un appel d'action urgente envoyé par l'IE à ses affiliés dans vingt pays, qui devraient faire l'objet d'un projet pilote d'une nouvelle initiative de financement appelée, en anglais, « Education Outcomes Fund » (qu'on peut traduire par Fonds pour les Résultats dans l'Éducation). Alors que les Objectifs du Développement Durable ont été adoptés il y a trois ans, voici déjà une quatrième initiative de financement, celle-ci, de surcroît, visant à transférer des fonds publics pour le financement par des acteurs privés d'initiatives facilitant la mise en œuvre de l'ODD 4.

Et je peux déjà vous annoncer qu'il y aura, lors du prochain Congrès de l'IE, une résolution visant à poursuivre et même à étendre cette Réponse mondiale.

4. Il y a également un quatrième axe de travail, relativement récent et dont vous n'êtes sans doute pas encore au courant. L'IE est occupée à préparer un cadre de normes professionnelles, qu'il souhaite proposer à ses affiliés qui y trouveraient un besoin. Vous le savez : il importe que les enseignants gardent la maîtrise de leur profession et, face aux multiples initiatives de gouvernements qui souhaitent empiéter sur leur autonomie professionnelle, qu'ils en reprennent le contrôle.
5. Finalement, je voudrais à nouveau souligner l'importance des outils syndicaux que sont la recherche syndicale et la communication. L'IE dispose d'une page où vous pourrez télécharger gratuitement les études que l'IE publie, trop souvent en anglais uniquement, sur des sujets où la marchandisation tient une place importante. À l'avenir, nous souhaiterons développer davantage encore nos réseaux de chercheurs dans les régions, particulièrement en Afrique. Et puis, la communication. Prend-t-on bien la peine de parler de nos succès, de nos victoires, et de les partager le plus généreusement possible avec nos affiliés ?

Chers collègues, alors que de nouveaux dangers menacent, ceux de l'intelligence artificielle qu'on voudrait utiliser pour remplacer l'enseignant humain ultime solution miracle des grands acteurs privés, nous devons rester unis, plus que jamais, parler d'une même voix et agir de concert pour imposer notre vision de l'éducation, et reprendre le contrôle de notre profession.



Allocution de **Bernadette Groison,** secrétaire générale de la FSU



Un acteur français (Fabrice Luchini) a dit lors d'un entretien à propos de la langue française : « *Cette langue française qui nous fonde et nous soude. Les politiques devraient en priorité réfléchir à cette force-là* ». Et nous pouvons émettre le souhait à l'ouverture de ce sommet, préparant celui des États francophones, que tel sera bien le cas.

Le français est la cinquième langue la plus parlée sur les cinq continents. A la fois langue de communication dans l'espace francophone, qui permet un lien fort entre les personnes de pays différents ou même souvent à l'intérieur d'un même pays, elle est aussi un vecteur d'éducation puisqu'elle accompagne les jeunes dans leur scolarité, au côté des langues nationales.

Pour nous ici, c'est la langue syndicale qui nous rassemble et qui va nous permettre d'exprimer des positions communes sur l'école, la citoyenneté, la défense de la paix et de la démocratie.

Monsieur l'administrateur de l'OIF nous invite à *faire plus et mieux*. C'est un objectif que partage la FSU mais aujourd'hui dans notre pays, l'Education n'est plus une priorité comme le montre le budget prévu pour l'année 2019 avec la prévision de suppressions de postes d'enseignants ;

Nous partageons les propos de Madame la représentante du ministère des Affaires étrangères, lorsqu'elle affirme que ce sommet est tout aussi officiel que les autres. Et nous sommes toutes et tous ici fiers d'y participer car l'Education doit être une priorité partout.

Nous sommes convaincus qu'il est aujourd'hui indispensable de faire de l'Education un droit pour toutes et tous. Nous défendons et voulons éduquer aux valeurs du vivre ensemble c'est à dire par exemple à une éducation à l'égalité et à la diversité, à une éducation à l'égalité entre les filles et les garçons, à une éducation qui ne soit pas traitée comme une marchandise... Cela implique des politiques de scolarisation de qualité pour tous nos élèves, des politiques de formation ambitieuses pour les enseignants et tous les personnels, des politiques de recrutements aussi. Cela nécessite l'exigence d'une éducation accessible à toutes et tous pour que chacune et chacune puisse réussir son parcours personnel et professionnel.

La FSU est engagée dans le CSFEF depuis sa création en 1987 notamment par l'intermédiaire de ses syndicats fondateurs SNES et SNUIPP.

Un CSFEF qui regroupe donc environ 30 pays, qui permet de tisser des liens, d'encourager la coopération syndicale avec l'espace francophone.

Dans un contexte international où les enjeux et les défis actuels sont forts, l'engagement qui est le notre pour la francophonie est indispensable. Il l'est parce qu'il contribue aussi à la paix et à la démocratie.

Ces travaux sont importants. Ils seront très utiles. La FSU s'engage à les faire fructifier.

Table ronde 3 : la santé au travail des enseignants



Eric Chenut (directeur adjoint de la MGEN) a présenté le rôle de cette grande mutuelle de l'éducation nationale en France. Cette présentation a vivement intéressé les délégués africains, qui ont une couverture santé plutôt réduite dans leur pays.

Sema Blègne (SNEA-B, Burkina Faso) a par la suite évoqué le très intéressant projet de la MGEN de couverture du risque maladie par la création d'une mutuelle de l'éducation au Burkina Faso. Dans ce pays, les frais de santé ne sont pas pris en charge (seules les pensions de vieillesse et d'invalidité le sont). Quatorze syndicats de l'éducation burkinabés sont ainsi partenaires de la MGEN et la cotisation, fixée à 10 000 francs CFA, sera volontaire et prélevée sur le salaire. Le mutualiste aura à sa charge 25 %, le reste étant pris en charge par la mutuelle.

Sophia Catella (FSU) a montré que la création récente des CHSCT, comité hygiène sécurité conditions de travail, en France a permis d'alerter le ministère de l'éducation sur les risques professionnels, de mettre l'employeur devant ses responsabilités, mais elle a déploré le retard accumulé dans la prise en charge des risques psycho-sociaux.

Le CSFEF a réalisé pour cette Rencontre un focus santé dans le cadre de son Panorama 2018. L'enquête a pu être menée grâce à l'appui et l'expertise du Réseau éducation solidarité (RES).

C'est **Matthias Savignac**, président du Réseau éducation et solidarité (RES) qui a présenté les résultats de l'enquête, où 21 réponses ont été recueillies représentant 15 pays (voir détails ci-dessous). Les problèmes de santé des enseignants les plus cités sont le burn-out, les troubles musculo-squelettiques et les problèmes de vue, sans parler des problèmes de sécurité, évoqués dans 10 pays. L'implication des syndicats dans les questions de santé est aussi questionnée car l'enquête montre que beaucoup d'enseignants s'estiment insuffisamment informés par leur syndicat sur les questions de santé.



Présentation de Matthias Savignac, président du RES



> Contexte de l'enquête

Atelier Santé au Travail lors de la Rencontre du CSFEF qui s'est tenue à Madagascar, en novembre 2016.

- Deux constats :
 - Une méconnaissance autour de la question de la santé au travail et des droits en matière de santé
 - La volonté des syndicats de l'éducation membres du CSFEF de se saisir de la thématique
- Vers une enquête sur la santé au travail des professionnels de l'éducation dans la zone francophone
- Mise en place d'un groupe de travail CSFEF/RES

> Méthode de l'enquête

1. Questionnaire en ligne ou papier

Dresser un état des lieux général sur la santé et le bien-être des enseignant(e)s et identifier des priorités d'action/des chantiers à mener par les membres du CSFEF

2. Entretiens semi-directifs

Recueillir le vécu et les perceptions des enseignant(e)s en matière de santé et bien-être au travail

> Pays participants – Questionnaire



> Réseau Éducation et Solidarité

Un réseau vise à bâtir des ponts entre acteurs de l'éducation et acteurs de la santé et de la protection sociale, afin d'oeuvrer à la santé, au bien-être, à la protection sociale de la communauté éducative partout dans le monde.

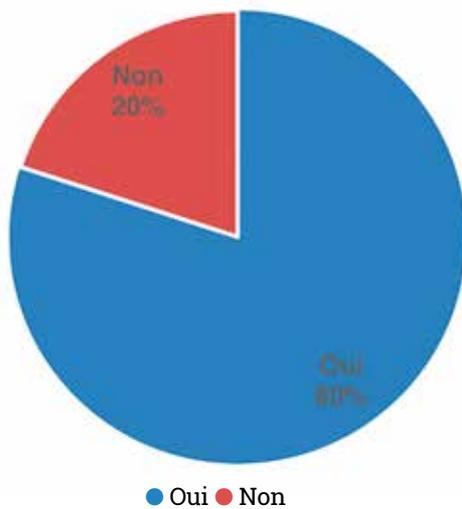
- 37 organisations membres provenant des secteurs de l'éducation et de la santé (Mutuelles, Syndicats, Associations)
- Fondateurs: MGEN, IE, AIM
- 26 pays (Afrique, Europe, Amériques, Asie-Pacifique)
- Trois axes de travail :
 - Protection sociale solidaire
 - Promotion de la santé à l'école
 - Mobilisation des jeunes

> Participants – Entretiens



> ASSURANCE MALADIE ET ACCÈS AUX SOINS

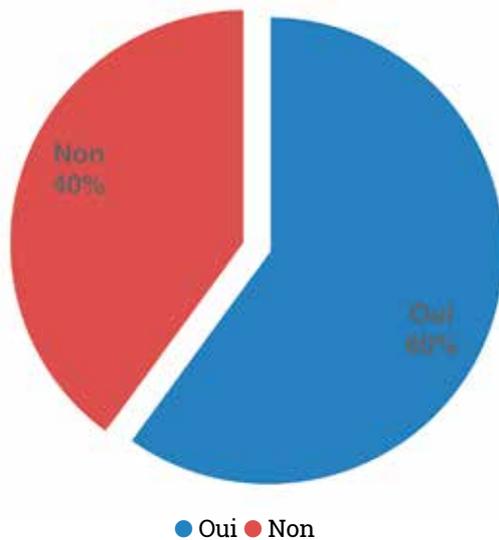
Question 1 : Existe-t-il un dispositif de couverture maladie pour le personnel enseignant dans votre pays ?



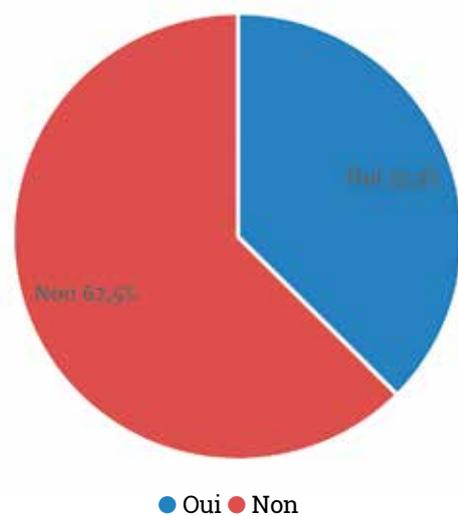
« Chacun se soigne individuellement. Au Congo, il n'y a pas de couverture maladie. C'est un projet mais qui n'est pas encore mis à exécution mais concrètement il y a les enseignants se soignent par eux-mêmes. Dans les grands centres médicaux, à l'époque, l'état payait 80%, prenant en charge 80% et l'agent 20%. Et aujourd'hui, ce n'est plus tellement appliqué. Là chacun prend en charge seul sa santé. L'assurance maladie ce n'est qu'un projet. »

République du Congo

Question 1 : Existe-t-il une liste officielle de maladies professionnelles ?

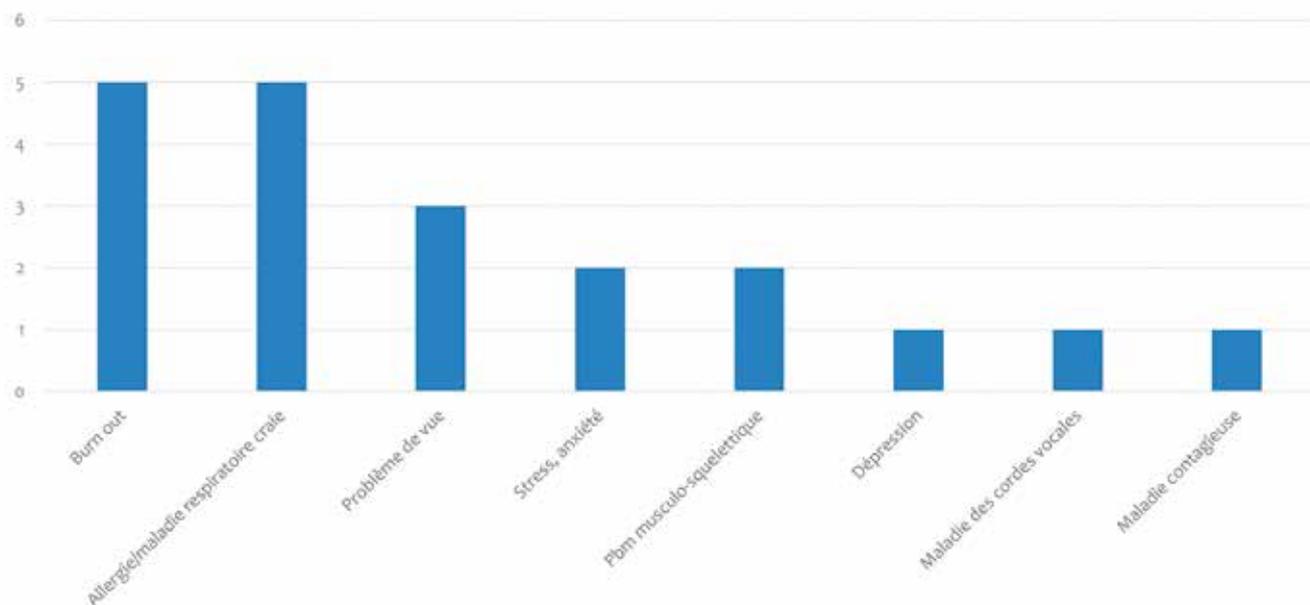


Question 2 : Si oui, le personnel enseignant est-il informé de cette liste ?



> Maladies professionnelles

● Nombre d'occurrences de la maladie dans les entretiens



> Assurance maladie et accès aux soins

• Améliorations souhaitées :

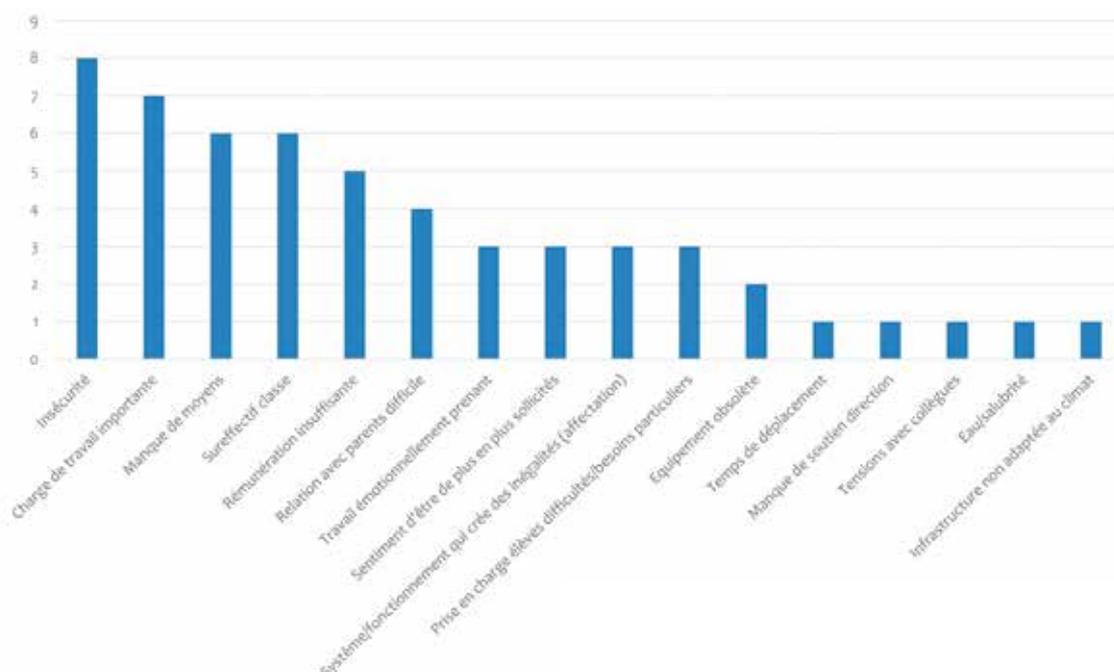
1. La mise en place d'un système de couverture maladie là où il n'existe pas

• Dans les pays où un tel système existe :

1. Une réduction du temps d'attente
2. Un accès facilité à un médecin traitant
3. Organisation de visite médicale
4. Création d'une mutuelle
5. Davantage de prévention
6. Meilleurs remboursements

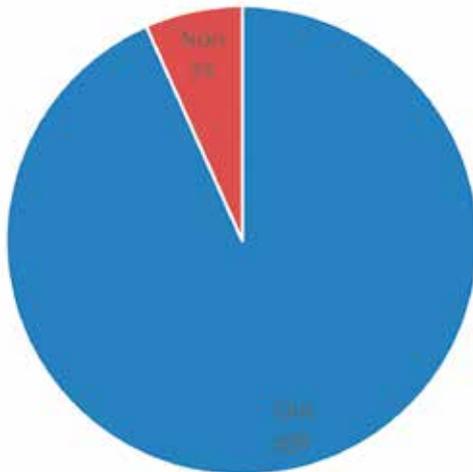
> CONDITIONS DE TRAVAIL

● Eléments ayant un **impact négatifs** sur les conditions de travail



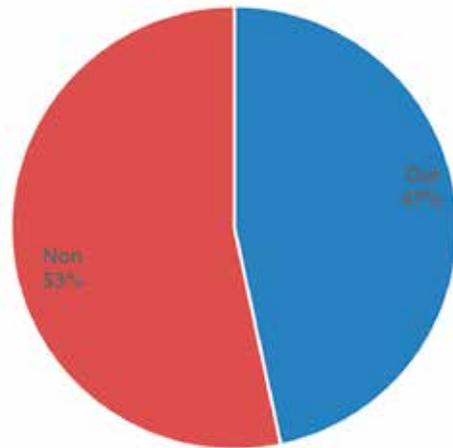
> Conditions de travail

Question 1 : Le personnel enseignant dispose-t-il du matériel de base nécessaire ?



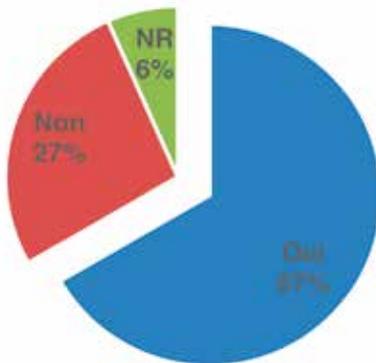
● Oui ● Non

Question 2 : Dispose-t-il du matériel nécessaire à la préparation des leçons (photocopieuse, matériel informatique, imprimante, bibliothèque...) ?



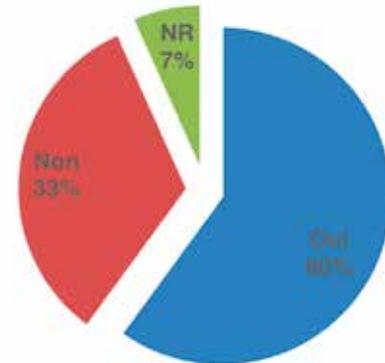
● Oui ● Non

Question 7c : Les établissements scolaires sont-ils des lieux sains vis-à-vis de la salubrité ?



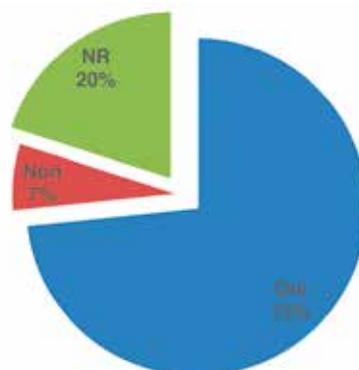
● Oui ● Non ● NR

Question 7e : Les établissements scolaires sont-ils des lieux sains vis-à-vis de la lumière (électricité) ?



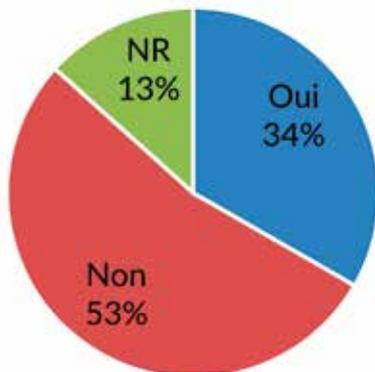
● Oui ● Non ● NR

Question 7f : Les établissements scolaires sont-ils des lieux sains vis-à-vis des conditions d'hygiène ?



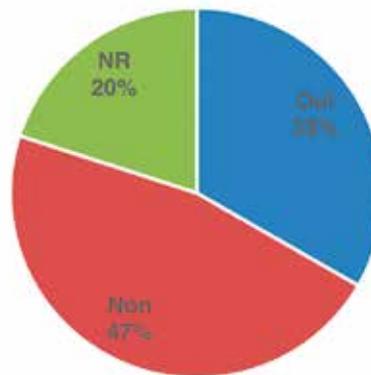
● Oui ● Non ● NR

Question 7b : Les établissements scolaires sont-ils des lieux sains vis-à-vis du bruit ?



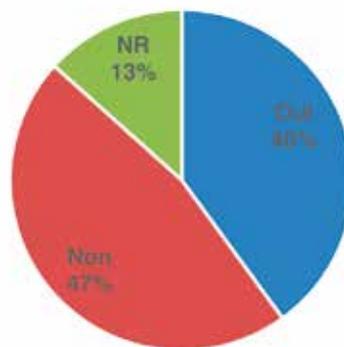
● Oui ● Non ● NR

Question 7d : Les établissements scolaires sont-ils des lieux sains vis-à-vis de la chaleur ?



● Oui ● Non ● NR

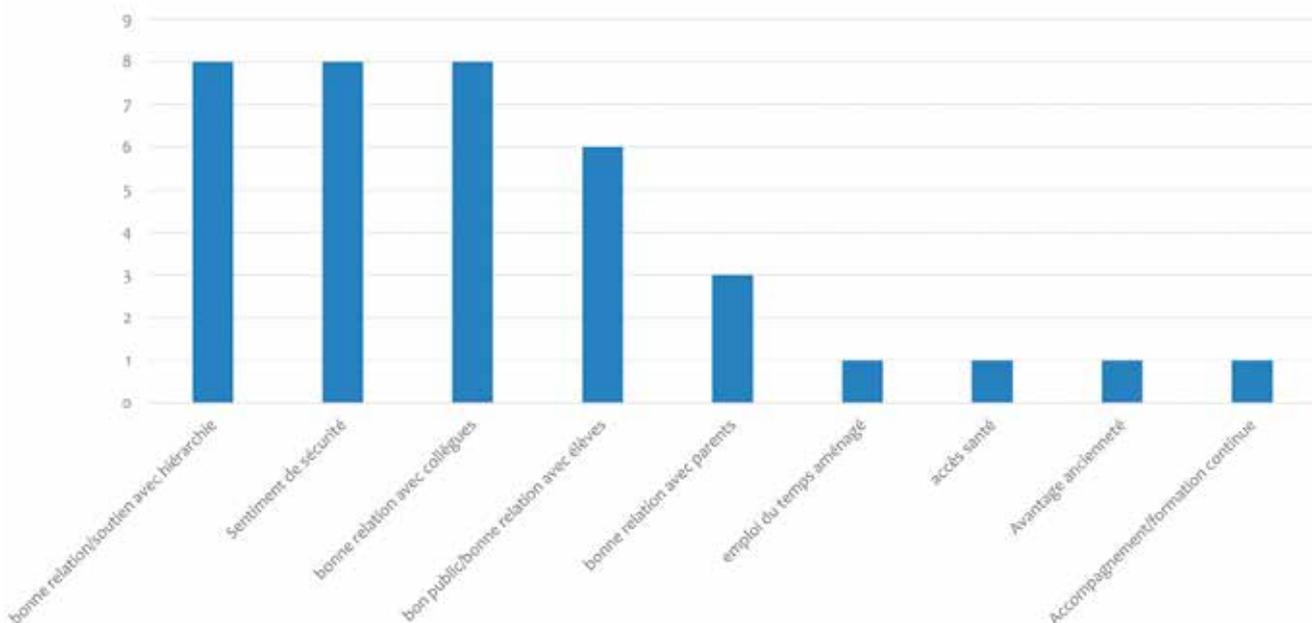
Question 7a : Les établissements scolaires sont-ils des lieux sains vis-à-vis de la pollution ?



● Oui ● Non ● NR

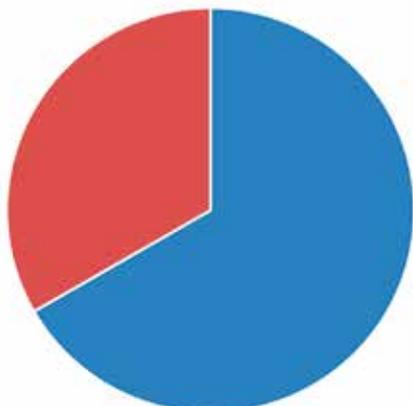
> Eléments ayant un impact positif sur les conditions de travail

● Nombre d'occurrences du thème dans les entretiens



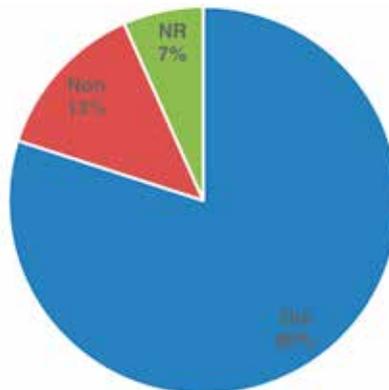
> DROITS EN MATIÈRE DE SANTÉ

Question 1 : Existe-t-il des textes de référence pour la santé au travail ?



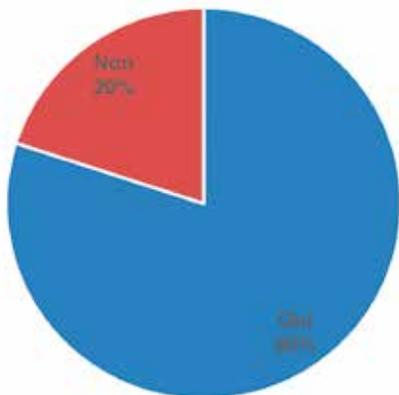
● Oui ● Non

Question 3 : Le personnel enseignant est-il informé de ses droits en matière de santé ?



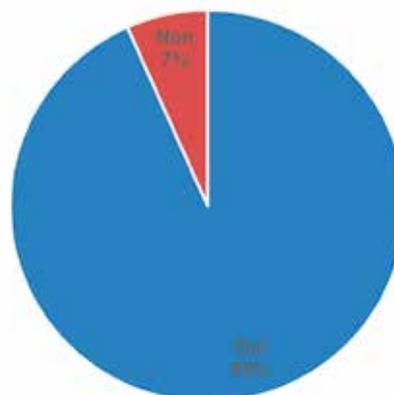
● Oui ● Non ● NR

Question 4 : Pour le personnel enseignant, des visites médicales sont-elles prévues ?



● Oui ● Non

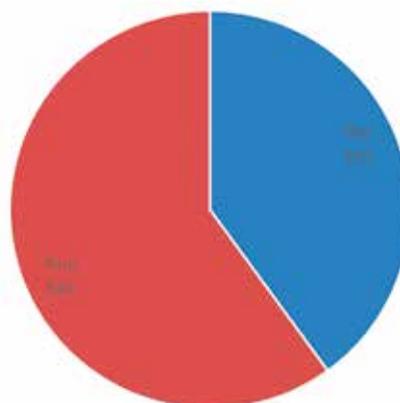
Question 9 : Des congés pour raison de santé sont-ils prévus ?



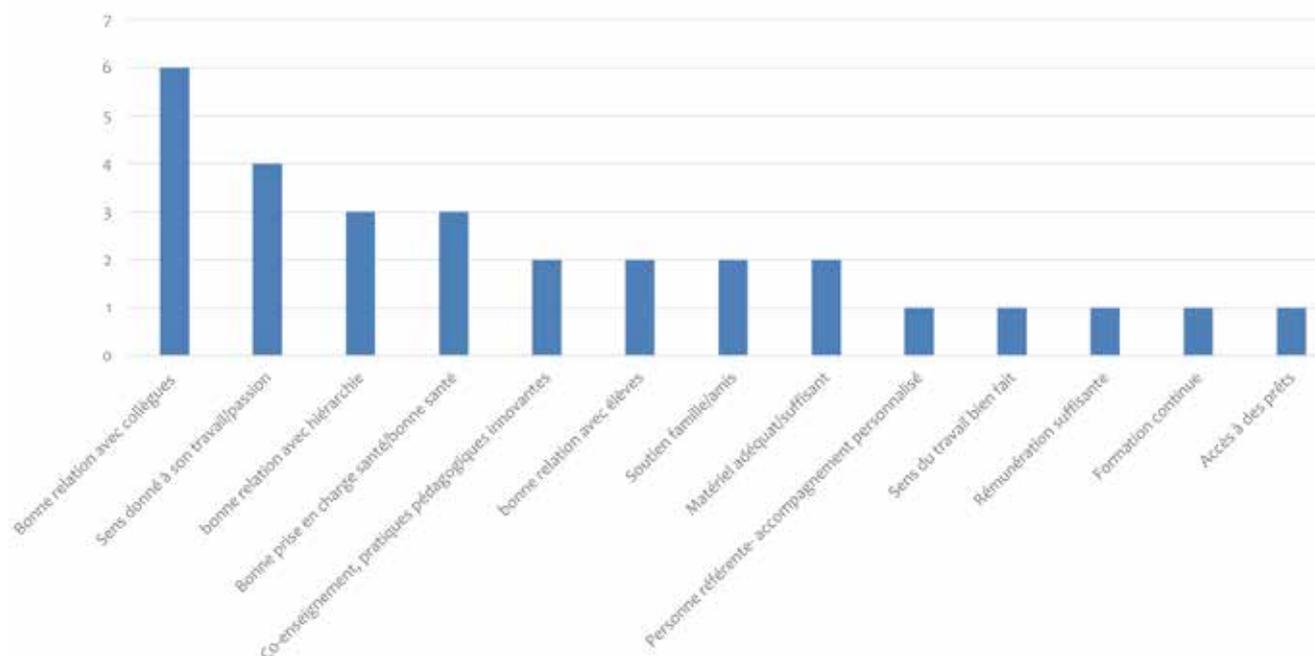
● Oui ● Non

Question 8 : Le Ministère de l'Education mène-t-il des programmes en matière de santé au travail du personnel enseignant ?

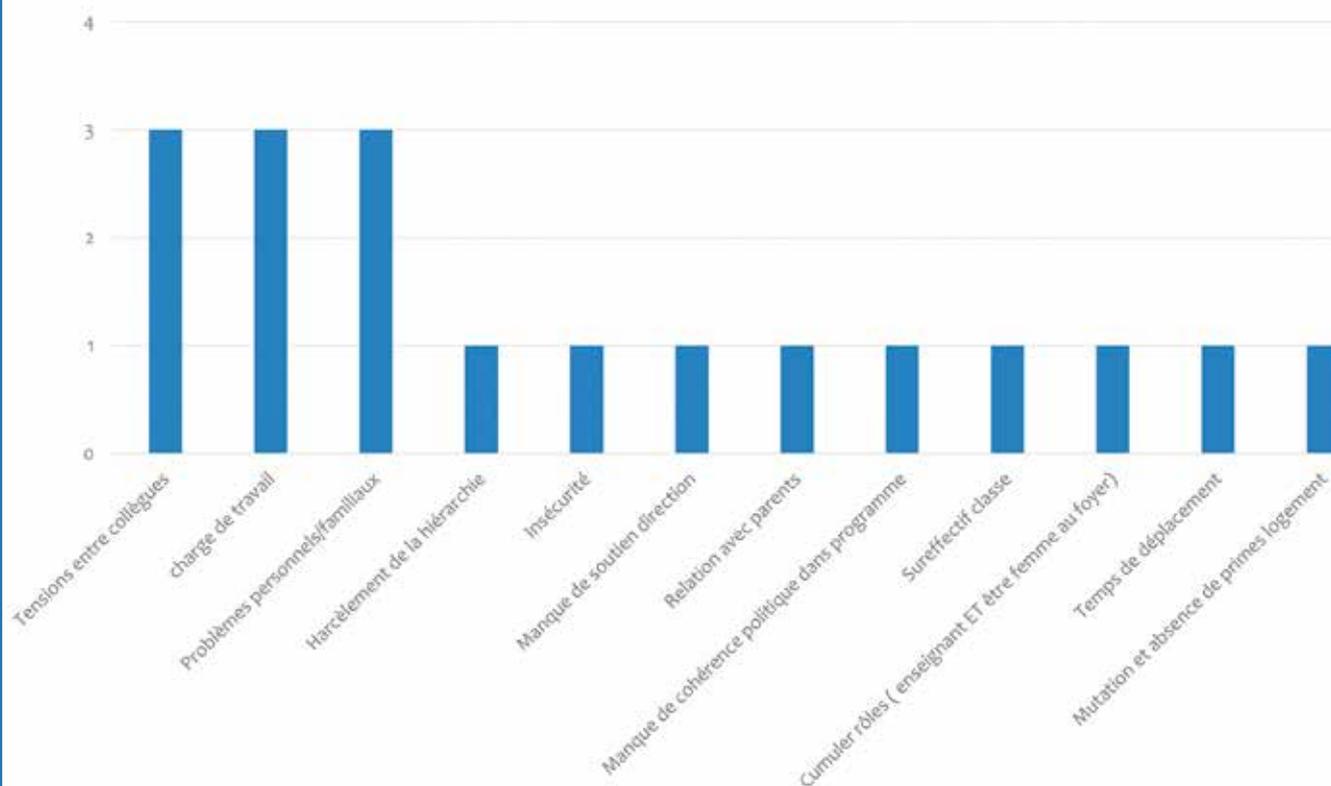
● Oui ● Non



> **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL** ● Nombre d'occurrences du thème dans les entretiens

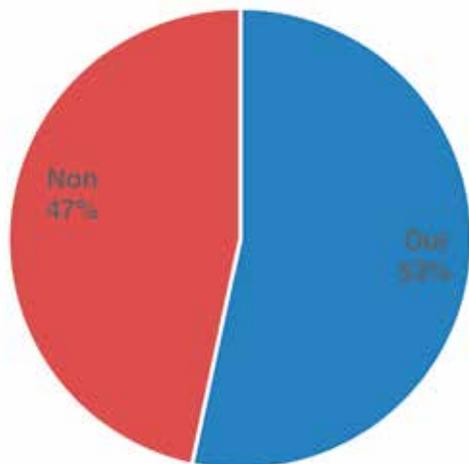


● Occurrence dans les entretiens



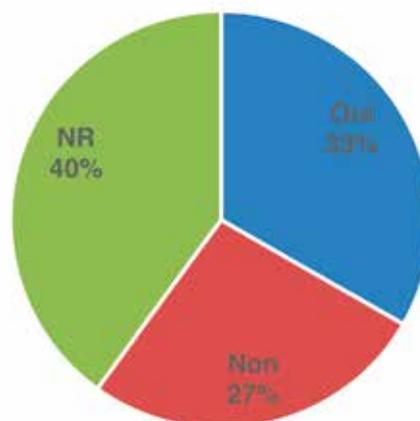
> INSTANCES DE NÉGOCIATION DES QUESTIONS DE SANTÉ/CONDITIONS DE TRAVAIL

Question 1 : Existe-t-il une instance de négociation où sont abordées les questions de santé au travail ?



● Oui ● Non

Question 4 : Parle-t-on des relations entre enseignant.e.s/hiérarchie/élèves/parents et du bien-être au sein de cette instance ?

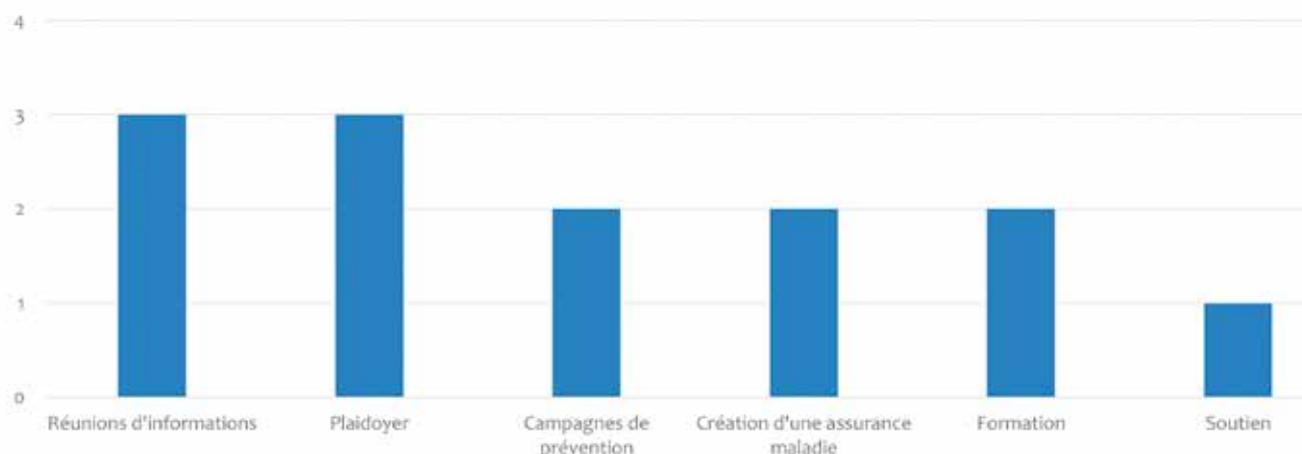


● Oui ● Non ● NR

> SANTÉ AU TRAVAIL ET SYNDICATS

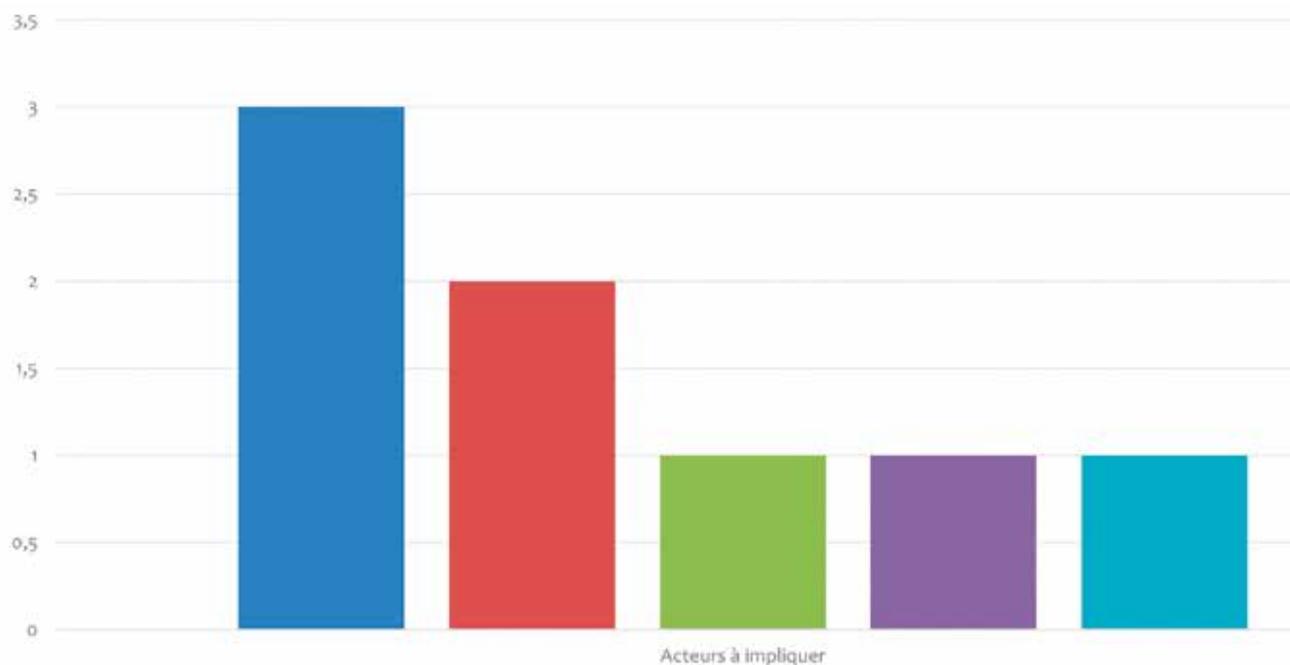
Actions des syndicats en faveur de la promotion de la santé :

- forum sur la santé
- examens de dépistage
- négociations avec le gouvernement
- formations
- brochures
- conseils quant aux choix des mutuelles
- démarches à suivre en cas de maladie



● Occurrence dans les entretiens

> Propositions d'acteurs à impliquer



● Personnels de santé ● Ministère de l'Education Nationale ● Ministère de l'Education Nationale
● Ministère de l'Action Sociale ● Association de parents d'élèves

> Perspectives

- **Identifier des priorités** de santé et de bien-être en prenant en compte les réalités nationales
- **Réfléchir autour des stratégies de prévention et de plaidoyer** sur la santé, l'accès aux soins pour les professionnels de l'éducation
- **Renforcer les actions de prévention et de sensibilisation** des syndicats auprès de la communauté enseignante
- **Mener des travaux ou études plus approfondies** sur la santé et le bien-être des enseignants en collaboration avec des chercheurs
- **Attirer l'attention** sur l'importance et de l'impact de la santé et du bien-être des enseignants sur la réussite éducative des élèves, s'assurer qu'elle figure dans un programme de travail national, qu'elle soit reconnue par les pouvoirs publics.

Mise en place d'une mutuelle sociale au profit des professionnels de l'éducation de base au Burkina Faso, par Sema Blegne, délégué du Burkina, SNEA-B

En matière d'assurance sociale au Burkina Faso, les dispositifs de sécurité sociale couvrent uniquement les travailleurs salariés des secteurs formels public et privé, ainsi que les personnes à leur charge. Les travailleurs du secteur privé sont couverts par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) qui est un établissement public de prévoyance sociale, placé sous la tutelle du ministère de la fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale (MFPTSS). Ce régime ne couvre que les trois branches qui constituent les normes minimales définies par la convention no 1022 de l'OIT, à savoir: les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants; les risques professionnels et les allocations familiales. La couverture des agents de la fonction publique, des magistrats et des militaires est assurée par la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO), dont les prestations s'articulent autour des pensions de retraite, d'invalidité et de survivants.



La couverture du risque maladie, qui constitue pourtant un besoin clairement exprimé par les partenaires sociaux, n'est pas assurée par ces dispositifs alors que la phase II du plan de développement du secteur de l'éducation de base (PDSEB) accorde une attention particulière à la composante « qualité » car selon le document de projet, « il existe un lien étroit entre les conditions de vie, de travail des acteurs et les résultats escomptés ».

En vue donc de faire face au déficit, voire à la non opérationnalité de l'offre de protection sociale pour les travailleurs du public comme du privé en matière de couverture des besoins sanitaires les organisations syndicales relevant du MENA (ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation) ont entrepris de mettre en place une mutuelle de santé au profit de l'ensemble des professionnels de l'éducation.

Une étude de faisabilité qui demande à être actualisée a été réalisée en 2013 et a permis un recueil important d'informations et des simulations qui permettent de se faire une idée exacte des attentes des futures mutualistes.

> Objectif du projet :

- Améliorer l'accès aux soins de santé des professionnels de l'éducation ainsi leur famille ;
- Contribuer à la santé et au bien-être de ces personnels et permettre la continuité de l'activité professionnelle, garante de la qualité de l'enseignement.

> Les partenaires du projet :

- 14 syndicats de l'éducation (SNEA-B, SNESS, SATEB, SNEP, SYNAPAGER, SYNATRAS, SYNATENF, SPESS, SYNAVS, FESEB, STAGE, SYNAPEP, MONEP, SYNATI) ,
- Mutuelle des Agents de l'Administration des Douanes du Burkina-Faso (MAADO) ,
- Fédération des Mutuelles Professionnelles du Burkina-Faso (FMP/B)
- Société Ivoirienne de Gestion d'Expertise et de Management (SIGEM)
- Association Songui Manégré / Aide au Développement Endogène (ASMADE – Burkina)
- Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN – France)
- Mutualité Socialiste – Solidaris (Belgique)
- Programme d'Appui aux Stratégies Mutualistes de Santé (PASS – Côte d'Ivoire)

- Réseau Education et Solidarité (RES – Belgique)
- Gouvernement du Burkina Faso (Ministère en charge de la protection sociale, MENA, MINEFID)

> Les cibles visées par ce projet sont directes et indirectes.

Les cibles directes sont essentiellement constituées par les différentes catégories de travailleurs du MENA, sur l'ensemble du territoire national (13 régions administratives, 45 provinces, 351 communes). Ce sont les enseignants dans les classes, ceux dans les écoles de formation du ministère (ENEP) et les agents de l'administration centrale et déconcentrée (ministère, directions centrales) et déconcentrés, ainsi que leurs familles. Les cibles directes sont composées de 356.000 personnes environ.

Les cibles indirectes : Elles regroupent l'ensemble de la population burkinabè, qui sous l'impulsion de la mise en place de la Mutuelle sociale des professionnels de l'éducation de base du MENA pourra par la suite bénéficier d'une prise en charge médicale au travers d'autres mécanismes de protection sociale sous l'impulsion du présent projet.

> Les retombées positives de ce projet sont multiples

Réduire la vulnérabilité économique des professionnels de l'éducation de base en leur offrant des soins de santé de qualité à des conditions financières plus accessibles assurer une continuité dans l'exercice de l'activité professionnelle améliorer la qualité de l'enseignement :

Adhésion : Les frais d'adhésion, payables une fois, s'élèveront à 5 000 FCFA. Le panier de soins de la mutuelle est en cours de finalisation.

Cotisation : la cotisation retenue est de 10.000 FCFA par mois pour un ménage de 5 personnes. Panier de soin : Le panier de soins de la mutuelle est en cours de finalisation. Le ticket modérateur sera de 25%.

Outil de gestion : un outil de gestion performant et adapté sera mis à disposition par la Fédération des Mutuelles Professionnelles du Burkina, à qui la Mutuelle du MENA délèguera une partie de la gestion de la couverture maladie afin de mutualiser des expertises et partager les coûts d'une solution de gestion. Ce partenariat prévoit aussi la mise à disposition pour la mutuelle du réseau de soins de la Fédération des mutuelles professionnelles du Burkina.

Allocution de
**Frédéric
Marchand**,
secrétaire
général de
l'UNSA
éducation



Bonjour à vous et merci d'être à Paris pour cette 16^{ème} Rencontre du Comité syndical francophone de l'Éducation et de la Formation.

Aujourd'hui, il est important pour moi d'être présent à cette ouverture de nos travaux.

Il y a 31 ans en 1987, nous avons décidé de créer ce Comité afin d'ensemble agir pour la justice sociale, lutter contre les inégalités, développer les coopérations et partager au sein de la Francophonie les préoccupations pour l'Éducation et pour les personnels. Ce choix nous permet également d'assurer une représentation et de peser auprès des instances de la Francophonie. Tout ceci a encore du sens dans le monde de 2018. L'actualité nous le prouve en permanence.

Notre attachement commun à la langue française vecteur culturel, politique et syndical, dans notre diversité et le respect de nos différences nous permet d'agir ensemble au sein du CSFEF. Ensemble pour l'Éducation et notre jeunesse, ensemble pour les personnels. L'UNSA Éducation inscrit son action dans une vision internationale du syndicalisme. Un syndicalisme qui fait le choix de la solidarité, des valeurs pour une Éducation qui favorise l'émancipation, l'égalité en particulier l'égalité femme/homme ou fille garçon et la réussite de chaque jeune quelle que soit son

origine sociale ou géographique. On sait que l'enjeu de l'éducation est important et plus encore dans chaque pays celui de l'éducation des publics les plus fragiles. La construction d'un monde plus solidaire passe nécessairement par l'Éducation. Mais au-delà des déclarations d'intention, il faut des actes. Nous voyons combien aujourd'hui les préoccupations peuvent se rejoindre et combien les solidarités sont difficiles, que ce soient les solidarités Nord Sud, entre pays ou les solidarités au sein mêmes des différents pays. Notre action commune est importante pour agir ensemble et défendre une école publique forte au sein de la Francophonie avec des personnels reconnus et respectés.

Je ne parlerai pas ici de nos problèmes franco-français, mais l'UNSA Éducation et ses 22 syndicats se battent pour défendre un système éducatif public qui favorise la réussite de chaque élève. Nous nous battons pour le faire évoluer vers un système plus égalitaire.

À quelques jours du XVII^e Sommet de la Francophonie, ces rencontres sont l'occasion de réaffirmer fortement nos valeurs et de travailler ensemble. Le CSFEF porte un message fort en vue de ce sommet. « Pour une Éducation de qualité favorisant le vivre ensemble ».

Le thème de nos rencontres est «Une éducation de qualité pour vivre ensemble dans un espace francophone solidaire, accueillant la diversité».

Il se décline sur plusieurs axes autour de la Qualité de Vie au travail et la santé, autour de l'égalité, autour de la fraternité. On y parlera aussi droits syndicaux et formation des enseignants.

Tous ces thèmes ont des traductions différentes dans l'ensemble de nos pays mais on sait qu'ils sont bien des préoccupations que nous partageons et des enjeux importants.

Comme d'autres institutions, le syndicalisme aujourd'hui doit s'inscrire dans un monde qui change

très vite. Un monde très connecté, où l'information circule très rapidement. Un monde où la question de la transition écologique se fait pressante et le réchauffement climatique montre déjà de terribles effets. À l'UNSA Éducation nous avons, il y a deux ans, adopté un manifeste que nous avons appelé « Oxygène » et qui encourageait nos militants et militantes à se saisir des évolutions en cours pour penser et anticiper notre action syndicale dans le champ de l'Éducation. Nous pensons qu'il faut les prendre à bras le corps mais en portant un syndicalisme positif, qui ne se complait pas dans la sinistrose et le tout va mal mais un syndicalisme qui cherche à proposer des solutions, à construire et à avancer.

Alors j'espère que cette Rencontre sera l'occasion ensemble de construire et d'avancer et même si cela reste modeste de prendre notre part vers un monde plus solidaire.



Table ronde 4 : le numérique dans la formation des enseignants



Mercredi 26 septembre, la rencontre du CSFEF a abordé la question du numérique dans la formation des enseignantes et des enseignants. Edem Adubra (UNESCO) a développé l'exemple d'un projet financé par le gouvernement chinois dans 10 pays d'Afrique, en partenariat avec l'UNESCO, qui permet de former des enseignants mais aussi d'améliorer l'équipement informatique des écoles. Youssef Arrif (OIF/IFEF) a insisté sur la nécessité de tenir compte du contexte local et de ne pas privilégier des dispositifs trop performants qui ne peuvent être mis en place que dans les zones urbaines, il souhaite aussi que les gouvernements reconnaissent les formations et les valorise. Michel Loisy (inspecteur pédagogique) a présenté l'expérience de la formation à distance dans l'académie de Grenoble, ne cachant pas que cette formation à distance était un moyen de diminuer les coûts de formation. Le « modèle économique » qu'il évoque est assez libéral puisqu'il s'agit d'« amortir » le coût des formations. Les questions venues de la salle ont montré que les enseignants sont attachés à la formation initiale et présentielle. Youssef Arrif a réaffirmé l'importance de cette formation initiale et l'illusion que présenteraient des formations perlées.

Intervention de Edem Adubra, chef de la section du développement des enseignant(e)s - Chef du Secrétariat de l'Équipe spéciale internationale sur les enseignant(e)s - Secteur de l'Education - UNESCO

> Formation des enseignant(e)s : Introduction du numérique

De simples questions pour expliquer la pertinence du numérique dans la formation aujourd'hui.

- POURQUOI former ?
- QUI former ? (Attirer les meilleurs) hommes & femmes de tous les groupes socioéconomiques, culturels
- Former à /en QUOI ?
- COMMENT former approches centrées sur l'apprenant, apprentissage



entre pairs ; focus sur le contexte avec une ouverture de vue sur le monde

- **OÙ** former ? Dans un environnement sûr et favorable; espace réel ou virtuel
- **QUAND** former ? Formation initiale/continue et apprentissage tout au long de la vie

> **Formation des enseignant(e)s : POURQUOI ?**

- **Enseigner EST une profession.** Un(e) enseignant(e) EST un(e) professionnel(le) (connaissance de la discipline, valeurs professionnelles)
- On attend des enseignant(e)s qu'ils/elles fournissent aux étudiant(e)s des connaissances et compétences pour **affronter les futurs défis et opportunités**
- **Le monde évolue à grande vitesse :**
 - **Changements socio-culturels** (démographie, migration, questions inter-générationnelles, multiculturalisme, etc.)
 - **Défis environnementaux**
 - **Progrès technologiques** : apprentissage numérique
- **Implications :**
 - **Adapter et mettre à jour** les connaissances des enseignant(e)s (les contenus de l'enseignement)
 - **Renouveler le processus** enseignement-apprentissage (pédagogie inclusive et individualisée)
 - **Etablir la connexion** des enseignant(e)s et des écoles avec les communautés (contexte local et perspective globale)

> **Formation des enseignant(e)s : Exemple d'un projet de l'UNESCO**

Projet : Améliorer la formation des enseignant(e)s pour combler le déficit de la qualité de l'éducation en Afrique sub-saharienne

- **Pays participants** : Congo, Côte d'Ivoire, RD Congo, Éthiopie, Liberia, Namibie, Tanzanie, Ouganda, Togo, Zambie
- **Domaines d'intervention :**
 - Développement des contenus de formation (matériels digitalisés, etc.)
 - Renforcement des capacités d'institutions de formation des enseignants (compétences des formateurs)
 - Infrastructures (équipement des centres)
 - Suivi et évaluation
- **Résultats :**
 - Au niveau des institutions d'éducation / formation d'enseignant(e)s
 - Au niveau des ministères de l'éducation (et décideurs politiques)
 - Mise en réseaux des acteurs formateurs et des enseignants
 - Partenariats publics-privés

Table ronde 5 : Le point sur le PASEC, programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN



Lors de la dernière rencontre du CSFEF, qui s'est tenue à Madagascar en novembre 2016, il y a eu une présentation du PASEC par le coordonnateur du PASEC, M. Jacques Malpel. Celui-ci a présenté les résultats de l'enquête PASEC 2014. 10 pays africains subsahariens et francophones avaient été choisis pour mener une enquête en début et fin de scolarité primaire sur le niveau de compétence des élèves. Ces pays sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo, auxquels s'est adjoint en 2015 Madagascar.

Les résultats étaient inquiétants : 70 % des élèves étaient en-dessous du seuil suffisant de compétences en français après un an de scolarité. Ils sont 50 % dans ce cas en mathématiques. En fin de cycle primaire, 60 % des élèves continuent d'être en-dessous du seuil de compétence suffisant en français. C'est à peu près la même proportion en mathématiques et 27 % d'élèves ne manifestent même aucune compétence mathématique simple en fin de scolarité (opérations de base méconnues, pas de compétences géométriques).

Cependant, les résultats sont très contrastés selon les pays : si le Burundi, le Sénégal et le Congo sont plutôt bien placés en début de primaire, le Tchad, le Niger, Madagascar et le Bénin sont en difficulté. En fin de cycle primaire, seuls le Burundi, le Sénégal et le Burkina ont plus de la moitié de leurs élèves qui atteignent le seuil suffisant de compétences, on retrouve le Tchad, le Niger et Madagascar en grande difficulté (moins de 20%). L'écart de performance entre filles et garçons est relativement faible en début de scolarité, mais il tend à se creuser en fin de cycle : le taux d'achèvement du cycle primaire est défavorable aux filles dans tous les pays, sauf au Burundi, au Congo et au Sénégal.

Les préconisations du rapport sont au nombre de neuf, parmi lesquelles la pré-scolarisation, l'amélioration de l'articulation entre la langue d'enseignement et la langue maternelle, l'aide personnalisée aux élèves en grande difficulté, la revalorisation des rémunérations et de la fonction enseignantes, la stimulation de l'intérêt des filles pour les mathématiques.

M. Malpel ayant quitté ses fonctions et le CSFEF accueille aujourd'hui le nouveau coordonnateur du PASEC, M. Hilaire Hounkpodoté, pour nous présenter le travail fait en vue de la prochaine enquête du PASEC qui se déroulera en 2019.

Cette enquête standardisée portera sur l'évaluation des compétences de élèves de 2^e et 6^e année du primaire et de leurs enseignants afin d'identifier les caractéristiques des performances des systèmes éducatifs de 15 pays francophones (se sont ajoutés 5 pays depuis l'enquête de 2014).

Ces pays sont : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

Ainsi, pour cette deuxième vague d'évaluation, la CONFEMEN a introduit une innovation portant sur une enquête approfondie auprès des enseignantes et enseignants, sujet délicat, qui a provoqué un débat important au sein du bureau du CSFEF.

Des discussions ont donc eu lieu avec M. Hounkpodoté, ce qui a conduit à une invitation faite au CSFEF pour déléguer deux personnes à une réunion au Gabon en février dernier. Un sondage a été fait auprès des syndicats des 15 pays, touchés par le PASEC. La consultation a été sans ambiguïté en faveur d'une participation du CSFEF à cette rencontre à Libreville.

Awa Wade et Augustin Tumba ont été mandatés par le CSFEF pour participer à la réunion du PASEC au Gabon. Il est alors apparu que si la CONFEMEN et le coordonnateur du PASEC sont ouverts à la participation du CSFEF à la démarche du PASEC, ce n'est pas le cas de tous les ministres de l'éducation des différents pays.

> **Il a été convenu lors de cette réunion :**

Que la CONFEMEN adresse une lettre à tous les gouvernements afin que ceux-ci incluent les syndicats dans leur démarche sur le PASEC ; Que le CSFEF ferait partie du comité d'éthique du PASEC, en y nommant deux représentants.

Des questions ont été posées sur le questionnaire qui sera administré par le PASEC.

Ensuite, le CSFEF a reçu une lettre de la CONFEMEN, qui décrit le mandat du Comité d'éthique et l'invitation à participer au comité d'éthique en y déléguant deux personnes.

Le CSFEF a accepté de désigner deux représentants au comité d'éthique dont le mandat est d'élaborer une charte qui engagera tous les acteurs impliqués dans le processus de l'enquête à respecter les normes d'éthique liées à l'exploitation des données et résultats de l'enquête sur les enseignantes et enseignants.

L'une des demandes fortes du CSFEF est que l'évaluation des enseignants soit anonyme, et bien sûr que les résultats de l'enquête ne servent pas à sanctionner les enseignants.

De plus, le CSFEF a insisté pour que cette évaluation touche aussi les conditions de travail et les conditions d'exercice du métier d'enseignant.

- Le nombre d'élèves par classe,
- condition d'étude des élèves, disposent-ils chacun d'un pupitre, par exemple?
- Les outils qui sont fournis aux enseignants.

Monsieur Hounkpodoté précise qu'il préfère parler d'enquête auprès des enseignants et non d'une évaluation. Les pays peuvent s'ils le veulent utiliser les pistes de réflexion données par le PASEC mais il ne s'agit nullement de donner des leçons.

> **Interventions de la salle :**

- **Togo** : Comment le PASEC évalue-t-il les pays qui n'ont pas le français comme langue maternelle ? Le PASEC ne nous apporte rien.
- **Cameroun** : Dans les écoles de notre pays, il y a des difficultés matérielles en ce qui concerne les manuels scolaires. Le ministre a été écarté car il projetait la publication rapide au pays d'un manuel par matière. Il y a alors eu une fronde des imprimeurs et un désordre absolu à la rentrée 2018. Quel est le poids du PASEC face à toutes ces difficultés matérielles ?
- **Liban** : Il serait intéressant de concevoir un test international en français. Pourquoi avez-vous choisi la 2e et la 6e année d'enseignement ?

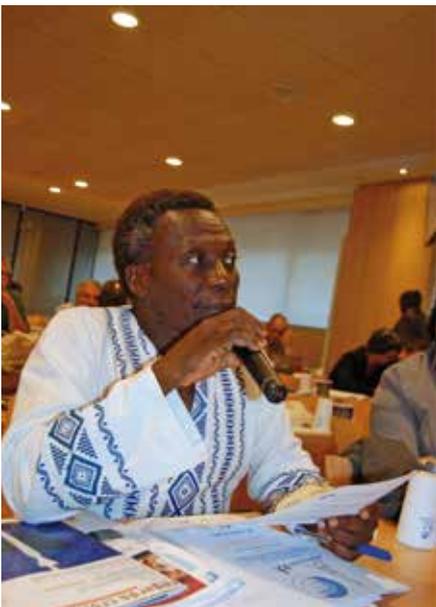
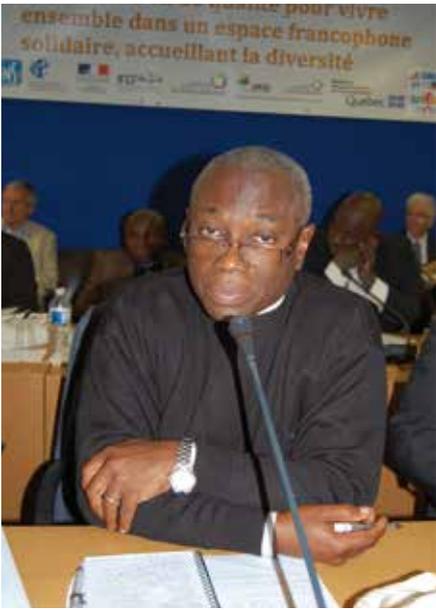
- **Mauritanie** : Notre pays ne fait pas partie de la liste des pays choisis par le PASEC. Pourtant, nous aurions apprécié que notre système d'éducation soit évalué par le PASEC.
- **Madagascar** : Il y a de nombreux problèmes dans notre pays car il y a une maîtrise inégale du français écrit et de l'insuffisance sur le plan du français oral.
- **Haïti** : La langue a un impact sur les résultats de l'enquête : la langue maternelle doit être la langue de l'enquête. L'une des causes de l'échec scolaire en Haïti est l'enseignement en français.
- **Guinée** : Le PASEC a-t-il vraiment une influence sur la qualité des enseignements en Afrique ?

> Réponses de Monsieur Hounkpodoté :

- Le PASEC prendra en compte les difficultés matérielles locales et les signalera au gouvernement local.
- La Mauritanie était prévue comme pays nouveau en 2019 mais le gouvernement a décidé de s'en retirer au dernier moment.
- Le PASEC va travailler sur le bilinguisme (langue locale et français).
- Il est vrai qu'aujourd'hui l'accès à l'éducation a été privilégié en Afrique plus que la qualité, mais le PASEC met aussi l'accent sur les conditions de travail des enseignants
- La question de la langue d'enseignement est une décision politique qui revient aux États, sur laquelle le PASEC ne peut pas influencer.



CONFEMEN : conférence des ministres de l'éducation des pays de la francophonie



Panorama 2018

Tous les deux ans, le CSFEF réalise une enquête sur les conditions d'éducation et l'action syndicale dans les différents pays de la francophonie.

Analyse des réponses au questionnaire

Les pays suivants ont participé à l'enquête : Algérie, Belgique, Bénin, Burundi, Cameroun, Canada, Cap Vert, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Haïti, Ile Maurice, Liban, Luxembourg, Mali, Maroc, Mauritanie, Moldavie, Niger, Québec, République de Guinée, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie.

Au total, 51 organisations syndicales dans 31 pays.

Toutes les organisations syndicales sollicitées ont répondu, il y a donc eu parfois plusieurs réponses par pays. La plupart des questionnaires ont été minutieusement remplis.

Ce PANORAMA permet d'établir un état des lieux des systèmes scolaires en donnant des éléments de comparaison. C'est donc un outil de plaidoyer important que chaque organisation syndicale peut utiliser pour négocier des modifications, des améliorations auprès des autorités responsables de l'éducation.

Les éléments recensés cette année, concernant le fonctionnement de nos organisations, sont également de nature à favoriser une mutualisation des pratiques, à ouvrir des discussions pour renforcer les syndicats de l'éducation francophones.

Certaines réponses ont été comparées avec le Panorama 2016 afin d'observer l'évolution de la situation.

Le bureau du CSFEF remercie toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire. Ces précieux éléments ont été compilés afin d'en présenter une synthèse.

1^{ère} partie : Une éducation de qualité

> 1. Le nombre moyen d'élèves par classe.

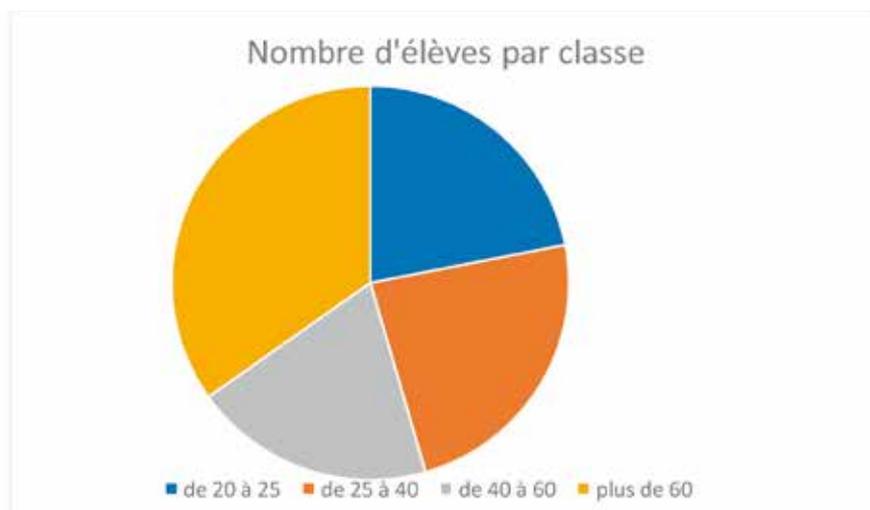
Les données récoltées n'indiquent qu'une tendance, car pour l'essentiel, elles ne s'appuient pas sur des données officielles ou sur des statistiques, mais sur des observations. Globalement les effectifs par classe ont tendance à gonfler par rapport à ceux du Panorama 2016.

On observe que les effectifs par classe sont fluctuants et déterminés par l'environnement : dans les zones urbaines les classes sont plus denses qu'en zone rurale. Des effectifs extrêmes de 180 élèves ont même été signalés.

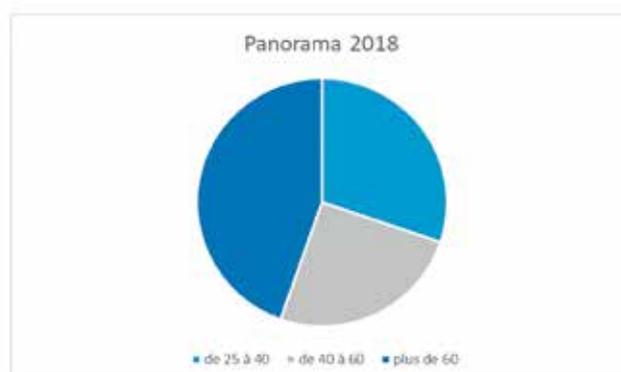
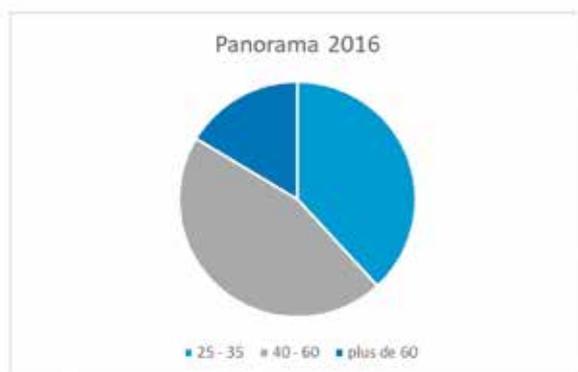
Le manque de locaux scolaires influe logiquement sur le nombre d'élèves par classe.

Les communes ont une part de responsabilité puisque ce sont souvent elles qui décident des infrastructures scolaires. Cependant, le manque de ressources des communes entraîne des difficultés à répondre aux besoins d'infrastructures scolaires et à engager suffisamment d'enseignants formés lorsqu'elles en sont chargées.

Au niveau des universités, le nombre d'étudiant.es varie considérablement selon les cours.



Comparaison 2016 - 2018



> 2. Les entraves à une scolarisation pour tous.

4 syndicats (particulièrement les pays du Nord) ont répondu qu'il n'y avait pas d'entrave.

Ailleurs, plusieurs problèmes se dégagent avec une certaine constance :

La pauvreté, la précarité, les frais scolaires et les salaires des enseignant.es payés par les parents obligent ces derniers à faire des choix : envoyer leurs enfants ou non à l'école. Ces constats ont été relevés dans les pays suivants: Bénin, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Haïti, Niger, RDC, Sénégal.

Le manque d'intérêt ou la méconnaissance de l'école par les parents est un autre argument au Bénin et en Côte d'Ivoire pour ne pas scolariser leurs enfants; ou encore la démission des parents et la dislocation de la structure familiale au Gabon.

La distance géographique pose problème au Cameroun, au Cap Vert, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Le taux d'échec est une raison d'abandon scolaire au Congo.

L'impossibilité de s'inscrire à l'école pour les enfants qui n'ont pas d'acte de naissance (Djibouti) est un autre argument tandis que la délinquance juvénile, la violence retiennent les parents d'envoyer leurs enfants à l'école en Haïti ou au Sénégal.

La démission de l'Etat et l'insuffisance d'infrastructures sont dénoncées (Gabon, Guinée, Sénégal).

Le Sénégal relève le problème des latrines mixtes sans séparation.

Filles / garçons

Certaines entraves concernent particulièrement les filles :

Les responsabilités ménagères des filles, les pesanteurs culturelles envers les filles les empêchent d'aller à l'école (au Cameroun, en Côte d'Ivoire, à Djibouti, en Haïti, au Liban, au Niger, en RDC, au Sénégal).

Le manque de liberté des filles oblige celles-ci à être toujours accompagnées en Mauritanie.

L'abandon scolaire atteint de manière récurrente les filles en RDC, à Haïti, au Maroc et au Sénégal.

Les mariages forcés empêchent les filles d'aller à l'école au Sénégal et surtout au Tchad, où 68% des filles sont mariées avant 18 ans.

A relever qu'au Sénégal, les filles sont meilleures que les garçons dans l'enseignement supérieur.

Dans les pays du nord, les filles peuvent parfois être confrontées à des idées préconçues dans leurs choix professionnels.

A l'université de Québec, la difficulté pour les femmes de concilier travail-études-famille et la sous-représentation des femmes dans les domaines scientifiques sont de réels problèmes.

Le handicap

Le manque crucial de moyens, d'infrastructures, de formation adéquate est récurrent, de manière générale dans les pays du sud.

La cause principale de la difficulté à intégrer des élèves en situation de handicap est le manque d'enseignant.es qualifié.es formé.es à l'accueil de ces élèves, cette formation n'étant prévue ni dans la formation initiale ni dans la formation continue. Pourtant, les enseignant.es font preuve de bonne volonté pour accueillir les élèves porteurs de handicap.

Il est relevé aussi des infrastructures inadaptées, des constructions hors normes, inaccessibles, ainsi que le manque de moyens financiers alloués par l'Etat et le manque de moyens d'enseignement adaptés parmi les principaux freins à la mise en place efficace d'une politique d'intégration.

Au nord, les moyens existent, mais parfois les délais d'attente sont très longs pour l'obtention d'une prise en charge adaptée.

Les territoires ruraux

Les communes rurales n'ont largement pas les ressources pour être égales à l'offre éducative disponible dans les grands centres urbains.

Les écoles sont souvent éloignées des zones rurales, ce qui rend donc impossible l'accès à ces structures.

Le manque de moyens de transport empêche les enfants d'accéder à l'école. A cela, s'ajoute le manque de formation des enseignant.es affecté.es dans ces communes isolées. Celles et ceux qui sont formé.es choisissant d'enseigner en ville plutôt que dans les zones rurales.

Le manque de moyens des communes, le transfert des compétences aux collectivités territoriales qui n'est pas accompagné d'un transfert des moyens financiers, les budgets non alloués, sont des éléments qui rendent difficile la mise en place d'une offre éducative.

On peut relever que dans les petites écoles rurales qui n'ont qu'une structure primaire, le taux d'abandon scolaire est relativement faible, mais dès que les élèves vont au collège, même s'ils sont fréquemment accueillis par des membres de la famille dans les chefs-lieux, l'expérience montre que cette adaptation est difficile. Le rythme scolaire différent et le niveau non atteint peuvent entraîner un décrochage scolaire dans la plupart des cas. (Djibouti).

Il n'y a pas d'écoles supérieures dans les zones rurales.

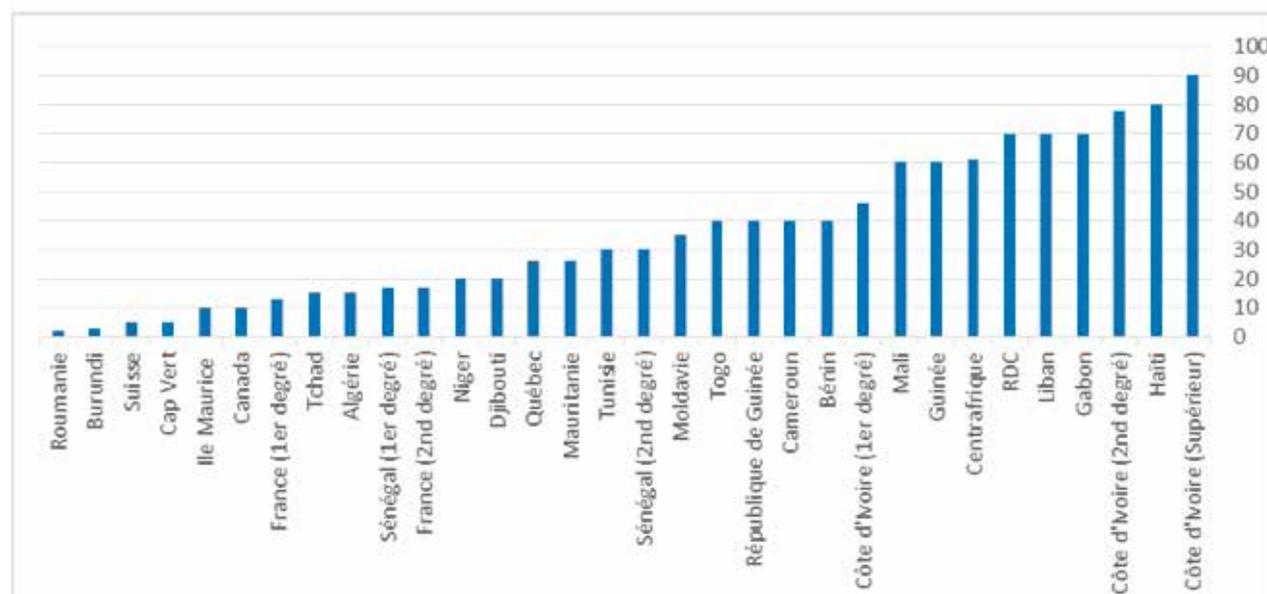
Le nomadisme empêche un suivi scolaire satisfaisant (Mauritanie, Niger).

Dans les pays du Nord, la distance et les transports sont les problèmes qui ont été évoqués.

Une demande de prise en compte réelle de ces entraves devrait être adressée aux parents, aux autorités et aux gouvernements. Les syndicats doivent continuer avec sérieux et conviction à exiger le soutien et la promotion de l'éducation pour tous et toutes.

> 3. Ecole publique/école privée

3 a. Quel pourcentage l'école privée représente-t-elle par rapport à l'ensemble de l'offre de scolarisation ?



3 b. Y a-t-il une augmentation d'offre des écoles privées ? Si oui, pour quelles raisons ?

Clairement OUI dans les pays du Sud.

La mauvaise qualité de l'éducation et sa détérioration dans le système public, le manque de financement de l'école publique par l'Etat, couplé a des facilités inacceptables offertes aux opérateurs privés, une insuffisance d'écoles publiques, des classes pléthoriques, l'absentéisme et les grèves des enseignant.es sont les raisons les plus souvent évoquées. Les parents choisissent l'enseignement privé car ils y trouvent la qualité et la régularité de l'enseignement, des effectifs réduits, la prise en compte de l'enfant à travers le développement de la confiance en soi et son épanouissement. Le peu d'absentéisme des enseignant.es permet un suivi scolaire de qualité et une présence en classe qui rassurent les parents. L'offre scolaire de l'Etat est trop faible et les parents n'ont plus confiance dans le système éducatif public.

Dans les pays du Nord, des offres attractives spécifiques ou confessionnelles peuvent attirer les parents dans le secteur privé, cependant le pourcentage reste faible.

3 c. Quelle est la nature de l'investissement de l'Etat dans les écoles privées ?

Dans les pays suivants, aucun subventionnement ou seulement minime, est alloué par l'Etat : Algérie, Bénin, Cap Vert, Centrafrique, Congo, Djibouti, Ile Maurice, Liban, Mauritanie, Roumanie, Togo, Tunisie.

Un financement, une aide, un soutien pédagogique sont offerts par les états suivants : Burundi, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Haïti, Mali, Moldavie, Niger, République de Guinée, Congo, Sénégal, Suisse (certains cantons) Tchad.

3 d. Y a-t-il eu une hausse de ce financement ?

Non pour 27 pays, oui pour 15 pays. Pas de réponse pour 8 autres.

3 e. Le cas échéant, quelle campagne menez-vous sur cette thématique ? Quels en sont les effets ?

Sinon, envisagez-vous de mener une campagne prochainement ?

Les réponses sont très variables.

A l'inverse d'une campagne contre la privatisation, un encouragement ou une acceptation du privé sont privilégiés par certains syndicats.

En Algérie, la liberté du choix de l'éducation est promue, pour autant que ça le soit dans le cadre du respect de la loi. Les effets encourageants sont bien accueillis par les parents.

Au Burundi, un plaidoyer des syndicats est entamé pour que les enseignant.es du privé puissent accéder aux formations continues. Pas encore d'effet.

A Djibouti, les syndicats ont statué sur les règles de fonctionnement des écoles privées, ils ont fait la demande d'une existence juridique, ils ont proposé des projets de développement commun en matière de formation du personnel enseignant. De même, ils ont encouragé les écoles privées à accueillir les élèves à besoins particuliers, pour une école inclusive et ne pas se contenter de faire du privé des écoles élitistes. Ce qui a pour effet que les représentants des écoles privées semblent être associés au grand chantier de la réforme éducative. Le sentiment d'appartenance à une communauté éducative particulière est en train de se forger. Le focus est mis sur le renforcement de la participation active des parents et la création de liens avec les ONG à vocation éducative.

Pour d'autres, l'objectif est de se mobiliser pour que l'effort du gouvernement se porte sur l'école publique.

Au Bénin, les syndicats attirent l'attention des pouvoirs publics sur le respect de leurs engagements en faveur de l'éducation. L'effet serait de suspendre la création des écoles privées. Une campagne de sensibilisation auprès de l'opinion publique est en cours de préparation.

Au Cameroun, une campagne est menée pour l'augmentation du budget de l'éducation, la hausse du financement public et la diminution du financement demandé aux familles, une lutte ferme contre l'injustice ... ce qui a eu pour effet l'adhésion des parlementaires aux revendications syndicales.

Au Canada, des recherches sur la privatisation sont menées, qui s'opposent à la privatisation dans l'enseignement public ; c'est un thème important qui doit être poursuivi.

Au Congo, la campagne est menée pour le financement de l'école publique par l'Etat.

En République de Guinée, les syndicats ont opté pour un plaidoyer pour l'augmentation du budget de l'état, cela a pour effet une amélioration de la qualité de l'enseignement, ainsi qu'une augmentation du nombre d'élèves et d'étudiants.

En Côte d'Ivoire, les syndicats mènent une campagne commune pour l'accroissement des écoles publiques, notamment par des tournées de sensibilisation auprès des militants et dans les médias. De ce fait, il y a une prise de conscience de l'Etat et des parents : l'Etat a renoncé à la pratique de la privatisation par les grands groupes industriels et a construit plus de 3000 classes dans le milieu rural pour lutter contre le travail des enfants. Un plaidoyer est prévu pour demander à l'Etat la construction massive d'établissements scolaires, ainsi que la relance de la formation des enseignant.es.

En France, une campagne « école publique/fonds publics » a été menée, les effets sont faibles.

Au Gabon, les plaidoyers et les revendications faites auprès de l'Etat pour une augmentation des établissements et pour des enseignant.es formés n'ont eu que peu d'effets.

En Haïti, des campagnes sont menées pour l'obtention d'un cadre légal régissant le statut des enseignant.es dans les écoles privées, ce qui aurait certainement des incidences sur le financement de l'école. En parallèle, une augmentation de l'offre publique est exigée, mais il y a beaucoup à faire, la place occupée par l'école privée étant très grande. Des actions seront menées inlassablement, tant que le problème persistera.

A l'île Maurice, les réformes en cours pour l'école publique sont soutenues, cependant il reste surtout à convaincre les parents du bienfondé de ces indispensables réformes. Une campagne permanente est lancée pour la promotion de l'école publique et pour résister à toute tentative de privatisation.

Au Liban, des revendications pour le renforcement du secteur public sont lancées, cependant l'état éprouve des difficultés à réaliser des améliorations à court terme en raison d'un budget déficitaire et qui plus est très bas. De plus, l'arrivée massive des élèves syriens pris en charge par le Liban est un lourd tribut à payer. Dans le plan d'action de la LPESPL, le renforcement du secteur public de l'enseignement et la nécessité que l'Etat assure l'enseignement gratuit à tous les élèves au Liban est une priorité.

Au Mali, la vigilance est de rigueur, le combat est mené depuis au moins 5 ans avec l'exigence de cadrer fermement l'ouverture et le fonctionnement des écoles privées. Cela e eu pour conséquence que des écoles privées ne respectant pas les normes ont été fermées. Lorsque la convention collective des enseignant.es du privé et laïque sera adoptée en respectant le strict respect de ces accords sur le statut des écoles privées, les syndicats exigeront la construction de nombreuses salles de classes et l'arrêt total de la pratique qui consiste à orienter les élèves dans les écoles privées du secondaire.

Au Maroc, des campagnes de sensibilisation sont lancées.

Au Québec, la CSQ fait partie d'une coalition qui mène une campagne contre le financement public des écoles privées. Cette coalition regroupe notamment la fédération des comités des parents et la fédération des commissions scolaires. La FSE-CSQ a mené une vaste enquête sur la question de l'école privée en 2016, qui a mis l'accent sur les conséquences de la concurrence des écoles privées sur l'éducation publique. Il en ressort que, pour attirer et retenir les élèves, les écoles publiques ont développé des projets particuliers pour les élèves plus performants. Il s'agit pour ces dernières de mener la lutte contre l'école privée sur son propre terrain. Le résultat est que les classes ordinaires regroupent un pourcentage élevé d'élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation, car les élèves performants sont soit dans des écoles privées, soit dans les projets particuliers dans les écoles publiques.

En République démocratique du Congo plusieurs actions sont menées de front : la lutte contre la privatisation de l'éducation, contre la prise en charge des frais de l'éducation par les parents, pour l'augmentation du budget alloué à l'éducation, pour la prise en charge du salaire des enseignant.es par l'Etat... Le gouvernement a promis d'élever le budget alloué à l'éducation de 18% à 22,5% d'ici à 2020. Des campagnes continuent contre la privatisation de l'éducation, ainsi que pour le paiement des salaires des enseignant.es avec effet rétroactif.

Au Sénégal, les actions menées par les syndicats arborent des teintes diverses, cependant au final ils s'accordent contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation.

La Suisse est peu concernée par cette thématique, l'école publique étant forte.

Au Tchad, la promotion de l'école publique gratuite pour tous est menée. L'exigence de formation des enseignant.es des écoles privées a pour conséquence un recyclage et une formation pour les enseignant.es du privé, avec un suivi régulier des établissements. Les établissements qui ne répondent pas aux critères sont fermés. Une nouvelle campagne syndicale sera menée.

> 4. Quel est le niveau des enseignants et enseignantes en poste ?

Dans le Panorama 2016 et dans celui de 2018, les réponses sont semblables en ce qui concerne les pays et organisations syndicales qui avaient participé en 2016. On constate une grande diversité du niveau de qualification requis. Si le BAC + (2 à 5) semble le diplôme le plus majoritairement indispensable pour entrer dans cette profession, quelques pays recrutent à niveau moindre (BEPC). On constate également que dans certains pays les exigences varient selon le niveau d'enseignement (primaire/secondaire). En Europe, la norme est le master.

A la question de l'écart entre le recrutement actuel et les personnels en postes, nous avons noté peu d'écarts. Concernant le recrutement de contractuel·les, le niveau requis est le même que pour les titulaires dans un grand nombre de pays.

Djibouti, la RDC, le Rwanda signalent qu'il n'y a pas de recrutement de contractuel·les.

Les autres notent une exigence de diplôme plus aléatoire, voire inexistante (Mauritanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Haïti, République de Guinée...). En 2018 au Sénégal, un recrutement plus intensif de contractuels s'opère particulièrement pour les classes élémentaires.

Des campagnes pour relever le niveau des enseignant.es ou mettre à niveau les enseignant.es en poste sont menées dans plusieurs pays. La formation continue pour tous les niveaux est demandée.

Les syndicats mettent la pression sur les autorités pour qu'elles accordent la priorité au recrutement des enseignant.es, ils n'approuvent pas la formation au rabais des jeunes enseignant.es, ils dénoncent la baisse de niveau des élèves (par répercussion). A Djibouti, les demandes sont multiples «un système de recrutement de plus en plus élevé (Bac + 3) ; un plan d'action de formation initié par des Conseillers Pédagogiques avec des modules de formation initiale, de proximité, en plénière pendant les vacances interruptives et des visites pédagogiques car leur niveau en général est satisfaisant quand cette prise en charge est constante; une volonté de s'inscrire dans la durée et le maintien de ces enseignant.es à leur poste grâce à une politique de gestion relationnelle pour garantir un emploi décent».

Bon nombre de pays exigent une formation de qualité ou un personnel suffisamment qualifié.

En RDC, les demandes sont devenues récurrentes : « C'est devenu presque un slogan, à chaque rentrée scolaire, c'est les mêmes revendications. Le rythme préconisé par l'Etat pour résorber d'abord les N.P*. n'enchanté jamais les syndicats: 5000 cas mécanisés par an, équivaut à une trentaine d'années pour résorber tout le stock d'enseignant.es N.P.; la mécanisation des NP se fait de façon unilatérale par le gouvernement (seul). Un processus transparent avec la présence syndicale est plus que jamais obligatoire;» La régularisation est demandée au Sénégal. « La qualification et la formation continue des enseignant.es ainsi que la régularisation de leur statut occupent une place centrale dans la lutte syndicale et dans les points de revendications. L'Etat s'est engagé dans la formation de ce corps et dans la régularisation de leur statut.» Le Tchad réclame des enseignant.es formés avec des connaissances pédagogiques et professionnelles requises. Le Togo exige une formation initiale et continue assurée et une amélioration de la grille salariale indexée sur le coût de la vie.

Cf document annexé

*NP : Non Payés ; personnels reconnus par l'Etat mais leur salaire n'ayant pas été budgétisé en amont, ils ne le perçoivent pas !

2^{ème} partie : l'activité syndicale

> 5. Les adhérent.es

5 a. Menez-vous une campagne pour recruter des adhérent.es?

OUI : 37 NON : 5 NR : 10

Oui, les syndicats ont besoin d'augmenter leur nombre d'adhérent.es et ils agissent donc en conséquence. C'est comme une évidence, et la campagne se déroule de façon annuelle (Burundi, Gabon, Mauritanie).

Il faut pour y parvenir, se rendre sur le terrain « *Nous sommes en train de finaliser un plan de campagne de syndicalisation qui va nous amener dans les écoles publiques et privées et dans les bureaux centraux du ministère de l'Education nationale afin de renforcer la base syndicale de l'UNNOEH, en instituant des comités de base dans tous les lieux de travail du système.* » (Haïti)

Pour certains syndicats, c'est même un travail quotidien (RDC).

A noter qu'au Liban, ce type de campagne n'est guère nécessaire puisque « *Tout enseignant.e du secondaire dans le public est membre de fait de la LPESPL.* »

Au Mali, c'est une perspective menée à terme par rapport à l'objectif : « *Notre organisation syndicale a organisé dans les 2 dernières années une grande campagne pour recruter de nouveaux adhérents.* »

Tandis qu'au Tchad, si une campagne s'est déroulée dans quelques régions pour sensibiliser les enseignant.es à adhérer au syndicat, un regret subsiste : « *Nous n'avons pu toucher toutes les sections par manque de moyens.* »

Quant aux syndicats qui ne mènent pas de campagne, il est important de noter les raisons invoquées par Djibouti d'une part « *compte tenu de l'attitude franchement hostile du pouvoir vis à vis des syndicats et des pressions permanentes, nous avons peu d'espoir de voir des collègues s'engager dans le syndicalisme libre* », par le Cameroun d'autre part : « *dans notre environnement vaudrait mieux ne pas faire savoir qu'une personne est adhérente.* »

Ces observations sont importantes au regard de la liberté syndicale que nous défendons. Sans doute y a-t-il matière pour le CSFEF à se préoccuper de ce qui se passe dans ces deux pays, afin d'obtenir la réalisation du droit à créer et faire vivre un syndicat, en particulier grâce à ses membres qui ne doivent pas se sentir en danger à cause de leur adhésion.

5 b. Si oui, quelle forme de campagne et quel en est l'impact ?

Pour nombre de répondants, les campagnes multiplient les formes et les outils pour atteindre le plus de monde possible.

Pour une majorité de syndicats, ce sont des campagnes de sensibilisation qui présentent les bénéfices que l'on retire à être adhérent.e, mais aussi à avoir un syndicat fort pour défendre les intérêts de tous et toutes.

Certains organisent des formations, pour faire connaître les droits : en Côte d'Ivoire, ou encore au Cap Vert qui propose « *une formation sur le syndicalisme dans le monde, sur l'importance d'être un enseignant.e syndiqué* » ainsi qu'« *une présentation des avantages existant dans le syndicat des enseignant.es.* »

Pour la plupart, c'est la notion de **campagne de proximité** qui est privilégiée, en allant sur le terrain, dans les écoles (Côte d'Ivoire, Haïti, Ile Maurice, Sénégal, Suisse) avec distribution de fiches au Burundi, ou affichage au Tchad, mais aussi dans les lieux de formation des enseignant.es (Bénin, Suisse).

Parfois, ces campagnes ont un **objectif précis** : dans des localités ciblées, c'est une caravane qui s'adresse à de jeunes recrues (Mali).

D'autres passent par des **assemblées générales** (Belgique, Centrafrique, Gabon, Niger).

Des brochures sont parfois éditées (Belgique, France ou Cap Vert «Une fiche d'information trimestrielle montrant le travail que le syndicat a accompli pour défendre les enseignant.es et les activités syndicales.»)

Cela vient parfois en plus de l'**utilisation des réseaux sociaux** (Belgique, Côte d'Ivoire, Tunisie.)

Les media classiques (radio, télévision) sont plus rarement cités dans ce cadre (Centrafrique, Togo).

Quelques événements enfin sont mis à profit pour recruter de nouveaux membres : salon de l'éducation en Belgique; ou célébration des journées internationales (Journée de l'enseignant.e, Journée internationale de la Femme, Fête du Travail, ...)

Deux initiatives particulières sont à signaler : l'organisation annuelle « *d'un camp de la relève syndicale, qui comprend des activités de formation.* » pour la CSQ (Canada) et la mise en oeuvre du « Programme sur les cercles d'études » financé par IE, CSQ et Lärarförbundet en RDC.

On peut enfin se réjouir de l'**utilisation des outils syndicaux**, « *notamment ceux appris au cours des séminaires organisés par le CSFEF* » au Congo ou encore « *Promouvoir des lois sur l'éducation en utilisant le guide syndical.* » en Haïti.

Tous ces moyens, ensemble ou séparément, peuvent inspirer les organisations syndicales qui souhaiteraient s'engager dans une campagne, aussi bien que celles qui souhaitent poursuivre une démarche déjà entamée, mais en variant les formes mises en oeuvre.

Quand à l'impact de ces campagnes, il est très variable !

Certains témoignent d'une **grande satisfaction** : « *C'est extraordinaire* » (Mauritanie) « *Ces campagnes sont efficaces et permettent l'adhésion chaque année de nouveaux membres* » (Sénégal ; « *Quand nous avons fait la campagne pour expliquer ..., le rôle du syndicat par rapport à la défense des intérêts moraux et matériels de ses militants, il y a eu un net changement, un progrès.* » (Tchad). Cette stratégie est donc globalement efficace (Côte d'Ivoire, France, ...) et l'augmentation est d'ailleurs parfois quantifiée (20% en Guinée).

Quelques répondants, toutefois, déplorent un **impact mitigé** (Niger, Haïti : « *L'impact est mitigé puisque cela permet certes d'augmenter le nombre d'adhérents sans pour autant augmenter notre capacité de mobilisation* »), voire l'absence d'impact positif de ces campagnes : « *De manière générale, nous constatons une baisse légère et régulière du nombre de membres.* » (Suisse) ; « *Nous progressons, ... mais petitement, trop petitement !* » (France)

> 6. Les cotisations

6 a. Comment collectez-vous les cotisations ?

Plusieurs modalités coexistent pour un même pays, voire pour un même syndicat.

D'emblée, on peut noter que **recupérer une cotisation directement auprès de l'adhérent.e est peu efficace** (Cameroun), comme il est précisé par le Togo : « le paiement direct au cours du porte à porte est plus difficile. »

La collecte se fait **manuellement** par les trésoriers des sections (Cameroun), par les responsables régionaux (Haïti, Tchad).

Exemple de la Côte d'Ivoire, qui ne se limite pas à une seule modalité de récolte : 1) Paiement direct au syndicat 2) Virement bancaire 3) Les cotisations syndicales sont

perçues à la source, par prélèvement sur le salaire, avec de sérieux obstacles pour ce dernier moyen « *Il faut d'abord la signature et la photo de l'adhérent; malheureusement nous avons des difficultés pour le faire parce que cela nécessite des moyens* ». Ce qui est confirmé par le Sénégal : « *Pendant dans la période on a éprouvé beaucoup de difficultés* ».

Ce système du **Check off** est aussi en vigueur au Cameroun, au Congo, sur l'île Maurice, au Niger, au Québec, en Roumanie, au Sénégal, au Togo et doit être testé en Mauritanie à cette rentrée.

En France aussi, plusieurs moyens sont utilisés : les cotisations sont collectées soit dans les établissements scolaires (recueil direct), soit par prélèvement automatique ou par paiement en ligne.

Le **recueil direct** est également appliqué au Liban, en RDC (par un recouvreur) tandis que les opérations de type **virement** se développent aussi au Gabon

Plusieurs pays fonctionnent avec un **système de carte**, annuelle ou mensuelle (Centrafrique, Guinée, Mali, Maroc, Sénégal -uniquement pour les retraités-, Tunisie)

A Djibouti, une cotisation est versée sur base du **volontariat** des collègues, « de manière ponctuelle, pour des besoins occasionnels. »

6 b. Est-ce que cela présente des problèmes ? Si oui, lesquels ? Que proposez-vous pour y remédier ?

De l'avis de quasiment tous les répondants, il y a bien un problème concernant la récupération des cotisations.

Avant de voir quelles sont les solutions préconisées pour y remédier, identifions les difficultés.

Les obstacles pour obtenir le paiement des cotisations :

Dans plusieurs pays, les adhérent.es ne paient tout simplement pas leur cotisation ou pas de façon régulière (Burundi, Cameroun, Haïti, Mauritanie), ce qui peut être expliqué, par exemple en Haïti, par le fait que certain.es n'ont « *pas encore eu leurs salaires et leurs lettres de nomination.* » ou au Burundi par « *un changement d'adresse de paiement dans les banques des membres.* »

A l'inverse, comme au Niger, des membres peuvent subir un prélèvement multiple : « *un militant peut être prélevé par plusieurs syndicats à la fois et de manière frauduleuse.* », « *ce qui provoque des contestations après l'opération de coupures syndicales* », tandis que la RDC signale également un « *risque de détournements* ».

Enfin, les modalités de collecte amènent parfois à une déperdition entre ce qui est réellement payé par les membres à la base et ce qui parvient au final dans la trésorerie de l'organisation syndicale : c'est ce que signalent par exemple le Cameroun, « *celles-ci remontent lentement vers le sommet.* » ou le Tchad, « *le montant envoyé par les sections ne correspond pas au nombre de vignettes envoyées. Certaines sections confisquent les cotisations et ne rendent pas compte au BEN.* »

L'absence de financement a des répercussions sur l'action des syndicats, leurs activités.

Que ce soit au Bénin « *Cette situation limite les actions et le pouvoir des organisations syndicales.* », au Cameroun « *Il est difficile dans ces conditions de programmer des activités et de les réaliser dans les délais.* », en Côte d'Ivoire « *Les stratégies 1 et 2 ne sont pas pérennes car un camarade peut ne pas cotiser systématiquement pour la 2e année. ... ce qui rend difficile le financement des activités.* », ou à Djibouti « *Le fonctionnement est paralysé. Pas de cotisation. Pas de local. Pas les moyens d'organiser des événements.* »

Cette situation crée un véritable empêchement pour finaliser des objectifs, pour avoir une vision sereine de l'avenir en termes de développement. Il y a donc un levier bien identifié pour améliorer la situation, en mettant fin à des méthodes peu probantes.

Les propositions pour y remédier

Pour la plupart des répondants, la réponse à ce problème réside dans la méthode du check off, le **prélèvement à la source**.

C'est le cas au Bénin « *Nous souhaitons que cela soit bien cadré pas la loi.* » au Cameroun, au Gabon, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, en RDC, au Tchad.

Si l'engouement pour cette solution est réel, il faut tenir compte des réserves émises par ceux qui le pratiquent déjà afin d'éviter des déconvenues. Ainsi, le Sénégal signale que les rivalités entre syndicats conduisent à des « *problèmes de transparence et de diligence dans le traitement et dans le reversement* », et qu'il leur faut « interpellier les autorités pour correction ».

Ou encore la Côte d'Ivoire, qui a recours à plusieurs modalités de recueil et fait cette proposition (comme le Niger ou le Togo) « *pour y remédier, nous préconisons un engagement bancaire des militants à virer leur cotisation sur le compte du syndicat* » alors que, pour le moment, les membres refusent.

Pour ce qui concerne le Burundi, où « *Les banques ne coopèrent pas facilement* », la solution passe par une **amélioration des relations** « *organiser des réunions des partenaires concernés.* »

Quant au Maroc, face au constat : « *la cotisation est faible* », le syndicat étudie la possibilité de l'augmenter.

Enfin, notons qu'en Suisse, ces problèmes de non-paiement ou de retard de paiement sont résolus par **l'application d'une procédure** : rappel, médiation pour un paiement échelonné, suppression des services aux membres, exclusion.

On le voit, les solutions préconisées sont diverses. Mais ce qui est commun à toutes nos organisations, c'est la nécessité de récolter les cotisations de tous les adhérent.es, et ce de façon aussi spontanée que possible, et de manière régulière, afin de pouvoir répondre à un besoin de perspectives, nécessaires pour le développement des organisations syndicales, quel que soit leur niveau d'implantation dans le pays.

> 7. Quels sont les éléments qui font connaître le syndicat ?

Les publications

Une mauvaise prise en compte des réponses données électroniquement empêche de faire un tableau complet de l'état des publications utilisées par nos syndicats. Mais sur la base des retours des autres réponses, nous pouvons présager d'un grand nombre de publications régulières produites par la majorité des associations. Si une bonne moitié d'entre elles éditent une revue papier, elles sont presque toutes à utiliser les sms et Facebook de façon régulière. Suivent Messenger et WhatsApp, de même que le site internet. La radio, la télé et le journal local sont aussi des vecteurs de l'information syndicale, mais de manière beaucoup plus occasionnelle.

Le site

Sur 51 questionnaires reçus, 26 répondants déclarent avoir un site, dont 7 sont hébergés par le CSFEF.

(C'est-à-dire une adresse de type : <http://www.xxxx.csfef.org>)



Le site n'est donc pas le moyen privilégié pour donner de la visibilité à l'organisation syndicale. On peut penser que la faible accessibilité, liée à une connexion aléatoire et parfois coûteuse, empêche le développement de ce media dans nombre de pays.

Parmi les syndicats qui ont un site, 18 font des mises à jour régulières, allant d'une activité quotidienne (UGTT, FSLI) à hebdomadaire (SYNAPETPCI et SYNAESCI), voire plus aléatoire (FENECO).

Toute formation sur ce media en arrive pourtant à la conclusion qu'un des indicateurs de crédibilité, pour susciter l'intérêt, est justement le fait que les informations soient régulièrement mises à jour, que toute nouvelle consultation n'offre pas au lecteur/à la lectrice les mêmes contenus de semaine en semaine. L'attrait de la nouveauté, l'information sur le dernier sujet d'actualité, voilà qui amène à consulter un site.

Enfin, 20 réponses font état de l'existence d'un.e responsable dédié.e au fonctionnement du site, sans précision généralement. Toutefois, lorsqu'une indication est donnée, en dehors du nom de cette personne, il s'agit d'un.e membre du bureau, et/ou de la personne chargée de la communication, de la presse, de l'information. Ce choix semble logique et l'on peut penser qu'il autorise un meilleur fonctionnement du site.

Manifestations diverses

Comme évoqué au point 8a, l'analyse des réponses ne peut pas être complète, mais les données reçues indiquent clairement que la quasi-totalité des syndicats organisent de nombreuses réunions et des congrès à destination de leurs adhérents. Beaucoup y associent aussi les non adhérent-es et les autres manifestations sont également nombreuses et très diverses (Séminaires thématiques, assemblées générales, débrayages, communiqués et conférences de presse, etc.)

> 8. Quels sont les moyens de fonctionnement de votre syndicat ?

8 a. Les cotisations : cf question 7

8 b. Un financement de l'Etat, précisez le mode d'attribution

Au Bénin (en fonction de *la représentativité établie par une élection*), au Liban, au Cameroun, en Guinée les syndicats reçoivent une **subvention annuelle**.

En RDC, 635000 francs congolais (384USD) **par mois** « *sont attribués arbitrairement (et ce versement peut donc être supprimé de même en cas de difficulté avec l'autorité) à une trentaine de syndicats* ».

Enfin, deux syndicats signalent l'obtention d'**une aide ciblée sur un événement ponctuel** : Le SER (Suisse) reçoit 10000 CHF/an de la Conférence inter cantonale de l'instruction publique (conférence des « ministres » cantonaux de l'éducation) pour l'organisation des Assises romandes de l'éducation quand le SET (Tchad) peut bénéficier « *d'une subvention pour la fête du 5 octobre (rarement) ou pour la campagne de sensibilisation sur le système éducatif et l'éducation de qualité.* »

De toute évidence, ce n'est pas l'aide de l'Etat qui permet aux syndicats membres du CSFEF de fonctionner. On peut se féliciter de cet état de chose qui autorise à mettre en avant l'indépendance de nos syndicats : les gouvernements ne peuvent pas exiger/empêcher telle ou telle posture, prise de position puisqu'ils ne sont pas à l'origine des finances des organisations.

8 c. Du temps de décharge, précisez les modalités d'attribution

La majorité des répondants signale que **ce n'est pas le cas**.

Quelques syndicats font état de temps alloué à des militant.es mais de **façon non réglementée**, comme en RDC : « *les responsables de syndicats ont une autorisation tacite de consacrer selon*

leur bon vouloir leur temps de travail aux activités syndicales », au Sénégal : « *L'Etat a déchargé des enseignant.es considérés comme des permanents syndicaux* », ou encore au Bénin : « *4 heures de décharges aux SG / une journée par mois pour les activités syndicales.* »

Le Cameroun signale que, faute de texte d'application, cette mesure pourtant prévue par le Statut de la Fonction publique n'est donc pas mise en oeuvre.

Enfin, cette décharge de temps est accordée en France en fonction d'un critère transparent : les résultats aux élections professionnelles.

Pour nombre de militant.es, les conditions de travail dans les écoles ou établissements sont difficiles. Les horaires sont parfois très lourds. Il faut donc faire preuve d'un vrai engagement pour trouver le temps de militer, avec tout ce que cela implique. Une recherche de l'IR-FSU¹ a montré que même les militant.es qui bénéficient d'une décharge de temps prennent aussi sur leur temps personnel pour réaliser toutes les tâches qu'ils/elles estiment obligatoires et nécessaires. Alors forcément, militer sans avoir d'allègement horaire sur son service paraît bien difficile et oblige le plus souvent à faire des choix, des arbitrages entre vie privée, vie professionnelle et vie syndicale... C'est là un élément important à mettre sur la table car là où des négociations existent par exemple, il faut bien que les représentant.es des personnels aient du temps pour travailler les dossiers et ensuite rendre compte de la teneur des débats aux personnels.

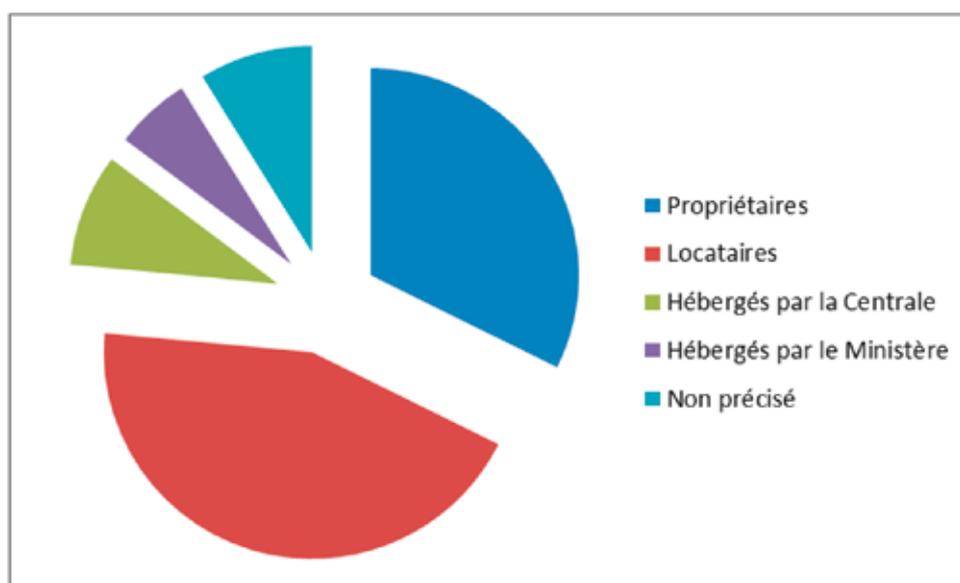
8 d. Des locaux, précisez si vous êtes propriétaire, locataire...

31 syndicats disent avoir des locaux pour fonctionner. 3 ont répondu qu'ils n'en ont pas et 16 n'ont pas répondu.

Pour ceux qui en ont un, 3 précisent qu'ils sont « hébergés » par la centrale, 2 par le ministère. 15 sont locataires, les 11 autres sont propriétaires, 3 ne le précisent pas.

Nous n'avons pas interrogé la surface, l'équipement. Ceci est donc juste un indicateur pour savoir si au moins, un lieu est identifié, pour les militant.es, les adhérent.es... On peut en effet supposer que la rencontre avec les adhérent.es, sous forme de réunion, de même que le travail de représentant du personnel, ou encore le travail de rédaction de plaidoyer, de publication, nécessite un lieu plus ou moins équipé. Cette question est étroitement liée à celle du financement des syndicats.

Mode d'hébergement des syndicats



¹ Syndicaliste : C'est quoi ce travail ? Militer à laFSU OUVrage Collectif, Editions Syllepse

8 e. Des activités génératrices de revenus, donnez des exemples

Seulement 15 des syndicats ayant répondu bénéficient de ces activités génératrices de revenus. Les principales sources sont la vente de publications (Canada, Côte d'Ivoire, Maroc), la publicité dans ces publications (France, Suisse), la mise en location des locaux (Congo, Tunisie), des événements de type concert ou autre (Canada, Haïti, Mali), des formations (Mauritanie, Roumanie), et enfin des subventions liées à des projets (Canada, Québec, Guinée).

On peut citer l'exemple de la Mauritanie où un syndicat organise « *des cours de rattrapage ou d'alphabétisation payants. Les recettes servent à faire la teinture et de petits commerces. Ensuite ces recettes servent à acheter des fournitures scolaires pour les enfants démunis, les orphelins et les enfants sourds.* »

Ces réponses permettent de cibler quelques activités qui sont de nature à améliorer le budget des syndicats en générant des revenus. Cependant, elles ne donnent pas de visibilité sur la pérennité de ces ressources, ni sur la part qu'elles représentent dans le budget global des organisations. On peut toutefois s'y intéresser de manière plus approfondie pour partager quelques pratiques qui gagneraient à être mutualisées, la question des finances dont disposent les syndicats pour fonctionner étant un des éléments cruciaux de leur fonctionnement, et par conséquent, de leur durabilité et crédibilité.

8 f. Autres ressources pour faire fonctionner le syndicat

Dons, appui de partenaires et coopération : seuls la Mauritanie et le Sénégal ont signalé ce type de ressources. Si elle n'est pas permanente et reste ciblée sur une difficulté identifiée, il semble toutefois que cette aide est non négligeable pour des organisations qui ont peu de ressources dans l'ensemble. Toutefois, il est étonnant que tous les syndicats qui en bénéficient ne l'aient pas signalé.

> 9. La représentativité syndicale

9 a. Le panorama 2016 [<http://www.csfef.org/dossiers/panorama-2016/>] faisait apparaître que peu de pays organisaient des élections professionnelles. Sont-elles prévues dans votre pays ?

Si l'on constate que des élections professionnelles sont organisées dans une majorité des pays répondants (22 pays), il reste cependant à regarder de près comment elles se déroulent, à quelle fréquence, et comment les syndicats concernés s'impliquent et font campagne.

De même, on peut interroger la manière dont est établie la représentativité syndicale dans les pays (Algérie, Canada, Djibouti, Haïti, Moldavie, République de Guinée, Roumanie, Suisse) qui n'organisent pas d'élections professionnelles : comment sont choisies les organisations qui participent au dialogue social, qui sont invitées à siéger lors des négociations ?

Certains pays (Cameroun et Congo) précisent qu'elles n'existent que dans le secteur privé ; d'autres (Côte d'Ivoire, Niger) regrettent qu'elles ne soient organisées qu'au niveau des centrales et non au niveau sectoriel, ce qui pourrait sans doute modifier les résultats, du fait de la plus grande proximité avec le syndicat professionnel.

Dans certains pays, elles sont prévues dans les textes mais organisées de façon irrégulière, voire sans cesse reportées : Bénin, Centrafrique, Gabon, Mauritanie, Tchad, ou encore au Togo qui a connu « *un timide essai abandonné depuis. Le processus n'a pas été à bout en raison de déficit démocratique dans le pays.* »

C'est un enjeu très important pour les organisations syndicales car lors d'une toute première élection, la surprise peut être de taille entre ce qui est perçu en termes de représentativité et ce

qui résulte du vote du personnel enseignant. Dans de nombreux pays, il en résulte une visibilité accrue pour la profession, pour les médias aussi et parfois des moyens de fonctionnement. Ce processus démocratique est donc plébiscité par l'IE.

9 b. Etes-vous engagé dans la campagne de l'IE sur l'Unité syndicale ? Sinon, seriez-vous intéressé ?

Tous les syndicats s'intéressent à cette campagne et majoritairement, seraient prêts à s'y engager, voire à la soutenir lorsque des partenariats existent.

Quelques pays précisent comment s'engage cette campagne, voire ce qu'elle a déjà permis.

Les 6 syndicats affiliés à l'IE ont formalisé leur union et se sont constitués en une structure dénommée Internationale de l'Education Section Côte d'Ivoire (IESCI) le 31 Mai 2017.

Le Sénégal également, dans le cadre l'Union Syndicale pour une éducation (USEQ).

En Guinée, c'est « *déjà engagé, nous sommes en intersyndicale avec la FSPE.* »

Au Mali, « *nous avons démarché les autres syndicats pour une unité d'action et nous sommes en bon terme.* »

En Mauritanie « *nous sommes très intéressés. Nous avons même créé une coordination des syndicats membres de l'IE, mais l'un des syndicats (le snem) n'a pas respecté les règles de gestion de cette coordination. Nous sommes disposés à prendre part (ou même initier) à une nouvelle structure, une intersyndicale des quatre centrales affiliées à l'IE.* »

Au Togo aussi, des démarches sont entreprises mais se heurtent à « *la réticence des partenaires. Néanmoins des actions unitaires souvent menées.* »

> 10. Le dialogue social

10 a. Sous quelle forme le dialogue social est-il instauré dans votre pays ?

Si de nombreux répondants (29) font état de l'existence d'un dialogue social avec négociations, un nombre considérable en revanche (15) regrette que ce dialogue ne se déroule que sous forme de « bras de fer ».

Quelques pays signalent par ailleurs que les deux formes peuvent coexister : négociations mais avec bras de fer si besoin. C'est le cas pour la Côte d'Ivoire, l'Île Maurice, le Sénégal et le Tchad.

Enfin, il faut toujours déplorer l'absence de dialogue social dans quatre pays : Haïti, Mauritanie, Niger et RDC.

10 b. En quoi ce dialogue social a-t-il évolué depuis 2016 ?

Les progrès se font attendre depuis les constats du Panorama précédent. Trop peu d'améliorations ont été notées par l'Algérie, le Bénin, le Maroc, la Mauritanie, le Niger et le Cameroun, qui regrette « *Il n'a pas beaucoup évolué. Dans le secteur de l'éducation, le gouvernement n'engage de dialogue que pour des problèmes ponctuels.* »

En Haïti, on peut noter deux perceptions nuancées : aucune évolution pour l'un, « *les syndicats ne sont pas sollicités. On les invite souvent dans des cérémonies ou pour les informer des décisions adoptées* », alors que l'autre précise que « *Ça varie selon le ministre de l'éducation du moment.* »

Quelques syndicats ont pu observer que le dialogue social fonctionnait mieux.

C'est le cas au Cap Vert, en Guinée (grâce à l'instauration de la commission tripartite annuelle) ou à l'Île Maurice.

Au Congo « *Le dialogue social a évolué par la mise en place d'un cadre formel appelé comité national du dialogue social qui réunit les représentants du gouvernement, des employeurs et des*

travailleurs. Un texte officiel régit le fonctionnement cette structure. »

En Côte d'Ivoire « *En 2017, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a présidé les séances de travail avec des faitières, ce qui a abouti à la signature d'un protocole d'accord entre le Gouvernement et les syndicats, lequel protocole d'accord est respecté par toutes les parties. »*

En France, pour le secteur privé (FEP-CFDT) : « *Les organisations syndicales du privé ont été longtemps oubliées et évitées. Depuis 2015, elles ont obtenu (nous surtout) un comité ministériel qui a modifié les rapports avec l'employeur Etat. Pour les personnels rémunérés par les établissements, le dialogue social s'améliore progressivement. »*

Au Sénégal, cela passe par « *des rencontres mensuelles avec la tutelle, des rencontres fréquentes avec le Haut Conseil du Dialogue et avec le Dialogue Social Secteur de l'Education dont la présidence est tournante. »*

A l'inverse, certains estiment que la situation a empiré.

En France « *Le dialogue social est fortement remis en cause en France depuis la mise en place du gouvernement Macron (mai 2017). Il y a une remise en cause des instances de dialogue social par une suppression du paritarisme. »*

Ou encore en Roumanie : « *Au cours des deux dernières années, le niveau de dialogue social en Roumanie a considérablement diminué. Le gouvernement ne prend pas en compte l'opinion des partenaires sociaux, même si parfois ce sont des points de vue convergents. »*

10 c. Actuellement, quelles sont vos batailles sur le thème du dialogue social (amélioration/création) ?

A partir de l'ensemble des réponses, il est possible de repérer quelques synergies dans ces batailles syndicales pour une amélioration du dialogue social.

La qualité de l'éducation en général, qui passe par un relèvement du niveau de recrutement et la formation des enseignants, ainsi que par un budget équivalent à 6% du PIB pour l'éducation.

Une autre préoccupation se situe au niveau de **la carrière des personnels** enseignant : charge de travail; retraite, amélioration des conditions de vie et de travail, avantages sociaux, promotion, recrutement, salaires (en mettant l'accent sur les débutants)

Plusieurs syndicats citent la nécessité de faire respecter **les droits syndicaux** : « liberté syndicale », « la survie du syndicalisme libre et indépendant », « Pour les enseignants et les non enseignant : obtention de droit syndical et d'instances régionales. »

Mais l'essentiel de ces luttes tourne autour **de la nature même du dialogue social.**

Qu'il s'agisse de la création d'un cadre permanent de concertation, de formaliser ce dialogue social par une attention à « la fréquence, aux participants » ou par l'existence de « sous-commissions permanentes pour traiter des questions liées à la carrière » en RDC mais aussi d'un meilleur fonctionnement de l'existant : en Côte d'Ivoire, « *l'amélioration du fonctionnement de la structure actuelle chargée du dialogue social Conseil Consultatif de l'Education Nationale (CCEN), avec un accompagnement conséquent (siège, moyens de fonctionnement).* », au Gabon, avec « *la réactivation de tous les cadres de dialogue social et leur redynamisation* ».

Au Sénégal, le SNEEL/CNTS demande que le dialogue social soit « ouvert aux organisations syndicales n'ayant pas atteint le seuil fixé lors des élections de représentativité. » (Notons que cette suggestion mérite débat, puisque la représentativité est a priori établie pour déterminer quelles organisations syndicales récoltent suffisamment de voix pour parler au nom de la profession.)

Ce meilleur fonctionnement implique le **respect des engagements** par l'Etat.

Parfois, comme en France, il s'agit de conserver les structures : « Nous nous battons pour obtenir le maintien des instances de dialogue social, menacées de suppression, avec des pétitions en ligne « *Pour le respect de nos droits : pas touche aux CAP et CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail)* ».

Enfin, plusieurs syndicats signalent un **besoin en formation** : « *renforcement des capacités des acteurs surtout en négociation collective* », « *les branches créées ne jouent pas leur rôle faute de formation, entre autres.* »

Et pour terminer, deux organisations syndicales élargissent le propos en suggérant une possibilité de travailler « à côté des autres organisations de la société civile » (RDC) ou « avec d'autres structures sur le thème du dialogue social » (Niger).

Le CSFEF, dans l'atelier consacré au Dialogue social, sera sans doute à même de faire des propositions pour porter conjointement ces exigences de nature à ce qu'un dialogue social « permanent, sincère et inclusif » comme proposé par le SYPROS (Sénégal) soit instauré dans tous les pays de la Francophonie.

10 d. Lorsque le dialogue social existe, est-il organisé en commissions instituées selon une règle de représentativité pour les organisations syndicales ?

Au-delà des réponses (OUI : 12 ou NON : 12), il est regrettable de constater que nombre de pays ne proposent pas d'organisation réglementaire, ce qui entraîne une visibilité insuffisante sur le choix et la légitimité des partenaires conviés au dialogue social.

Sont signalées ainsi une représentativité basée seulement sur « *les confédérations et centrales syndicales* » ou limitée « *au niveau national* ».

Pour d'autres, tel le Burundi, « la règle de représentativité pour les organisations syndicales n'est pas respectée », ailleurs, au Québec, « *elle dépend du nombre de membres qu'elles représentent.* » ou alors « *Tous les syndicats sont invités, en l'absence d'élections de représentativité.* » Quand ce n'est pas tout simplement, en RDC, ce que l'on appelle « *le fait du prince* », à savoir « *selon l'affinité entre certains éléments des organisations syndicales et le pouvoir.* »

Parfois, tout est prévu mais cela ne suffit pas pour en assurer le fonctionnement, déplore le Tchad « *Les branches de dialogue social sont créées... mais ne tiennent pas compte de la représentativité (un arrêté du Ministre de l'Education a mis la branche de l'Education en place mais elle ne se réunit pas du tout).* »

10 e. Qui d'autre les compose ?

Dans la grande majorité, ces commissions sont composées par le gouvernement et **les syndicats**. S'y ajoutent, selon les configurations, un certain nombre de parties prenantes : le patronat, les employeurs, des chefs coutumiers et des guides religieux (Côte d'Ivoire), des représentants des parents d'élèves, certaines associations, les organisations de la société civile (Niger, Québec), l'inspection générale du travail (Guinée), parfois les associations de directeurs (Suisse), les activistes sociaux (Tunisie).

Si la France précise que ces commissions dites paritaires sont composées en nombre égal de représentant.es du personnel et de représentant.es de l'administration, ce n'est pas le seul modèle rencontré dans l'espace francophone.

Tous ces éléments réunis nous permettent de comprendre les efforts qui restent à accomplir dans nombre de pays pour qu'un dialogue social digne de ce nom soit établi, et surtout, qu'il survive aux changements de gouvernements, de ministères et des réformes qui les accompagnent.

> 11. Les campagnes syndicales

11. a Quelles campagnes avez-vous menées depuis le Panorama 2016 ?

11. b Quels changements avez-vous obtenus grâce à ces mobilisations ?

Le tableau suivant fait état de toutes les campagnes signalées par les répondants. Il montre une réelle dynamique des syndicats francophones pour faire avancer les dossiers qu'ils jugent prioritaires.

| Pays | Syndicat | Quelles campagnes avez-vous menées depuis le Panorama 2016 ? | Quels changements avez-vous obtenus grâce à ces mobilisations ? |
|---------------|------------------|--|--|
| Belgique | CSC-Enseignement | Charge de travail; pilotage des écoles; conditions de travail | - Une retraite anticipée pour 70 % des enseignant.es ; - Suppression de la plage horaire des enseignant.es (réduite au minimum) |
| Bénin | SYNAEM-BENIN | La commercialisation sauvage de l'éducation au Bénin par les écoles privées | Rien de concret. Mais nous n'allons pas baisser les bras car la cause est juste. |
| Bénin | SYNAPES BENIN | Les activités sont menées à travers le COSIEB mais aussi la CBO-EPT | L'Etat fait un peu attention à cause de la veille citoyenne des OSC de la CBO-EPT |
| Burundi | STEB | Conditions de vie et de travail des enseignant.es | L'engagement de nouveaux adhérents. |
| Cameroun | FECASE | Le financement public de l'éducation. | Les parlementaires sont acquis à notre cause et nous préparons des actions communes. Le renouvellement du parlement étant en cours, nous comptons relancer le processus sitôt les élections achevées. |
| Canada | FCE | Campagnes sur la violence dans les écoles, la négociation collective, la privatisation de l'éducation publique, la santé mentale, la lutte contre la pauvreté, la protection des droits du travail, etc. | Nous avons acquis une visibilité et une sensibilisation accrues pour nos priorités en matière de plaidoyer, avons fourni un soutien aux organisations membres et à leurs besoins et priorités en matière de négociation collective, et avons influé positivement sur la politique gouvernementale. |
| Cap Vert | FECAP | En ce moment, dans le cadre de l'ODD, nous menons la campagne pour que tous les enfants fréquentent l'école maternelle. C'est l'universalisation de la pré-école. | C'est une voie d'universalisation déjà annoncée par le gouvernement. |
| Congo | FETRAS-SEIC | - Campagne d'adhésion et sensibilisation sur les différents thèmes liés à leurs conditions de vie et de travail - Campagne de sensibilisation pour le recrutement des enseignant.es | - Augmentation des adhérents et de leur participation aux activités syndicales; - Recrutement des enseignant.es pour l'année scolaire 2018-2019 |
| Côte d'Ivoire | SY-NAFETP-CI | Lutte contre la privatisation et la marchandisation | Les pouvoirs publics sont sensibilisés car ils ont refusé l'installation d'écoles selon le modèle Bridges. |
| Côte d'Ivoire | SNEPPCI | Campagne contre la privatisation de l'éducation ; Campagne sur les élections professionnelles ; Lutte pour le stock des arriérés | Le gouvernement a refusé l'installation des écoles privées selon le modèle Bridges. Le gouvernement a accepté de payer le stock des arriérés. |

| | | | |
|----------------------|----------------|--|--|
| Côte d'Ivoire | SYNESCI | 1) La campagne pour la syndicalisation des jeunes et des femmes 2) La campagne contre la marchandisation de l'éducation | Les jeunes participent activement aux activités du syndicat. |
| Côte d'Ivoire | SY-NADEEPCI | Campagne sur la syndicalisation et l'unité syndicale | Un peu d'engouement mais pas de véritable changement |
| France | SNES-FSU | - Salaires corrects exigés - Contre la réforme du collège - Sur le temps de travail, les effectifs et conditions de travail - Campagne contre la réforme du baccalauréat et la sélection à l'université en 2017-2018 | |
| France | SNUipp-FSU | Fonction publique, conditions de travail-santé-société, ... | Protocole PPCR |
| France | Unsa-éducation | Salaires, conditions de travail. | Une revalorisation salariale. |
| Gabon | SEN | Les plaidoyers sur la formation du personnel de l'éducation et de la construction des structures d'accueil. | Organisation des concours professionnels et la réhabilitation des établissements. |
| Haïti | UNNOEH | Campagne pour une éducation publique de qualité | Au niveau du salaire des enseignant.es du public |
| Haïti | UNNOH | Campagne sur l'accès public de l'éducation et contre la marchandisation de l'éducation | Pas de grand changement |
| Ile Maurice | GTU | Campagne contre la prolifération syndicale | Dorénavant, un éducateur ou tout autre employé ne peut adhérer qu'à un seul syndicat. |
| Liban | LPESPL | Campagnes revendiquant l'amélioration du statut de l'enseignant.e, de ses conditions de travail et de sa rémunération | Des changements ont été réalisés dans les domaines cités plus haut. En 2017, tous les fonctionnaires de l'Etat et les enseignant.es du secteur public ont obtenu une nouvelle échelle de salaires |
| Maroc | SNE | Sur les contractuels-les et la mutuelle | Rien |
| Mauritanie | SNES | Sensibilisation, adhésions, mobilisations | Indemnité d'équipement, indemnité de coordinateur de discipline, amélioration de la couverture de la prime d'éloignement, augmentation de la prime de craie, des parcelles de terrains pour logement, etc. |
| Mauritanie | SNEF | Syndicalisation; Fidélisation; Opter pour les élections de représentativité | Nouveaux adhérents |
| Niger | SNEN | Unité d'action syndicale | Pas grand-chose |
| Québec | CSQ | Négociation nationale des conventions collectives dans le secteur public. La CSQ a négocié en front commun avec les autres organisations syndicales du secteur public. Ce front commun représentant 400 000 travailleuses et travailleurs syndiqués du secteur public. | Nous avons réussi à bloquer, par la mobilisation, plusieurs reculs visant à réduire l'accessibilité à la retraite et accroître la flexibilité. Nous avons obtenu des augmentations salariales correspondant à l'inflation. Sur le plan sectoriel, nous avons obtenu des réductions du nombre d'élèves par classe au préscolaire et au primaire, ainsi que l'ajout de professionnels pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. |
| République de Guinée | FSPE | Organisation de la fête internationale de l'enseignant.e, congrès national | Des recommandations du congrès, une nouvelle vision. |

| | | | |
|----------------------------------|----------|---|--|
| République de Guinée | SLECG | Pour l'application de la nouvelle grille salariale, le recrutement de nouveaux enseignant.es et l'obtention de la prime d'accompagnement des retraités. | application correcte de la nouvelle grille; recrutement de plus 9000 jeunes enseignant.es pour tous les cycles ; la prime des retraités est devenue une réalité. |
| République démocratique du Congo | FENECO | - Augmentation du budget alloué à l'éducation ; - effectivité de la gratuité de l'enseignement ; - paiement des salaires aux NP et NU* | - le gouvernement promet de passer à 22,5%, le budget alloué à l'éducation ; - la gratuité est prise en otage par les autorités qui ont multiplié les frais avec la bénédiction des comités de parents ; - 5000 agents sont pris en charge chaque année (aucune preuve), |
| Sénégal | UDEN | la hausse de l'indemnité de logement, la fin des lenteurs administratives (gestion des carrières, délivrance des actes administratifs, paiement des rappels, etc.) | Augmentation substantielle de l'indemnité de logement, paiement des rappels, mise en place d'un guichet unique pour diligenter tous les actes administratifs en instance ... |
| Sénégal | SAES | Sensibilisation, massification, unification pour une éducation de qualité | Responsabilisation et engagement militant |
| Suisse | SER | - Au niveau suisse concernant des votations: campagne contre la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III), campagne en faveur de la prévoyance vieillesse (AVS+) ; - Au niveau suisse: défense de l'apprentissage des langues nationales, promotion de la santé, formation des enseignant.es, temps de travail | - RIE III refusée (succès), AVS+ refusée (défaite) ; - langue nationale: succès, santé, temps travail et formation: en cours |
| Tchad | SET | Campagnes - de mobilisation des femmes et des jeunes pour l'adhésion massive au syndicat, - sur l'égalité de genre dans le syndicat - sur l'accès aux instances de prises de décision dans le syndicat et le Ministère de l'Education Nationale | Nous avons vu l'adhésion massive des femmes et des jeunes au syndicat, le nombre de femmes dans les directions techniques (direction d'écoles, de collèges, des lycées, des inspections primaires, secondaires etc.) a un peu augmenté par rapport aux années précédentes |
| Togo | FENASYET | Education de qualité ; éducation publique de qualité ; conditions des enseignant.es. | Amélioration du niveau de rémunérations, prime de rentrée, de bibliothèque etc. |
| Tunisie | FGEPT | Condition de travail ; santé au travail | Plus de liberté d'expression; Dialogue social. |
| Tunisie | UGTT | Campagne sur le statut des enseignant.es | Augmentation de salaire ; des promotions sur dossier ; formation continue pour les enseignant.es avec un diplôme à leur issue. |

* NU : Nouvelles unités ; personnels engagés mais non encore reconnus (ou mécanisés) par l'état.

NP : Non Payés ; personnels reconnus par l'Etat mais leur salaire n'ayant pas été budgétisé en amont, ils ne le perçoivent pas !

En réponse aux questions 12 a) à 12 d) : Les dossiers locaux qui occupent la FQPPU de façon continue concernent notamment les questions du financement des universités, le modèle collégial d'administration, les relations de travail à l'université, la liberté universitaire et les transformations liées aux technologies numériques. L'an dernier, la Fédération a également mené une large campagne publicitaire pour mieux valoriser la contribution des professeurs d'université à l'avancement de la société (voir : www.profuniversite.com). Depuis 2016, la FQPPU a également participé à diverses initiatives avec ses partenaires internationaux au cours des deux dernières années. Par exemple, la Fédération a, à plusieurs reprises, joint sa voix à celle de l'IE et d'autres syndicats de l'enseignement supérieur pour interpeler le gouvernement turc afin qu'il cesse sa répression des intellectuels et qu'il respecte la liberté d'expression des professeurs et du personnel de l'éducation. Malheureusement, force est d'admettre que les résultats sont mitigés, le gouvernement Erdogan ayant persisté à utiliser la force et la répression pour faire taire les dissidents du régime. Nous avons aussi participé à une vaste campagne visant le gouvernement iranien et dont l'objectif était la libération de Homa Hoodfar, professeure émérite d'anthropologie à l'Université Concordia, emprisonnée en Iran pour avoir mené des recherches sur le rôle des femmes dans la vie publique dans les pays musulmans. C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris sa libération en septembre 2016.

11 c. Vous êtes-vous appuyés sur le panorama du CSFEF ?

19 répondent oui, 18 non. Cela mérite peut-être une discussion, compte tenu de l'investissement de chaque organisation pour y répondre, et du travail de compilation et d'analyse qui en découle.

Le Maroc précise comment le panorama a été utilisé « *On l'a posé au ministère, sans exécution.* »

Utilisation du Panorama : 18 NON / 19 OUI

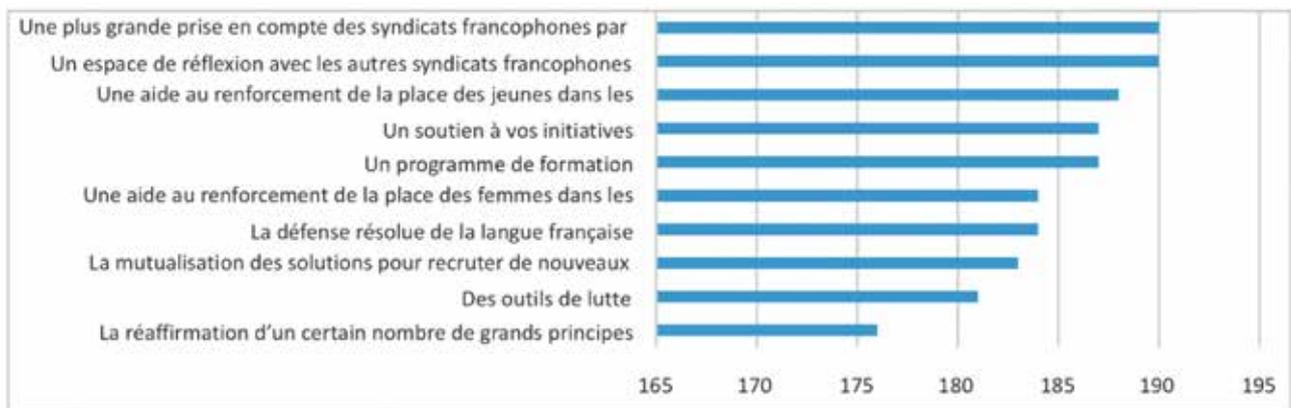
11 d. Vous êtes-vous appuyés sur les campagnes de l'IE ?

28 disent oui : pour une campagne précise, mais parfois en précisant que cet appui n'a été que partiel.

La Suisse y trouve « des arguments », tandis que la Mauritanie « s'en inspire » et que d'autres s'appuient sur les campagnes de temps à autre, ou modérément, selon les besoins (Canada ; France, Gabon).

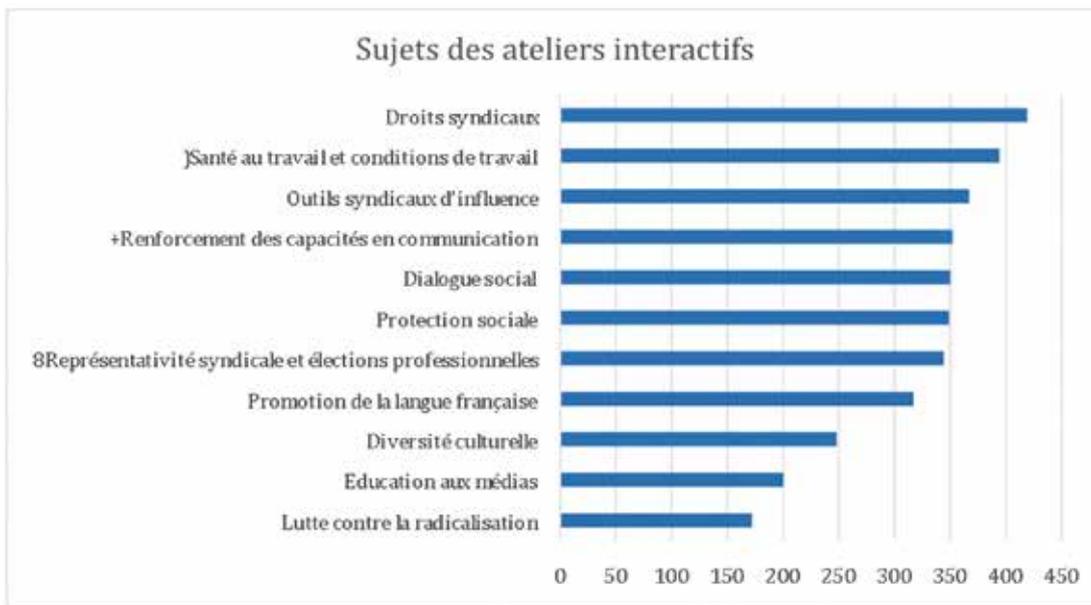
3^{ème} partie : les relations entre votre organisation syndicale et le CSFEF

> Dans le cadre de partenariats, vous attendez du CSFEF



Ce point fera l'objet d'une discussion pendant la rencontre, tout particulièrement pour fixer la feuille de route des deux années à venir.

> Les ateliers du CSFEF



Les quatre ateliers ayant obtenu le plus de suffrages feront l'objet d'ateliers interactifs pendant la Rencontre.

Statuts et règlement intérieur

Quelques modifications aux statuts et règlement intérieur ont été proposées et adoptées afin de les mettre en conformité avec le fonctionnement actuel. D'autres idées ont été avancées et le Bureau poursuivra sa réflexion pour améliorer l'efficacité du travail du CSFEF.

Désormais, deux nouvelles « régions » auront leurs délégués au Bureau du CSFEF, l'Afrique de l'Est et l'Europe de l'Est. Le Bureau du CSFEF comprend ainsi 12 personnes : 10 délégués de région, le secrétaire général et le président. Le règlement intérieur précise que les membres du Bureau doivent être en activité (c'est-à-dire non retraités) et être fortement impliqués dans les activités de leur syndicat.

D'autre part, les débats font apparaître la nécessité d'impliquer davantage de femmes et de jeunes dans les instances dirigeantes des syndicats. Le CSFEF se donnera les moyens d'encourager toutes les démarches en ce sens afin que ses propres instances soient plus paritaires. Le Liban et Haïti ont exprimé le souhait d'être représentés, ce qui sera fait dans le cadre de la composition actuelle du Bureau.

> Les statuts du CSFEF

Article 1

L'organisation régie par les présents statuts est le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation qui peut être également désigné comme le CSFEF. Son siège social est situé à Montréal (Québec), Canada. Le CSFEF a aussi un bureau de représentation à Paris (France).

Article 2

Le CSFEF a pour but de représenter les organisations qui y participent dans les champs d'intérêt de la Francophonie. De plus, il peut agir pour la réalisation de projets de coopération en Francophonie.

Article 3

Le CSFEF est composé des organisations syndicales du secteur de l'éducation en Francophonie participant à ses activités.

Article 4

Le CSFEF est dirigé par son Bureau composé de représentantes et représentants de dix organisations, membres de l'Internationale de L'Éducation, nommés par la Rencontre.

Article 5

L'assemblée générale du CSFEF est composée des membres du Bureau. Elle se tient une fois par année.

Article 6

Les Rencontres regroupent les syndicats de l'éducation en Francophonie. Elles se tiennent à la même cadence que les Sommets de la Francophonie.

Article 7

Le Bureau désigne, au sein des organisations membres du Bureau, un président et un secrétaire général.

Le Bureau désigne en son sein deux vice-présidents et un trésorier.

Article 8

Le président, le secrétaire général, les vice-présidents et le trésorier agissent comme représentants du CSFEF.

Article 9

Le Bureau peut décider du lieu et de la date des Rencontres.

Article 10

Les questions à caractère financier sont décidées par le Bureau. Le trésorier est responsable de la présentation au Bureau des rapports financiers de fonctionnement.

Article 11

Le Bureau peut adopter un règlement intérieur, le modifier. Il peut également modifier les présents statuts.

> Règlement intérieur

LE CSFEF BASE SON ACTION SUR LA DÉCLARATION D'OTTAWA 1993 ET SUR LE PROTOCOLE LIANT À L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

1. Adhérents

Le CSFEF est un réseau de syndicats de personnel œuvrant dans le secteur de l'éducation et de la formation en Francophonie. Toute organisation syndicale de cette nature peut adhérer au CSFEF, en participant à ses Rencontres ou à ses projets.

2. Rencontres

Le Bureau convoque les Rencontres et en détermine le lieu. Les Rencontres sont composées des personnes représentant des organisations syndicales de l'éducation de la Francophonie.

Lors de la tenue de ces réunions, les Rencontres déterminent leur règle de fonctionnement. Elles prennent leurs décisions par consensus. Une organisation qui n'adhère pas à ce consensus peut faire connaître son choix.

Les Rencontres, sur proposition du Bureau, déterminent les orientations du CSFEF. Les Rencontres sont des assemblées délibérantes sur le Rapport du secrétaire général et le plan d'action du CSFEF. Les Rencontres reçoivent un rapport financier sur les activités du CSFEF. Les Rencontres entérinent les modifications proposées sur les Statuts par le Bureau.

3. Bureau

Le Bureau assure le suivi des orientations dégagées par les Rencontres. Le renouvellement du Bureau est prévu à chacune des Rencontres. Il est composé de représentantes et de représentants de dix organisations syndicales membres de l'Internationale de l'Éducation (IE).

Les membres du Bureau doivent être en activité (donc pas à la retraite) et exercer des responsabilités ou être fortement impliqués au sein de leur syndicat.

> La répartition géographique suivante est respectée :

Afrique : quatre représentantes et représentants : Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique du Nord et Afrique de l'Est ;

Europe de l'Ouest : deux représentants de la France, un représentant de l'Europe de l'Ouest et un représentant de l'Europe de l'Est.

Amérique : un représentant du Québec et un du Canada.

Les membres du Bureau sont désignés par consensus au sein de chaque région, tel qu'il a été prévu ci-dessus.

Les organisations membres du Bureau se répartissent les fonctions de président, de secrétaire général, de vice-présidents et de trésorier.

Le président préside les réunions du Bureau et de la Rencontre. Il assure la représentation du CSFEF conjointement avec le secrétaire général, les vice-présidents et le trésorier.

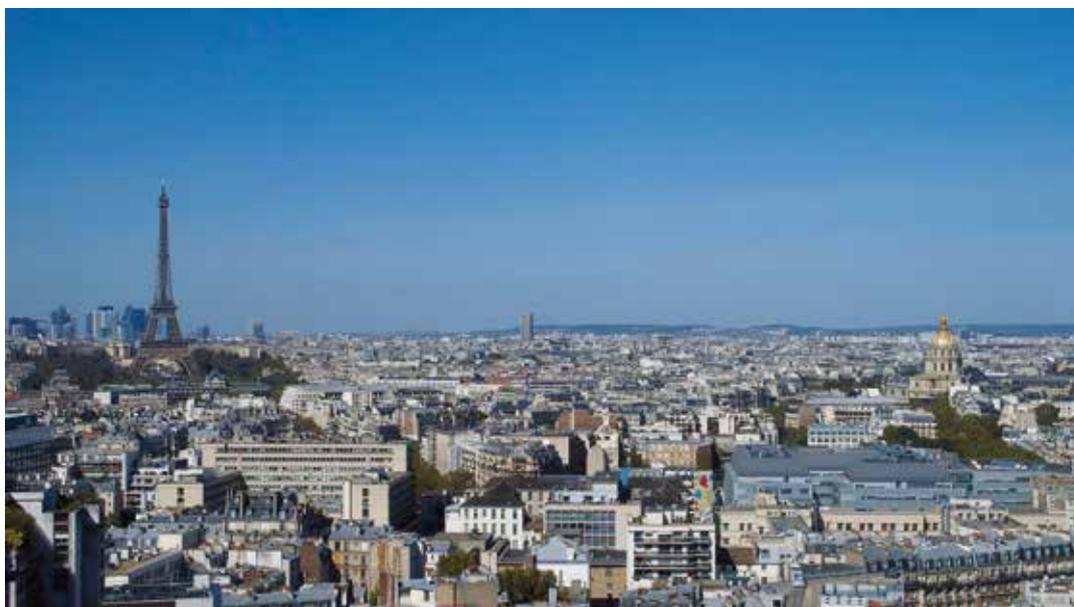
Le secrétaire général coordonne la réalisation du plan d'action du CSFEF. Il présente au bureau les rapports d'activités.

Les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le président en son absence et à coordonner la réalisation de certains éléments du plan d'action du CSFEF et à effectuer des représentations. L'une des vice-présidences a notamment pour mandat d'assurer la coordination entre les syndicats du Sud et l'autre vice-présidence a notamment pour mandat d'assurer la coordination entre les syndicats du Nord..

Les décisions du Bureau se prennent par consensus.

Les organisations membres du Bureau contribuent au financement du fonctionnement du Bureau, selon les normes établies par le Bureau.

Paris, Septembre 2018



PLAN D'ACTION DU CSFEF



Textes adoptés : déclaration finale, motions, plan d'action

> Déclaration du CSFEF

Pour une éducation de qualité favorisant le vivre ensemble

Le Sommet de la Francophonie 2018 aura pour thème : Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone.

Les personnels de l'éducation que nous représentons exercent dans les écoles de tous les pays francophones, où ils œuvrent pour le vivre ensemble. En effet, les écoles sont des lieux d'apprentissage et de socialisation. La découverte des savoirs disciplinaires, la

mise en activité collective, le questionnement et le dialogue sont le quotidien de l'activité scolaire. Elles supposent une ouverture à l'autre et une prise de conscience quant au respect de la diversité et de la lutte contre toutes les discriminations.

C'est la raison pour laquelle nous promovons une école accessible à toutes et tous, sans discrimination aucune, où les jeunes accueillent la diversité, partagent des valeurs humanistes et de solidarité, qui sont sources de paix et de prospérité.

Cependant, encore aujourd'hui, plus de 50 millions d'enfants ne vont pas à l'école. En 2016, lors du Sommet d'Antananarivo, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie reconnaissaient que des efforts importants devaient être faits pour améliorer l'accessibilité à une éducation de qualité pour tous, notamment aux jeunes filles. Ils soulignaient le fait « que le faible niveau d'éducation et l'échec scolaire sont sources d'inégalité et de pauvreté, et que l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés constitue un moyen de favoriser la réussite scolaire. »

L'atteinte de ces objectifs ne sera possible que si des efforts suffisants sont faits pour développer l'éducation publique, qui est la seule en mesure d'offrir une éducation de qualité à tous les enfants.

Ce rappel est nécessaire devant la prolifération d'écoles privées dans de nombreux pays. Des écoles qui trop souvent ne respectent pas les programmes scolaires et embauchent du personnel enseignant non qualifié.

La déclaration d'Antanarivo faisait mention de ce « développement des établissements scolaires et éducatifs à but commercial ». Les chefs d'État et de gouvernements demandaient à l'OIF et à la CONFEMEN, en collaboration avec la société civile, « de prendre des mesures pour promouvoir des dispositifs institutionnels efficaces de régulation des acteurs privés de l'éducation afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs ».

De tels engagements sont importants, mais il est d'autant plus important de les respecter et de s'engager sur des mesures concrètes pour les mettre en application. Nous demandons donc à la CONFEMEN et à l'OIF de se doter de mécanismes de suivi afin de veiller au respect des objectifs fixés.

Pour toutes ces raisons, nous appelons les chefs d'États et de gouvernement de la francophonie à :

- S'assurer que tous les enfants, quel que soit leur sexe, leur origine, leur handicap éventuel, soient scolarisés dans un cadre qui ne soit ni discriminant ni stigmatisant, c'est à dire en ajustant les

- moyens nécessaires lorsqu'il y a des besoins éducatifs particuliers à prendre en compte ;
- allouer les moyens suffisants pour que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité ;
 - ouvrir suffisamment d'écoles publiques avec un maillage du territoire adéquat pour que chaque enfant puisse être scolarisé dans de bonnes conditions ;
 - fournir du matériel didactique adéquat et un soutien aux élèves en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation ;
 - renforcer l'attractivité de la profession enseignante en offrant une formation de qualité, en améliorant l'exercice quotidien du métier, en offrant des salaires au niveau des autres professions de qualification équivalente ;
 - stopper la prolifération des écoles privées à bon marché qui embauchent du personnel enseignant non qualifié ;
 - prendre des mesures pour promouvoir des dispositifs institutionnels efficaces de régulation des acteurs privés de l'éducation afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs ;
 - inclure l'éducation à la paix et à la citoyenneté dans les programmes d'enseignement de leur pays, et ce, tout au long du parcours scolaire ;
 - renforcer la démocratie et l'expression des droits syndicaux en créant des structures de concertation permettant à chacun d'être écoutés, et notamment au personnel de l'éducation de s'exprimer sur les politiques éducatives ;
 - veiller au respect de l'engagement des pays de Nord à consacrer 0,7 % de leur Produit intérieur brut à l'aide au développement, ainsi qu'une part importante de cette aide au développement à l'éducation de base, à la formation professionnelle et technique, à l'enseignement supérieur et à l'alphabétisation des adultes ;
 - prendre des mesures pour éradiquer la pauvreté, facteur qui peut constituer un obstacle à la réussite scolaire, conformément à l'ODD1 ;
 - faire la promotion de la langue française dans leur réseau de l'éducation tout au long de la vie.

Motion 1

Mobilisation de la francophonie syndicale pour la promotion et la défense des libertés académique et scientifique comme remparts aux dérives entrepreneuriales des établissements d'enseignement supérieur.

PRÉAMBULE

L'UNESCO adoptait en 1997 la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, qui a permis de concrétiser des engagements à l'égard de la liberté académique, pour que tant les chercheurs que les établissements puissent exercer leurs activités sans subir de pressions ou de contraintes de la part de l'État, des entreprises privées ou de groupes de pression, qu'ils soient de nature politique, économique ou religieuse. On y affirme également l'importance de la collégialité, soit la participation du personnel enseignant aux instances de direction de leurs établissements, puis la nécessité que ces derniers soient majoritaires au sein des instances de nature académique de leurs institutions.



En 2015, les délégués de l'Internationale de l'Éducation, réunis à Ottawa, au Canada, ont adopté une résolution portant sur la recherche publique et les libertés scientifique et académique. Cette résolution réitère l'importance de la recherche et de la science, et elle défend l'importance d'un financement public adéquat de la recherche et appelle l'Internationale de l'Éducation (IE) à engager une campagne mondiale pour la liberté de la recherche et la liberté académique.

Plus récemment, en 2017, l'UNESCO a aussi adopté la Recommandation concernant la science et les chercheurs scientifiques. Cette dernière statue, entre autres, sur les libertés dont doivent bénéficier les chercheurs pour mener des activités scientifiques valables. Ces dispositions incluent la liberté intellectuelle, la liberté de diffuser des résultats, la liberté de mouvement (mobilité) et de participer à des activités scientifiques localement et à l'international.

L'avancement du savoir et sa transmission aux générations futures figurent parmi les objectifs les plus nobles de l'humanité. L'enseignement et la recherche universitaires ont un rôle fondamental à jouer dans la compréhension des problèmes, dans la quête de solutions et dans leur mise en œuvre. La somme de ces connaissances, dont les systèmes universitaires et de recherche sont les gardiens, constitue un patrimoine hérité des sociétés qu'il importe de préserver et de bonifier. C'est pourquoi ils ne doivent pas être considérés comme de simples pourvoyeurs de services devant satisfaire, avant tout, les besoins et les demandes exprimés par la gent politique, les entreprises ou les acteurs sociaux.

PROPOSITION

L'actuelle dérive engendrée par l'arrimage forcé du monde universitaire aux diktats de la société économique découle de la mise en place d'un modèle d'administration de l'enseignement et de la recherche fondé sur une conception de l'université calquée sur les entreprises à but lucratif aux valeurs néo-libérales. Ce modèle, axé essentiellement sur le profit et la compétitivité, favorise une coûteuse et inutile concurrence entre les établissements dans un contexte de sous-financement chronique des universités et de la recherche.

Il est de toute première importance de contrer cette dérive. Pour s'opposer à l'idéologie entrepreneuriale qui instrumentalise les institutions et le personnel de l'enseignement supérieur, il faut lutter pour réaffirmer haut et fort la vitale nécessité des libertés scientifiques et académiques, véritables fondements de la mission universitaire.

La liberté scientifique recouvre l'autonomie académique assurée par la régulation entre pairs qui a été bafouée à répétition : déséquilibre du financement de la recherche et son arrimage grandissant aux priorités d'acteurs économiques et sociaux, oligopole du milieu de l'édition scientifique, précarité du personnel scientifique et atteinte à son droit d'expression.

La liberté académique englobe les nécessaires protections contre la pression croissante des gouvernements et des entreprises pour une plus grande adéquation de l'offre de cours aux besoins du marché du travail, un mode d'administration en rupture avec la collégialité et qui met à l'écart le personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'imposition de la loyauté envers l'employeur qui réduit la capacité du personnel de critiquer les établissements d'enseignement supérieur, la restriction de la mobilité scientifique et la judiciarisation des conflits liés au monde de la recherche.

Par cette déclaration, le CSFEF appelle l'Internationale de l'Éducation à s'investir activement dans la lutte pour le renforcement des libertés scientifique et académique.

Motion 2

Mobilisation de la francophonie syndicale pour la défense des droits démocratiques et syndicaux.

Lors de sa XVI^e rencontre, le CSFEF s'est indigné et s'est élevé contre de la remise en cause des droits démocratiques et des libertés syndicales dans de nombreux pays. Il apporte son soutien aux actions syndicales menées pour défendre les intérêts matériels et moraux des personnels (traitements, conditions de travail...). Il réaffirme avec fermeté son attachement aux principes de la déclaration des droits humains et en particulier à l'article 23 ainsi qu'aux conventions de l'OIT sur les libertés syndicales : les conventions 87, 98, 151 et 154 en particulier.

Le CSFEF condamne avec véhémence, en particulier, l'absence de respect des libertés démocratiques, notamment le droit de s'organiser et de se réunir librement à Djibouti. Il condamne également l'absence de réponse aux mobilisations des personnels avec leurs organisations syndicales au Tchad, au Bénin, au Niger et en République démocratique du Congo.

Le CSFEF appelle les chefs d'Etat et de gouvernement à œuvrer pour le respect des engagements pris et des libertés démocratiques et syndicales. Il demande donc à la CONFEMEN et à l'OIF d'intervenir en ce sens.



Plan d'action du CSFEF 2018-2020 à partir des perspectives adoptées à la Rencontre de Paris

Ce plan d'action prend en compte les nombreux échanges que nous avons eus au cours de la XVI^e Rencontre du CSFEF, lors des tables rondes, des ateliers ou des débats en séances plénières.

1. L'atteinte de l'objectif 4 des ODD

- Continuer le travail entrepris en vue de l'atteinte de l'objectif 4 des ODD

2. La lutte contre la marchandisation de l'éducation

- Le CSFEF suivra de près les plans d'action des pays d'Afrique de l'Ouest en lien avec l'IE, et diffusera les informations
- Poursuivre le travail initié en 2016 avec le Réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation

3. Le renforcement des capacités des syndicats de l'éducation

- Aider les syndicats à développer leur site Internet, car plusieurs sont hébergés par le CSFEF
- Contribuer à l'élaboration d'outils ou de séminaires sur l'action syndicale
- Contribuer à organiser, formaliser et règlementer le dialogue social

4. Les élections professionnelles

- Soutenir les syndicats dans les pays où il y a des élections professionnelles ou qui souhaitent que de telles élections soient organisées dans leur pays

5. L'éducation au développement durable

- Poursuivre le travail sur le portail Médiaterre

6. Renforcer les liens avec l'OIF et la CONFEMEN

- Participer au comité d'éthique du PASEC 2019
- Continuer le dialogue avec la CONFEMEN
- Le CSFEF s'impliquera au comité de suivi de la Conférence des OING, notamment la commission Éducation, et la commission Paix et droits humains.

7. Améliorer les communications pour mieux faire connaître le CSFEF

- L'infolettre fera dans chaque numéro un focus sur un pays ou une thématique, alimentée par des informations venant des pays eux-mêmes
- Les délégués régionaux auront comme mandat de faire connaître le CSFEF, de diffuser les actes de la Rencontre ainsi que les outils de communication du CSFEF dans leur région

8. Poursuivre le travail conjoint avec le Réseau Éducation et Solidarité [RES] à la suite de l'enquête sur la santé au travail du personnel de l'éducation

- Contribuer à l'élaboration d'outils que des listes de maladies professionnelles, de formations, etc.

9. Prochaine Rencontre du CSFEF en Tunisie

- Le CSFEF se donne les moyens de faire en sorte que davantage de femmes puissent représenter leur pays aux futures rencontres du CSFEF
- Poursuivre l'enquête du Panorama

Élection du Bureau du CSFEF pour la période 2018-2020



| | | | |
|--------------------|------------------------|--------------------|-----------------------|
| Président | Jean-Hervé Cohen | France | SNES-FSU |
| Secrétaire général | Luc Allaire | Québec | CSQ |
| Vice-président | Christian Champendal | France | UNSA éducation |
| Vice-président | Etienne Paulin Songoli | Afrique Centrale | SYNEAC (Centrafrique) |
| Trésorière | Brigitte Bergeron | Canada | FCE |
| Déléguée | Sonia Ethier | Québec | CSQ |
| Déléguée | Josie Stolz | Europe | SER (Suisse) |
| Délégué | Adrian Voica | Europe | FSLE (Roumanie) |
| Déléguée | Alexandra Bojanic | France | SNUIPP-FSU |
| Délégué | Abraão Borgès | Afrique de l'ouest | FECAP (Cap-Vert) |
| Délégué | Slim Ghriss | Afrique du nord | SGBE (Tunisie) |
| Délégué | Vonod Seegum | Afrique de l'est | GTU (Maurice) |

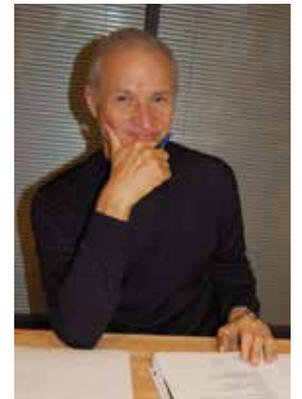
L'observateur pour l'Internationale de l'éducation est Duncan Smith, coordinateur sénior.

Liste des participants

| PAYS | ORGANISATION | SIGLE | NOM | PRÉNOM | FONCTION |
|----------------------|---|----------------|-------------|----------------|----------------|
| Belgique | CSC Enseignement | CSC-E | ERNST | Eugène | délégué |
| Bénin | Syndicat National des Professeurs des Lycées et Collèges | SYNAPROLYC | CAKPO | Thomas Kossi | délégué |
| Burkina | Syndicat National des Enseignants Africains du Burkina Faso | SNEA-B | BLEGNE | Sema | délégué |
| Burundi | Syndicat des travailleurs de l'enseignement du Burundi | STEB | NSENGIYUMVA | Rémy | délégué |
| Cameroun | Syndicat des travailleurs des établissements scolaires privés du Cameroun | SYNTESPRIC | EDIFLO | Inda Eugène | délégué |
| Canada | Fédération canadienne des enseignants | FCE | BERGERON | Brigitte | Trésorière |
| Canada | Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba | | REMILLARD | Valérie | déléguée |
| Cap Vert | Fédération capverdienne des enseignants | FECAP | BORGES | Abraão | délégué |
| Congo | Fédération des travailleurs de la science, des sports, de l'enseignement, de l'information et de la culture | FETRASSEIC | NGOLI | Basile | délégué |
| Cote d'Ivoire | Syndicat national des enseignants du second degré de Côte d'Ivoire | SYNESCI | TRAORE | Siaka | délégué |
| Djibouti | Syndicat des enseignants du secondaire de Djibouti | SYNESED | MIGUIL | Farah Abdilahi | délégué |
| France | Syndicat national unifié des professeurs des écoles | SNUIPP-FSU | BOJANIC | Alexandra | déléguée |
| France | Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation | CSFEF | CHAMPENDAL | Christian | Vice-président |
| France | Réseau éducation solidarité | RES | CHAVE | Romain | Invité |
| France | Fédération internationale des Ceméa | FI-Ceméa | CHEBBI | Sonia | Invitée |
| France | Mutuelle générale de l'éducation nationale | MGEN | CHENUT | Eric | vice-president |
| France | Union national des syndicats autonomes éducation | UNSA éducation | CHEVALIER | Christian | délégué |
| France | Syndicat national de l'enseignement supérieur | SNESUP-FSU | CHRISTOFOL | Hervé | SG |
| France | Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation | CSFEF | COHEN | Jean-Hervé | Président |
| France | Syndicat national des enseignements du second degré | SNES-FSU | CORDELIER | Odile | déléguée |
| France | Coalition éducation | | COUPEZ | Carole | Invitée |

| | | | | | |
|-------------------|---|---------------------|------------|-----------------|----------------|
| France | Syndicat national des enseignements du second degré | SNES-FSU | JACQUET | Elisabeth | déléguée |
| France | Syndicat national des enseignements du second degré | SNES-FSU | FERRARI | Roger | accompagnateur |
| France | Conférence des OING de la francophonie | OING | FILOLA | Vincent | vice-président |
| France | Fédération internationale des professeurs de français | FIPF | GRIVELET | Stéphane | SG |
| France | Fédération syndicale unitaire | FSU | GROISON | Bernadette | SG |
| France | Syndical national force ouvrière des lycées et collèges | SNFOLC | KOHLER | Cécile | déléguée |
| France | Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture | FERC-CGT | LEGRAND | Philippe | délégué |
| France | Union national des syndicats autonomes éducation | UNSA éducation | MARCHAND | Frédéric | SG |
| France | Réseau éducation et solidarité | RES | MARSAULT | Lucie | Invitée |
| France | Syndicat national unifié des professeurs des écoles | SNUIPP-FSU | METZGER | Régis | SG |
| France | Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation | SNUIPP-FSU et CSFEF | OLIVIER | Michelle | déléguée |
| France | Syndical national force ouvrière des lycées et collèges | SNFOLC | PARIS | Jacques | délégué |
| France | Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture | FERC-CGT | PEREZ | Matthias | délégué |
| France | Ministère de l'Europe et des affaires étrangères | MEAE | PLAYOUT | Eric | |
| France | Réseau éducation solidarité | RES | SAVIGNAC | Matthias | président |
| Guinée | Fédération syndicale professionnelle de l'éducation | FSPE-SLECG | CAMARA | Salifou | délégué |
| Haïti | Union nationale des normaliens d'Haïti | UNNOH | MERILIEN | Josue | délégué |
| Kenya | Global Initiative for education and civil rights | GI-ESCR | AUBRY | Sylvain | Invité |
| Liban | Syndicat des enseignants du Liban | TSL | ABBOUD | Rodolphe | délégué |
| Luxembourg | | SEW/OGBL | ARENDT | Patrick | délégué |
| Madagascar | Fédération des enseignants malgaches | FEKRIMPAMA | RAKODOZAFY | Jean-Paul Emile | délégué |
| Mali | Syndicat national de l'éducation et de la culture | SNEC | GUITTEYE | Moustapha | délégué |
| Maurice | Government teachers union | GTU | SEEGUM | Vinod | délégué |
| Mauritanie | Syndicat national de l'enseignement secondaire | SNES | BA | Amadou Tidjane | délégué |
| Niger | Syndicat National des Enseignants de Base | SYNAFEN | HASSANE | Aliou | délégué |

| | | | | | |
|----------------------------|--|---------------|---------------|------------------------|------------------------------------|
| Québec | Fédération québécoise des professeur-e-s d'université | FQPPU | BELISLE | Denis | délégué |
| Québec | Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation | CSFEF | ALLAIRE | Luc | Secrétaire général |
| Québec | Centrale des syndicats du Québec | CSQ | BEAUREGARD | Luc | délégué |
| Québec | Centrale des syndicats du Québec | FPPU | GAUCHER | Bernard | délégué |
| Québec | Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec | FNEEQ | LACOURSIÈRE | Benoît | délégué |
| Québec | Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec | FNEEQ | LAPOINTE | Léandre | délégué |
| Rep centra-fricaine | Syndicat National des Enseignants Autonomes de Centrafrique | SYNEAC | SONGOLI | Étienne Paulin | délégué |
| Roumanie | Fédération de l'enseignement et de la culture | FSLI et CSFEF | VOICA | Adrian | délégué |
| Royaume-Uni | Initiative pour le Droit à l'éducation | RTE | DORSI | Delphine | Invitée |
| Rwanda | Syndicat des personnels de l'éducation du Rwanda | SYPERWA | AKALIKUMUTIMA | Régine | déléguée |
| Sénégal | Syndicat des professeurs du Sénégal | SYPROS | FOFANA | Sidy | délégué |
| Sénégal | Conférence des ministres de l'éducation de la francophonie | CONFEMEN | HOUNKPODOTE | Hilaire | coordinateur PASEC |
| Suisse | Syndicat des enseignants romands | SER | PASQUIER | Georges | délégué |
| Suisse | Syndicat des enseignants romands | SER et CSFEF | STOLZ | Josy | déléguée |
| Tchad | Syndicat des enseignants du Tchad | SET | DJIKOLOUM | Mougalbaye Mbatikodjal | déléguée |
| Togo | Fédération Nationale des Syndicats de l'Education du Togo | FENASYET | GOEH-AKUE | N'buéké Adovi | délégué |
| Tunisie | Syndicat général des enseignants de base | SGEB-UGTT | GHRIS | Slim | délégué |
| | UNESCO | UNESCO | ADUBRA | Edem | chef de la section des enseignants |
| | Internationale de l'éducation | IE | EDWARDS | David | SG |
| | Internationale de l'Education | IE | SMITH | Duncan | délégué |



Les Actes de la XVI^e Rencontre

Comité syndical
francophone de
l'éducation
et de la formation



XVI^e Rencontre du CSFEF
Paris, 24-26 septembre 2018